

BUDGET DE L'ORGANISATION

2011 – 2012 – 2013

APPROUVÉ PAR LA
TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE

MONTRÉAL, OCTOBRE 2010



Publié sous l'autorité du Secrétaire général

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

(page laissée intentionnellement en blanc)

BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2011, 2012 ET 2013

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MESSAGE DU CONSEIL SUR LE BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2011-2012-2013	1
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE	4
INTRODUCTION	7
Cadre stratégique et structure du programme	8
Budget axé sur les résultats.....	9
Cadre du budget 2011-2012-2013	9
Financement du budget 2011-2012-2013.....	14
Incidences de l'adoption des IPSAS sur les pratiques de budgétisation	15
Introduction	15
Éléments hors encaisse les plus significatifs dans les budgets.....	15
CADRE STRATÉGIQUE DE L'OACI	17
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES — OBJECTIF STRATÉGIQUE	19
Objectif stratégique A: Sécurité	21
Objectif stratégique B: Sûreté	40
Objectif stratégique C: Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien	46
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES — BUREAUX RÉGIONAUX	65
APAC (Bangkok, Thaïlande)	67
MID (Le Caire, Égypte).....	69
WACAF (Dakar, Sénégal)	71
SAM (Lima, Pérou).....	74
NACC (Mexico, Mexique)	76
ESAF (Nairobi, Kenya)	79
EUR/NAT (Paris, France).....	82
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES — STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN	85
Gestion de l'administration et des services	87
Appui administratif de la Commission de navigation aérienne	88
Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil	89
Gestion budgétaire et financière.....	90
Services de conférence.....	91
Évaluation et vérification interne	92
Gestion exécutive	93
Ressources humaines	94
Technologie de l'information	96
Services linguistiques	98
Services juridiques et relations extérieures	99
Services de gestion des dossiers et du site web.....	100
Coordination régionale et communication	101
Services de sécurité	102

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES — FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES	103
Fonds de génération de produits auxiliaires	105
Fonds pour les dépenses des services d’administration et de fonctionnement.....	108
ANNEXES	111
Annexe 1 – Mise en correspondance des programmes et des fonctions de soutien avec la structure organisationnelle.....	113
Annexe 2 – Budget-Programme ordinaire selon la structure organisationnelle et les postes de dépenses	115
Annexe 3 – Liste détaillée des immobilisations proposées.....	124
Annexe 4 – Autres virements internes.....	125
Annexe 5 – Recommandations du Conseil	126
APPENDICES	133
Appendice A – Acronymes et abréviations	135
Appendice B – Organigramme	139
TABLEAUX	
Tableau 1 : Sommaire par programme – Budget 2011-2013	12
Tableau 2 : Source de financement du budget 2011-2013	14
Tableau 3 : Budgets pour 2011-2013 et 2008-2010 selon la structure organisationnelle	118
Tableau 4 : Budget pour 2011-2013 par bloc budgétaire	119
Tableau 5 : Postes au budget	120
Tableau 6 : Résumé du budget 2011-2013 par emplacement	121

NOTE : Il peut y avoir des différences d’arrondi dans le présent document.

**MESSAGE DU CONSEIL
SUR LE BUDGET DE L'ORGANISATION POUR
2011-2012-2013**

INTRODUCTION

1. L'article 61 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* prévoit que : « *Le Conseil soumet à l'Assemblée des budgets annuels, ainsi que des états de comptes et des prévisions de recettes et de dépenses annuelles.* » Le Conseil soumet donc à l'Assemblée le budget pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013.

2. L'OACI a pour mandat permanent, aux termes de la Convention, de ses Annexes et des Résolutions de l'Assemblée, d'assurer la sécurité, la sûreté et le développement écologiquement rationnel de l'aviation internationale. L'Organisation se voit aussi confrontée à des défis qui changent constamment et qui traduisent l'évolution politique, économique et technologique mondiale sur laquelle elle n'a guère d'influence directe ; elle doit donc être suffisamment souple pour réagir aux événements d'une manière qui réponde aux attentes et aux aspirations des États membres.

3. Afin de représenter plus clairement les activités de l'Organisation, le Conseil a redéfini les objectifs stratégiques 1) *Sécurité*, 2) *Sûreté* et 3) *Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien*. Ces objectifs encadrent la définition des programmes et des projets de l'Organisation pour qu'elle reste axée sur ses objectifs et qu'elle puisse présenter des résultats clairs et concrets aux États. L'OACI doit aussi être dotée d'un personnel structuré de façon rationnelle, efficace et bien géré pour exécuter toutes les fonctions nécessaires au bon fonctionnement d'une organisation internationale. Enfin, il est essentiel que le Conseil, en tant qu'organe directeur, et le Secrétariat travaillent de concert avec efficacité et efficience. Le présent budget a été élaboré pour tenir compte de ces trois éléments et établir une base solide qui fera avancer la réalisation des objectifs de l'OACI au cours des trois prochaines années.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

4. La présente proposition budgétaire est basée sur la lettre charte que le Président du Conseil a envoyée au Secrétaire général le 27 mars 2009 au nom du Conseil, sur le projet de plan d'activités pour 2011, 2012 et 2013 élaboré par le Secrétariat, et sur la reconnaissance du fait que la sécurité de l'aviation est la priorité absolue de l'Organisation. Le projet de budget a d'abord été soumis au Conseil en septembre 2009, à sa 188^e session ; il comprend les ressources de l'ensemble de l'Organisation, notamment le montant des contributions du Budget-Programme ordinaire, les chiffres indicatifs de planification pour le Programme de coopération technique (et le fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement) ainsi que les prévisions financières du Fonds de production de recettes auxiliaires.

5. Le 19 janvier 2010, le Secrétaire général a soumis au Conseil les options de financement du projet de budget de l'Organisation pour 2011, 2012 et 2013. Ces options allaient d'un budget de 245,5 millions CAD, représentant une croissance nulle, à un budget de 293,9 millions CAD, qui tenait compte de tous les éléments de la lettre charte et de l'augmentation des dépenses du présent triennat en termes réels. À sa 189^e session, le Conseil a examiné ces options par l'intermédiaire de son Comité des finances, qui a pris le temps de comprendre la base des propositions du Secrétaire général et demandé que lui soit soumis un budget révisé tenant compte de ses priorités, de ses recommandations et de ses principes.

6. À la 190^e session, le Secrétaire général a présenté trois nouvelles propositions budgétaires : a) *réduction nette* : 256,2 millions CAD ; b) *croissance nulle* : 273,1 millions CAD ; et c) *croissance modeste* : 295,9 millions CAD. Une fois de plus, par l'intermédiaire de son Comité des finances, le Conseil a examiné ces propositions de manière approfondie.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE

7. À sa onzième séance, le 14 juin 2010, le Conseil a admis que la proposition correspondant au niveau inférieur de la fourchette (256,2 millions CAD) entraînerait des réductions substantielles dans les programmes et des départs forcés en raison d'un excédent de personnel, que la proposition intermédiaire (273,1 millions CAD) permettrait d'exécuter la plupart des priorités des programmes, et que la proposition correspondant au niveau supérieur de la fourchette (295,9 millions CAD) n'était pas réaliste dans le contexte économique et financier mondial actuel. Il est donc convenu que le budget du prochain triennat devrait être fixé à 273,1 millions CAD, répartis comme suit : 87,6 millions CAD en 2011, 90,1 millions CAD en 2012 et 95,4 millions CAD en 2013. (À titre comparatif, le budget de 2010 s'élevait à 85,5 millions CAD — voir A36-29). Le Conseil a aussi décidé que les programmes et les projets exposés ci-après devraient, en substance, être tels qu'ils sont décrits, en admettant toutefois qu'il faudra prévoir un certain degré de souplesse pour tenir compte de l'évolution de la situation et d'éléments nouveaux. Il est convenu à ce propos que les recommandations de la Conférence de haut niveau sur la sécurité devraient être financées dans le cadre du Budget-Programme ordinaire (complété au besoin par des contributions volontaires), les économies devant provenir d'une augmentation de l'efficacité.

8. Le Conseil est également convenu qu'il était nécessaire de prendre certaines mesures importantes au sujet de la bonne gouvernance de l'Organisation. Il estime qu'un grand nombre d'entre elles se traduiront par des économies substantielles à moyen et long terme, ce qui permettra d'affecter les maigres ressources aux éléments qui en ont le plus besoin. Les recommandations du Comité des finances, approuvées par le Conseil, sont exposées en détail à l'Annexe 5. Le Conseil invite donc l'Assemblée à confirmer qu'elles sont essentielles pour garantir l'efficacité à long terme de l'OACI.

9. Les recommandations clés de divisent en quatre catégories :

a) Celles qui concernent la *gestion financière et structurelle* de l'Organisation, pour laquelle le Conseil recommande que le Secrétaire général élabore un outil de compte rendu permettant d'établir que les dépenses sont correctement appliquées aux postes budgétaires convenus par le Conseil. L'élaboration du plan d'activités triennal de l'Organisation dans le cadre d'une collaboration entre le Secrétariat et le Conseil devrait contribuer à assurer la transparence. La mise en œuvre complète du module Agresso traitant ces données devrait permettre de réaliser les vérifications nécessaires. Il faudrait miser davantage sur l'exécution directe par le personnel de première ligne du cadre organique, d'où une augmentation du ratio administrateurs-agents des services généraux durant le triennat, avec un effectif constant. Il est essentiel que tous les postes soient correctement classés et que le rendement du personnel soit évalué et récompensé de manière uniforme dans toute l'Organisation. Les changements démographiques signifient que cet objectif ne pourrait être réalisé que par l'attrition naturelle due aux départs à la retraite, au non-renouvellement des contrats et à d'autres départs, et non par des cessations d'emploi forcées au début du triennat.

b) Une politique claire exigeant l'application de processus de *gestion de projets et de programmes* est essentielle. Elle devrait comprendre un tableau de bord, des registres des risques et des procédures de contrôle de la qualité indépendantes et de haut niveau pour faire en sorte que l'évaluation soit réalisée de manière indépendante et que les projets soient réalisés en conformité avec les objectifs convenus. Des indicateurs de référence et de productivité aideraient à la fois le Conseil et le Secrétaire général à suivre les progrès réalisés au titre des programmes et des projets, y compris les risques associés à leur exécution. Ces indicateurs doivent être précis et comparables afin qu'ils puissent être appliqués d'une manière uniforme pour comparer les activités, par ex. : ratio global administrateurs-agents des services généraux, par direction, par région et par rapport à des organisations comparables ; coût du soutien informatique assuré par ICT, des services de soutien assurés par les Ressources humaines, et autres coûts administratifs ; et coût du soutien linguistique.

c) Les besoins en *services de traduction doivent être complètement réévalués*, tout en garantissant un service d'interprétation adéquat. La priorité doit être d'assurer la disponibilité des SARP nouvelles ou révisées, des manuels, des éléments indicatifs, etc., dans toutes les langues le plus tôt possible après que le texte a été approuvé et que la traduction réponde aux normes de qualité les plus élevées possible. Le Conseil a reconnu qu'il pourrait être nécessaire de procéder de manière progressive mais a demandé que ces mesures soient en place d'ici la fin du triennat.

d) Un *service ICT robuste et fiable* qui réponde pleinement aux besoins de l'Organisation est essentiel et le Conseil a demandé au Secrétaire général d'évaluer les options pour la fourniture d'un service ICT actualisé, par des sources externes au besoin, pour faire en sorte que l'OACI ait le service dont elle a besoin. D'importantes économies pourraient être réalisées en passant à un processus « sans papier » pour la diffusion des documents aux organes directeurs et peut-être aussi à une diffusion électronique des documents destinés à la vente.

10. Le Conseil a aussi reconnu qu'il est possible d'améliorer le processus de gouvernance et de réduire les coûts administratifs de l'Organisation. Il faut établir une distinction nette entre la présentation de renseignements et la prise de décision, ce dernier processus devant être beaucoup mieux défini. Le Conseil s'est engagé à réévaluer la manière dont il exerce ses activités, y compris la préparation des notes et la manière dont les Comités et le Conseil pourraient augmenter leur efficacité et leur efficacité.

11. Le Conseil note qu'il est à la fois souhaitable et pratique d'appuyer une augmentation du financement volontaire provenant des États et d'autres sources. Ces fonds pourraient être employés pour aider les États ou les Régions qui ont des besoins urgents ou pour financer des programmes qui pourraient s'ajouter durant le triennat ; il faudra établir une procédure pour en tenir compte. Le Conseil recommande donc que le Secrétaire général propose une politique de financement exhaustive pour la sécurité, la sûreté et l'environnement, ainsi que pour tout autre fonds qui pourrait être nécessaire, avec un ensemble cohérent de principes concernant la portée, l'encaissement et le décaissement des fonds, et un mécanisme solide et léger de gouvernance qui tienne pleinement compte des frais généraux prévus dans le budget du Programme ordinaire.

CONCLUSION

12. Lorsqu'il a approuvé le budget de 273,1 millions CAD, le Conseil a reconnu le rôle essentiel de l'OACI dans la fourniture d'un cadre réglementaire dans lequel l'aviation internationale puisse fonctionner et qui favorise la sécurité, la sûreté et le développement dans le respect de l'environnement. Il a également constaté que l'Organisation doit être capable de répondre à l'évolution des besoins mondiaux de manière ingénieuse, souple et pertinente, et a donc formulé des recommandations importantes sur le processus de gouvernance. Le Conseil est fermement convaincu qu'au cours du triennat, l'Organisation sera capable de fournir la vision et la supervision stratégiques nécessaires pour assurer le développement durable de l'aviation civile internationale.

Résolution 64/1 :

Budgets pour 2011, 2012 et 2013

A. *L'Assemblée*, en ce qui a trait au Budget pour 2011-2012-2013 :

1. *Note* que, conformément à l'article 61 de la Convention, le Conseil lui a soumis des prévisions budgétaires [indicatives dans le cas des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique] pour chacun des exercices financiers 2011, 2012 et 2013, et qu'elle a examiné ces prévisions ;

2. *Approuve* les budgets de l'Organisation aux termes des articles 49, alinéa e), et 61 de la Convention.

B. *L'Assemblée*, en ce qui a trait au Programme de coopération technique :

Reconnaissant que les dépenses AOSC sont financées principalement au moyen des honoraires de la mise en œuvre de projets dont l'exécution a été confiée à l'OACI par des sources extérieures de financement, notamment des gouvernements et le Programme des Nations Unies pour le développement,

Reconnaissant que le Programme de coopération technique ne peut être déterminé avec grande précision avant que les gouvernements des pays donateurs et bénéficiaires aient pris leurs décisions sur les projets pertinents,

Reconnaissant qu'en raison de la situation mentionnée ci-dessus, les montants budgétaires AOSC annuels nets indiqués ci-après en dollars canadiens (CAD) pour les exercices 2011, 2012 et 2013 ne sont que des prévisions budgétaires indicatives :

	2011	2012	2013
Dépenses estimatives	10 700 000	11 000 000	11 600 000

Reconnaissant que la coopération technique est un moyen important pour renforcer le développement et la sécurité de l'aviation civile,

Reconnaissant les circonstances auxquelles fait face le Programme de coopération technique de l'Organisation et la nécessité de continuer à prendre des mesures,

Reconnaissant qu'advenant le cas où les activités AOSC pour un exercice financier donné entraîneraient un déficit financier, ce dernier devrait d'abord être comblé au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC et qu'une demande d'aide du budget du Programme ordinaire serait le dernier recours,

Décide que les prévisions budgétaires indicatives des dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique sont approuvées, étant entendu que des ajustements ultérieurs seront apportés aux prévisions budgétaires indicatives, dans le cadre des prévisions budgétaires AOSC annuelles et conformément à l'article IX du Règlement financier.

C. L'Assemblée, en ce qui a trait au **Programme ordinaire** :

Décide :

1. que, séparément pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013, les dépenses indiquées ci-après en dollars canadiens, nécessitant une sortie de fonds, sont autorisées pour le Programme ordinaire, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sous réserve des dispositions de la présente résolution :

Programme	2011	2012	2013	Total
SÉCURITÉ	22 815 000	23 437 000	24 913 000	71 165 000
SÛRETÉ	13 403 000	13 771 000	13 866 000	41 040 000
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TRANSPORT AÉRIEN	11 431 000	11 843 000	12 311 000	35 585 000
Soutien du programme	19 748 000	20 714 000	22 143 000	62 605 000
Gestion et administration	13 265 000	13 475 000	14 080 000	40 820 000
Gestion et administration – Organes directeurs	6 932 000	7 004 000	7 951 000	21 887 000
TOTAL DES CRÉDITS AUTORISÉS	87 594 000	90 244 000	95 264 000	273 102 000
Fonctionnement	86 555 000	89 554 000	94 681 000	270 790 000
Capital	1 039 000	690 000	583 000	2 312 000

2. que les crédits totaux annuels distincts seront financés comme suit en dollars canadiens, conformément aux dispositions du Règlement financier :

	2011	2012	2013	Total
a) par les contributions des États	82 024 000	84 256 000	88 727 000	255 007 000
b) par le virement de fonds provenant de l'excédent de l'ARGF	4 370 000	4 688 000	5 082 000	14 140 000
e) par les recettes accessoires	1 200 000	1 300 000	1 455 000	3 955 000
TOTAL :	87 594 000	90 244 000	95 264 000	273 102 000

3. que, séparément pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013, les dépenses supplémentaires indiquées ci-après en dollars canadiens, nécessitant une sortie de fonds, sont autorisées pour le Programme ordinaire, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sous réserve des dispositions de la présente résolution doivent être financées sans augmenter les contributions des États par un remboursement de 5 311 500 \$ provenant du fonds AOSC et par le virement de 2 202 200 \$ du Compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date :

Programme	2011	2012	2013	Total
SÉCURITÉ	119 000	977 000	888 000	1 984 000
SÛRETÉ	71 000	73 000	76 000	220 000
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TRANSPORT AÉRIEN	48 000	49 000	51 000	148 000
Soutien du programme	387 000	399 000	425 000	1 211 000
Gestion et administration	1 262 000	1 295 000	1 349 000	3 906 000
Gestion et administration –	14 000	15 000	16 000	45 000
TOTAL DES CRÉDITS AUTORISÉS	1 901 000	2 808 000	2 805 000	7 514 000

INTRODUCTION

1. Le présent budget comprend :
 - 1) le budget du Programme ordinaire pour la mise en œuvre des programmes et des activités de l'Organisation prescrits en vertu de la Convention relative à l'aviation civile internationale ;
 - 2) le budget indicatif du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour la gestion du Programme de coopération technique (PCT) ;
 - 3) les prévisions financières du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) pour toutes les activités génératrices de produits et de recouvrement des coûts de l'Organisation.
2. Le budget du Programme ordinaire établit le programme de travail proposé et les activités qui seront exécutés par le Secrétariat de l'Organisation, avec la participation de représentants et d'experts des États contractants pour les exercices 2011 à 2013, ainsi que les coûts estimatifs de ces programmes et activités.
3. Le Conseil établit le programme de travail, qui porte sur tous les domaines de l'aviation civile, exécuté par l'Organisation conformément au cadre établi dans le plan d'activités, compte tenu de divers facteurs, dont :
 - 1) les responsabilités et obligations statutaires consacrées dans la Convention relative à l'aviation civile internationale ;
 - 2) les résolutions et décisions de l'Assemblée et du Conseil ;
 - 3) les recommandations des organes permanents et autres, tels que la Commission de navigation aérienne ;
 - 4) les priorités exprimées par les États contractants dans diverses tribunes ;
 - 5) les conclusions et recommandations des grandes conférences et réunions tenues par l'Organisation (telles que la Conférence de haut niveau sur la sécurité), par d'autres organisations des Nations Unies et par d'autres organismes internationaux qui s'occupent de questions d'aviation civile et de questions connexes.
4. Les principaux moyens utilisés par l'OACI pour réaliser les objectifs du Programme ordinaire sont : 1) les réunions — Assemblée, organes permanents, conférences, réunions à l'échelon division, réunions régionales, groupes d'experts et groupes d'étude — et 2) la production de documentation, dont les publications. Ces deux moyens principaux sont complémentaires, en ce sens que les travaux de presque toutes les réunions se fondent sur une documentation élaborée à l'avance par le Secrétariat (et par les États) et que les résultats et les décisions des réunions sont communiqués aux États dans des publications. Les réunions qui se tiennent dans les régions (séminaires et ateliers, par exemple) et les publications (manuels techniques et circulaires, par exemple) visent à faciliter la mise en œuvre et à fournir des éléments d'orientation et une assistance aux États. La correspondance avec les États et les missions officielles auprès de ceux-ci servent aussi à la réalisation des objectifs établis dans les domaines de la navigation aérienne et du transport aérien.
5. Le Budget-Programme pour le triennat 2011-2013, fondé sur le Plan d'activités et fixé à 273,1 millions CAD, concentre les ressources sur la réalisation des programmes de base et augmente l'efficacité opérationnelle. Ce montant représente une augmentation de 11,2 % par rapport au dernier triennat, mais si l'on considère la proposition budgétaire dans le cadre du financement total disponible durant le triennat 2008-2010 (qui comprend des fonds volontaires), elle correspond en fait à une croissance réelle nulle.

6. La Conférence de haut niveau sur la sécurité (HLSC) s'est tenue parallèlement à l'élaboration de la présente proposition budgétaire. Comme ses recommandations n'avaient pas encore été examinées par le Conseil, elles n'ont pas été intégrées dans la proposition budgétaire. La HLSC a formulé 48 recommandations au total, dont :

- 5 seront mises en œuvre en 2010 ;
- 14 sont déjà comprises dans le budget pour le prochain triennat ;
- 1 n'exige pas de ressources ;
- 28 requièrent un financement supplémentaire de 3,6 millions CAD.

7. Le Secrétariat s'est engagé à financer toutes les recommandations de la HLSC, en partie par des économies budgétaires et en partie par des financements volontaires de manière à ne pas augmenter la contribution des États.

8. Le Secrétariat note que, exception faite de l'élimination du principe de la limitation, la méthode de calcul et les barèmes de contribution utilisés par l'OACI n'ont pas changé depuis 1975. Un groupe de travail composé d'États membres et du Secrétariat a donc été institué pour étudier la méthode de calcul des barèmes de contribution, et les barèmes eux-mêmes, afin qu'elle prenne effet à compter de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée.

9. Les budgets des fonds OASC et ARGF pour la période de 2011 à 2013 figurent dans la section sur les **Fonds extrabudgétaires** du présent document.

CADRE STRATÉGIQUE ET STRUCTURE DU PROGRAMME

10. Vu les défis auxquels le secteur de l'aviation est confrontée, le Conseil a décidé que l'OACI devait davantage axer ses activités sur les tâches qui apportent la plus grande valeur. La réduction du nombre des Objectifs stratégiques de six à trois, et des tâches qui leur sont associées, aboutit à une vision plus claire de l'Organisation. Ces trois objectifs stratégiques sont les suivants : 1) *sécurité*, 2) *sûreté* et 3) *protection de l'environnement et développement durable du transport aérien*. Ils cadrent exactement avec le nouvel énoncé de vision. L'objectif *protection de l'environnement et développement durable du transport aérien* regroupe les aspects concernant l'environnement, l'économie et l'efficacité.

11. Le Programme ordinaire comprend 37 programmes, dont chacun relève de l'un des trois Objectifs stratégiques, est prescrit par une Résolution de l'Assemblée ou une décision du Conseil et incombe à la Direction de la navigation aérienne ou à la Direction du transport aérien.

12. Chaque programme comporte des objectifs précis, en vue de la réalisation de certains résultats. Outre les objectifs, la partie **Présentation des programmes** du présent document énonce les résultats attendus et des renseignements détaillés sur les projets/activités.

13. Les ressources requises sont présentées au niveau du Programme, et les centres de coûts, qui sont fondés sur la structure de l'Organisation, seront harmonisés avec le Programme. L'**Annexe 1** met en correspondance les programmes et l'unité organisationnelle qui en est chargée. De cette manière, l'Organisation est en mesure de gérer le budget par : 1) centre de coûts, 2) programme et 3) Objectif stratégique. Cette structure corrige le point faible dans la gestion du budget du triennat 2008-2010.

14. Les sept bureaux régionaux appuient la plupart des programmes et assurent leurs propres fonctions de soutien et d'administration de programme. La structure régionale actuelle est composée des régions ci-après, qui sont desservies par le siège et les bureaux régionaux correspondants :

- 1) Région Afrique-océan Indien (AFI) – Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF), à Dakar (Sénégal)
- 2) Région Afrique-océan Indien (AFI) – Afrique orientale et australe (ESAF), à Nairobi (Kenya)
- 3) Région Asie et Pacifique (ASIA/PAC) – Bureau Asie et Pacifique (APAC), à Bangkok (Thaïlande)
- 4) Région Caraïbes et Amérique du Sud (CAR/SAM) – Bureau Amérique du Sud (SAM), à Lima (Pérou)
- 5) Région Europe (EUR) et Atlantique Nord (NAT) – Bureau Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT), à Paris (France)
- 6) Région Moyen-Orient (MID) – Bureau Moyen-Orient (MID), au Caire (Égypte)
- 7) Région Amérique du Nord (NAM) – Bureau Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC), à Mexico (Mexique)

15. Le diagramme de la page 17 présente les énoncés de vision et de mission de l'Organisation, une vue d'ensemble des objectifs stratégiques et des programmes correspondants et les entités fonctionnelles intervenant dans les stratégies d'exécution de soutien.

BUDGET AXÉ SUR LES RÉSULTATS

16. Le budget a encore été établi en dollars canadiens et préparé suivant une approche axée sur les résultats, c'est-à-dire qu'il indique à quoi servent les ressources plutôt que l'endroit où elles se trouvent.

17. Le « soutien du programme » est défini comme les dépenses pour lesquelles la clientèle cible du travail d'un membre du personnel ou du résultat d'un groupe de travail est *externe* alors que « gestion et administration » désignent les dépenses pour lesquelles la clientèle cible du travail d'un membre du personnel ou du résultat d'un groupe de travail est *interne*.

18. Conformément à la décision du Conseil, les « principes de droit » font désormais partie du soutien du programme. Les dépenses relatives aux services linguistiques (traduction) et à la technologie de l'information et des communications (ICT), dans la mesure où elles appuient des programmes, ont été retirées du volet « gestion et administration » et intégrées au soutien du programme. Une nouvelle catégorie correspondant au soutien des organes directeurs, à savoir « Gestion et administration – organes directeurs », a été créée pour mieux exprimer les coûts correspondant aux réunions de l'Assemblée, du Conseil et de ses organes auxiliaires.

19. Pour chacun des 37 programmes composant le Programme et chacune des entités fonctionnelles visées par le volet « soutien du programme », « gestion et administration » ou « gestion et administration – organes directeurs », les sections narratives ci-après donnent les renseignements suivants :

- **Objectif/Description** : brève description du programme/de la fonction de soutien ;
- **Résultats attendus** : énumère les résultats concrets à réaliser et permet de suivre l'efficacité des travaux ; réalisations concrètes qui découlent directement du programme prévu ou de l'entité de soutien ;
- **Projets/Activités** : activité(s) apportant une valeur ajoutée et/ou donnant lieu à une ou des réalisations précises qui justifient les ressources qui y sont consacrées ;
- **Ressources** : fonds requis durant le triennat pour appuyer le programme ou la fonction de soutien.

CADRE DU BUDGET 2011-2012-2013

20. Le présent budget a été élaboré en tenant compte de la série des recommandations entérinées par le Conseil qui reflète la stratégie adoptée pour le budget de 2011-2013, et en accord avec les directives de la lettre charte que le Président du Conseil a adressée, au nom du Conseil, au Secrétaire général le 27 mars 2009.

21. Pour ce qui est de son contenu, le budget prévoit les investissements stratégiques suivants :
- accent accru sur la sûreté grâce à la pleine intégration dans le budget ordinaire de la part non encore intégrée du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (AVSEC) (5,7 millions CAD) ;
 - besoins dans les domaines de l'environnement et des services linguistiques actuellement financés par des fonds extrabudgétaires et/ou volontaires (8,6 millions CAD) ;
 - stratégie de communication (1,5 million CAD) ;
 - programme de gestion des risques organisationnels et renforcement de l'évaluation et des audits (1,3 million CAD) ;
 - introduction de la méthode de surveillance continue ;
 - intégration des bureaux régionaux au siège au moyen de programmes communs convenus conjointement.
22. Le Secrétariat a prévu les mesures suivantes comme suite aux recommandations du Conseil :
- établissement d'un taux de vacance de 4,5 % pour l'ensemble des postes, ce qui réduit la possibilité de recruter de l'aide temporaire et des consultants (9,0 millions CAD) ;
 - renforcement des sept bureaux régionaux, en particulier ceux de Nairobi et Dakar (0,8 million CAD) ;
 - absorption de l'ACIP à partir de 2012 (1,9 million CAD) ;
 - veiller à ce que l'ARGF soit géré de manière vraiment commerciale et doté du personnel nécessaire ;
 - système de gestion des documents et dossiers électroniques (EDRMS) et outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) (1,3 million CAD) ;
 - passage graduel à l'environnement « sans papier » (1,1 million CAD) ;
 - économies continues en matière de déplacements par la modification des politiques existantes.
23. Les contributions volontaires aux fonds SAFE et aux fonds consacrés à la sûreté et à l'environnement pourraient être utilisées pour apporter un appui ciblé à certaines activités non prévues au budget.
24. Le **Tableau 1** montre la ventilation des ressources par programme. Sur le montant total des ressources à l'appui du Plan d'activités, qui est de 273,1 millions CAD, 77 % sont destinés au Programme (« Programme » et « Soutien du programme »), la part des postes « Gestion et administration » et « Gestion et administration – Organes directeurs » représentant respectivement 15 % et 8 %.
25. À l'intérieur du « Programme », les trois Objectifs stratégiques correspondent à des ressources combinées de 147,8 millions CAD au total, soit 54 % du total des ressources budgétaires disponibles pour le Plan d'activités. Le poste « Soutien du programme » compte pour 62,6 millions CAD, soit 23% des ressources budgétaires disponibles.
26. Comme il est mentionné au paragraphe 14, les bureaux régionaux appuient la plupart des Programmes. Ainsi, les ressources nécessaires seront fournies et gérées par chaque bureau. Un pourcentage global a été appliqué aux ressources pour établir la portion correspondant aux trois Objectifs stratégiques : 50 % pour la *sécurité*, 30 % pour la *sûreté* et 20% pour la *protection de l'environnement et développement durable du transport aérien*. Ces pourcentages, fondés sur les meilleures estimations (en moyenne) des gestionnaires concernant le temps consacré à chaque Objectif stratégique, constituent une méthode simplifiée mais plus efficace pour imputer les coûts des bureaux régionaux en fonction des Objectifs stratégiques. La partie narrative correspondant aux bureaux régionaux donne pour chacun des indications détaillées sur les résultats attendus et les ressources.
27. Tous les besoins en ressources du Cabinet du Secrétaire général et du Cabinet du Président relèvent du poste « Soutien du programme », à l'exception des ressources requises pour l'Assemblée en 2013, qui ont été affectées au poste « Gestion et administration – Organes directeurs ».
28. À la différence du budget 2008-2010, qui était le premier budget axé sur les résultats, le budget 2011-2013 n'inclut plus les coûts organiques, tels que les loyers, les remboursements aux institutions de l'ONU

pour services rendus, les contributions aux activités communes de l'ONU, la sécurité des effectifs, etc., répartis au prorata entre les programmes. L'expérience montre en effet que les gestionnaires n'étaient pas en mesure de gérer tous les coûts de leurs programmes. Ces coûts organiques sont désormais enregistrés dans les ressources relevant des Stratégies d'exécution de soutien – en particulier, les entités fonctionnelles de la Direction de l'administration et des services. Les pourcentages appliqués, selon l'expérience des gestionnaires et leurs meilleures estimations, sont les suivants :

Pourcentages appliqués aux ressources au titre des services administratifs			
Bureau/Unité	SP	GA	GA-OD
Gestion des services administratifs (D/ADB)		100 %	
Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil (ACS)			100 %
Services de conférence (COS)	50 %	30 %	20 %
Ressources humaines (HRB)		100 %	
Technologie de l'information (ICT)	60 %	35 %	5 %
Services linguistiques (LPB)	68 %		32 %
Gestion des dossiers (RMS)	65 %	15 %	20 %
Services de sûreté (ISEC)		100 %	
Gestion du web et de la bibliothèque (WLM)	90 %	10 %	

29. Les données comparatives pour les exercices 2008 à 2010 peuvent être affichées uniquement à un niveau plus élevé (celui des totaux) parce qu'il y a désormais trois objectifs stratégiques (au lieu de six) et que le budget 2008-2010 n'établit pas de lien direct entre les 37 Programmes et les résultats stratégiques. En outre, il y a des différences dans le traitement des coûts pour le budget 2011-2012-2013 énoncés aux paragraphes 26 et 28. Par conséquent, il n'est pas possible de comparer les coûts des objectifs stratégiques de l'exercice 2008-2010 avec ceux de 2011-2013.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE PAR PROGRAMME - BUDGET 2011-2013								
(en milliers de CAD)								
Objectif stratégique	Programme n°	Titre du programme	2011	2012	2013	TOTAL	% du total	
PROGRAMME	1	ATM - Optimisation de l'espace aérien	634	651	684	1 969		
	2	Navigation fondée sur les performances (PBN)	593	611	644	1 848		
	3	Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	1 650	1 616	1 698	4 964		
	4	Maintien de la navigabilité	558	582	613	1 753		
	5	ATM - Gestion mondiale	260	266	275	801		
	6	Activités régionales liées à la sécurité	424	436	458	1 317		
	7	Sécurité - Activités génératrices de produits (autofinancées)	2 453	2 519	2 649	7 620		
	8	Coordination régionale des activités liées à la sécurité	637	662	692	1 991		
	9	Sécurité des aéroports	541	558	584	1 683		
	10	Enquêtes sur les accidents	415	429	451	1 295		
	11	Audits de sécurité	3 670	3 861	4 304	11 835		
	12	Coopération civilo-militaire	134	137	142	412		
	13	SARP sur l'ATM	15	15	15	45		
	14	Organismes régionaux de supervision de la sécurité	671	692	728	2 091		
	15	Professionnels de l'aviation qualifiés	36	38	40	114		
	16	Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	309	231	243	783		
	SÉCURITÉ (Siège) Total partiel :			12 998	13 305	14 219	40 522	15%
	18	Sûreté	1 543	1 610	1 671	4 824		
	19	Coordination régionale des activités liées à la sûreté	382	397	415	1 195		
	20	Audits de sécurité	3 457	3 548	3 345	10 349		
	21	Facilitation	301	288	302	891		
	22	ISD-Sûreté	1 500	1 553	1 486	4 539		
	23	DVLM et gestion de l'identité	330	338	353	1 021		
	SÛRETÉ (Siège) Total partiel :			7 513	7 734	7 571	22 818	8%
	24	Environnement - Relations extérieures	1 086	1 121	1 176	3 382		
	25	Environnement - Qualité de l'air locale	168	173	183	524		
	26	Environnement - Changements climatiques	1 271	1 308	1 379	3 959		
	27	Environnement - Bruit	226	232	245	703		
	28	Liaison de données	470	487	513	1 470		
	29	Météorologie	447	459	480	1 386		
	30	CNS/Spectre des radiofréquences	778	799	840	2 417		
	31	Information aéronautique numérique	980	1 009	1 058	3 048		
	32	Développement durable - Activités génératrices de produits (autofinancées)	353	622	659	1 634		
	33	Transparence accrue des politiques relatives à l'aviation	235	241	253	728		
	34	Statistiques	603	363	380	1 346		
	35	Développement durable du transport aérien	371	450	390	1 211		
	36	Rentabilité des aéroports et des services de navigation aérienne	261	289	282	832		
37	Coordination régionale des activités liées au développement durable du transport aérien	255	265	277	796			
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TRANSPORT AÉRIEN (Siège) Total partiel :			7 504	7 818	8 114	23 436	9%	
SÉCURITÉ			9 817	10 132	10 694	30 644	11%	
SÛRETÉ			5 890	6 037	6 295	18 222	7%	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TRANSPORT AÉRIEN			3 927	4 025	4 196	12 148	4%	
PROGRAMME (Bureaux régionaux) Total partiel :			19 635	20 194	21 185	61 014		
TOTAL PARTIEL - PROGRAMMES			47 650	49 052	51 089	147 791	54%	
SOUTIEN DU PROGRAMME	PS-COS	Services de conférence	2 488	2 395	2 452	7 336		
	PS-ICT	Technologie de l'information	2 811	2 850	2 862	8 522		
	PS-LEB	Services juridiques et relations extérieures	1 956	2 048	2 011	6 015		
	PS-LPB	Services linguistiques	8 657	8 889	9 133	26 679		
	PS-OSG	Gestion exécutive	1 660	1 700	1 759	5 118		
	PS-RGA	Services d'imprimerie et de distribution (RGA)	1 244	1 892	3 016	6 153		
	PS-RMS	Gestion des dossiers	721	721	685	2 127		
	PS-WLM	Gestion du web et de la bibliothèque	211	218	226	655		
SOUTIEN DU PROGRAMME - Total partiel :			19 748	20 714	22 143	62 604	23%	

Objectif stratégique	Programme n°	Titre du programme	2011	2012	2013	TOTAL	% of Total	
GESTION ET ADMINISTRATION	MAA-COS	Services de conférence	1 029	985	1 009	3 023		
	MAA-RCC	Coordination régionale et communications	541	564	792	1 897		
	MAA-DADB	Gestion des services administratifs	1 950	1 794	1 745	5 489		
	MAA-EAO	Évaluation et vérification interne	851	1 090	1 146	3 087		
	MAA-FIN	Budget et gestion financière	3 231	3 260	3 410	9 901		
	MAA-HR	Ressources humaines	3 588	3 863	4 059	11 510		
	MAA-ICT	Technologie de l'information	1 640	1 662	1 669	4 971		
	MAA-ISEC	Services de sécurité	247	66	67	379		
	MAA-RMS	Gestion des dossiers	166	166	158	491		
	MAA-WLM	Gestion du web et de la bibliothèque	23	24	25	73		
	GESTION ET ADMINISTRATION - Total partiel :			13 265	13 475	14 080	40 820	15%
	MAA GB-ACS	Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil	481	471	470	1 422		
	MAA GB-ANB	Soutien administratif de l'ANC	447	464	489	1 400		
	MAA GB-COS	Services de conférence	1 459	1 410	1 444	4 313		
	MAA GB-ICT	Technologie de l'information	234	237	238	710		
	MAA GB-LPB	Services linguistiques	4 089	4 200	4 315	12 604		
	MAA GB-OSG	Gestion exécutive			784	784		
	MAA GB-RMS	Gestion des dossiers	222	222	211	654		
	GESTION ET ADMINISTRATION - ORGANES DIRECTEURS - Total partiel :			6 932	7 004	7 951	21 887	8%
TOTAL PARTIEL - SOUTIEN AU PROGRAMME ; MMA ; MAA-GB			39 944	41 193	44 175	125 312	46%	
TOTAL :			87 594	90 244	95 264	273 103	100%	
Fonctionnement			86 555	89 554	94 681	270 790		
Capital			1 039	690	583	2 312		

FINANCEMENT DU BUDGET 2011-2012-2013

30. Le budget est financé par des contributions des États contractants, des recettes accessoires et des fonds virés de l'excédent de l'ARGF. D'autres besoins budgétaires, qui n'auront pas d'incidences sur les contributions des États contractants, sont financés par un remboursement en provenance de l'AOSCF et des fonds virés du Compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date (voir l'Annexe 4 pour plus de renseignements à ce sujet).

31. Les recettes accessoires pour 2011-2013 sont estimées à 3,96 millions CAD, tandis que les prévisions de l'excédent de l'ARGF s'élèvent à 14,14 millions CAD. Ainsi, le montant total des ressources que les États contractants devraient financer pour le triennat 2011-2013 s'élève à 255,0 millions (Tableau 2).

32. Le tableau ci-dessous compare les sources de financement du budget du Programme ordinaire pour les deux triennats.

TABLEAU 2 : SOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET 2011-2013
(en milliers de CAD)

	2008	2009	2010	Total 2008-10	2011	2012	2013	Total 2011-13	\$ incr.	% incr.
Contributions des États	74 184	74 060	79 204	227 448	82 024	84 256	88 727	255 008	27 560	12 %
Virement de l'excédent de l'ARGF	3 851	4 108	4 386	12 345	4 370	4 688	5 082	14 140	1 795	15 %
Recettes accessoires	1 916	1 917	1 917	5 750	1 200	1 300	1 455	3 955	(1 795)	-31 %
	79 951	80 085	85 507	245 543	87 594	90 244	95 264	273 103	27 560	11 %

33. On constate que les contributions des États contractants ont augmenté de 27,6 millions CAD au cours des deux triennats. Cette analyse ne montre pas que, durant le triennat 2008-2010, des contributions volontaires d'environ 25,0 millions CAD ont été mises à la disposition du Secrétariat, en plus des contributions des États. Dans le budget actuel, ces activités sont intégrées selon les directives du Conseil.

34. Les fonds virés de l'excédent de l'ARGF et des recettes accessoires sont utilisés pour financer le Budget-Programme ordinaire et servent donc à réduire les contributions des États contractants. Les fonds virés de l'excédent de l'ARGF représentent le montant contribué par l'ARGF au budget du Programme ordinaire. Sur la base des résultats financiers de 2008 et de 2009, il est prévu que la contribution au Budget-Programme ordinaire pour 2011-2013 sera supérieure de 15 % à celle de 2008-2010.

35. Les recettes accessoires se composent principalement des intérêts à percevoir sur l'investissement de fonds du Fonds de roulement ainsi que de toutes autres liquidités disponibles pour investissements temporaires et dont l'utilisation n'a pas encore été décidée. Les intérêts effectivement perçus ont diminué au cours des années en raison du faible niveau des taux d'intérêt et les prévisions ont donc été réduites pour 2011-2012-2013. Entrent également dans les recettes accessoires les bénéfices sur la vente de biens immobiliers, d'installations et d'équipement usagés ainsi que d'actifs incorporels, les bénéfices sur la vente de papier recyclé, et d'autres produits accessoires.

INCIDENCES DE L'ADOPTION DES IPSAS SUR LES PRATIQUES DE BUDGÉTISATION

INTRODUCTION

36. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil des Chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ont adopté les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui doivent être graduellement mises en œuvre par les organisations des Nations Unies. Les IPSAS constituent un ensemble de normes comptables élaborées indépendamment, qui nécessitent l'adoption d'une comptabilité d'exercice intégrale. Les IPSAS ont graduellement été mises en œuvre à l'OACI durant le triennat (2008-2010). Cette initiative planifiée a fait l'objet d'un rapport à l'Assemblée à sa 36^e session ordinaire.

37. Les budgets approuvés de l'OACI, qui comprennent le Programme ordinaire, l'ARGF et le PCT (TCB-AOSC), sont présentés à l'Assemblée et sont par conséquent disponibles au public et soumis aux spécifications des IPSAS. Les IPSAS exigent que ces budgets soient comparés avec les montants réels des états financiers. Afin de faciliter la comparaison équitable de ces budgets avec les résultats réels qui sont comptabilisés et présentés selon une comptabilité d'exercice intégrale, comme l'exigent les IPSAS, ces budgets sont également élaborés selon une comptabilité d'exercice intégrale, à compter de 2011. Cela signifie que les budgets :

- a) sont fondés sur les services fournis et les dépenses engagées (comptabilité d'exercice) pour le budget opérationnel ;
- b) incluent séparément, le cas échéant, un budget d'investissements pour couvrir les biens corporels et incorporels, à savoir les acquisitions d'équipement, de véhicules, de logiciels, etc., pour une valeur de 5 000 CAD ou plus, qui sont prévus pour 2011-2012-2013. L'Annexe 3 contient le détail du budget d'investissements pour 2001-2013 ;
- c) Incluent séparément les dépenses hors-trésorerie telles que la dépréciation et l'amortissement des immobilisations corporelles, les contrats de location-acquisition, les biens incorporels et tous autres actifs qui se détériorent ou se dévaluent, les biens à recevoir sans frais, les profits et pertes pour mise au rencart d'immobilisations corporelles et incorporelles (lorsqu'elles sont significatives), et les responsabilités accrues prévues pour les congés dans les foyers, les primes de rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service.

38. Le paragraphe 4.4 du Règlement financier prévoit que les prévisions de Budget-Programme ordinaire doivent être réparties entre programme, soutien du programme et gestion et administration. C'est la même classification qui est employée lorsque le budget est présenté à l'Assemblée pour approbation. Cette classification diffère de celle qui a été adoptée pour les états financiers. Les états financiers classifient les postes sur la base du poste de dépenses (traitements, déplacements, etc.) et le budget classifie les postes selon les Objectifs stratégiques (sécurité, sûreté, etc.). L'OACI continuera à fournir des renseignements sur le budget et des informations réelles en se fondant sur le document budgétaire. Cependant, à compter de l'exercice financier 2010, au lieu de l'état des crédits, l'OACI produira un état des crédits à inclure dans les états financiers annuels, et à fournir, à titre de divulgation sous forme de note, une explication sur la différence effective entre les crédits initiaux et finaux et les montants réels. D'autres budgets et rapprochements approuvés disponibles au public seront, s'il y a lieu, présentés dans les états financiers aux fins de la comparaison avec les montants réels, comme l'exigent les IPSAS.

ÉLÉMENTS HORS ENCAISSE LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS LES BUDGETS

39. Les augmentations prévues les plus significatives des dépenses pour 2011-2013 à comptabiliser afin de se conformer aux IPSAS se rapportent aux prestations accordées aux membres du personnel pour : a) l'assurance maladie après la cessation de service, prestations qui sont actuellement acquises par des membres du personnel en activité et par les retraités durant leurs années de service; b) les congés dans les foyers qui sont payables aux

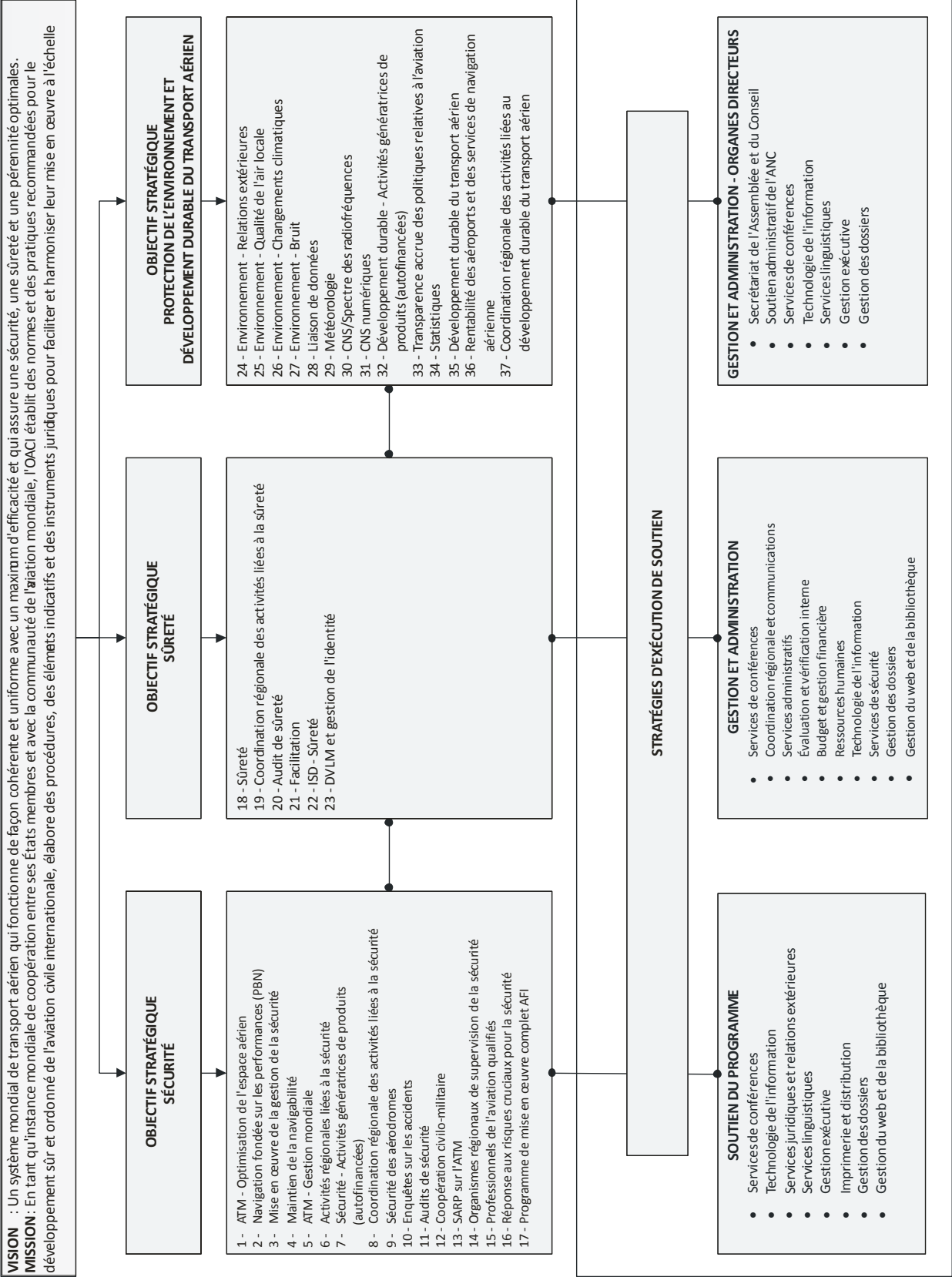
membres du personnel avant la cessation de service et à la cessation de service; et c) les primes de rapatriement, qui sont payables aux membres du personnel recruté sur le plan international, à la cessation de service. L'amortissement des biens corporels et incorporels représentera aussi une dépense hors encaisse.

- a) Sur la base d'une évaluation actuarielle faite en 2010, les coûts d'assurance maladie après la cessation de service sont estimés pour le triennat à environ 5,0 à 5,6 millions CAD par année, les coûts de congé dans les foyers devraient augmenter de 0,5 million CAD et les primes de rapatriement de 0,8 million de dollars par année durant le triennat. Concernant le financement possible de ces passifs, le Secrétariat continuera de suivre l'évolution de la question dans le cadre du régime des Nations Unies et rendra compte au Conseil.
- b) Les IPSAS exigent aussi que les biens corporels et incorporels de l'Organisation soient reflétés dans les comptes. D'un point de vue comptable, cela signifie que les acquisitions de biens (corporels ou incorporels) ne sont plus traitées comme des dépenses dans les comptes. Dans la perspective du budget, des fonds demeurent nécessaires pour l'achat de biens, même si les dépenses sont réparties sur plusieurs années dans les états financiers (processus connu sous le nom d'amortissement). Pour 2011-2013, les dépenses comprendront les amortissements d'immobilisations corporelles, les contrats de location-acquisition et les biens incorporels. Il est prévu que le montant d'amortissement sera de l'ordre de 1,3 million CAD pour le triennat¹. L'amortissement n'exige pas de financement si ce n'est que les biens immobilisés, pour lesquels l'amortissement est calculé, ont été financés au moment de l'achat.

40. Les éléments hors encaisse indiqués ci-dessus, qui n'exigent pas de financement au titre du budget 2011-2013, sont présentés à l'Assemblée sous forme d'estimations supplémentaires des budgets préparés pour information et examen.

¹ Ce chiffre comprend l'amortissement de tous les biens détenus par l'OACI, quelle que soit la source de financement.

CADRE STRATÉGIQUE DE L'OACI



(page laissée intentionnellement en blanc)

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

OBJECTIF STRATÉGIQUE

(page laissée intentionnellement en blanc)

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- Programme n° 1** ATM — Optimisation de l'espace aérien
- Objectif :** *Élaborer des règles de sécurité pour la réduction de la séparation entre les aéronefs afin d'optimiser l'espace aérien mondial et de réduire les émissions/gaz à effet de serre*
- Résultat attendu :**
- Réduction des minimums de séparation entre aéronefs dans tout l'espace aérien
 - PANS-ATM — 2012 ; Annexe 10 — 2013
 - Mise en œuvre harmonisée de nouvelles techniques de surveillance, y compris ADS-B
 - Annexe 10 — 2012 ; éléments indicatifs sur les essais en vol et l'évaluation de la sécurité — 2011
 - Critères améliorés de séparation en turbulence de sillage
 - PANS-ATM — 2012
 - Structures de routes ATS optimisées dans l'espace aérien terminal et en route
 - Trois réunions sur le développement du réseau de routes ATS — 2013

Projets/Activités :

- | | |
|--|--|
| 1. Utilisation harmonisée et échange de données de monitoring du RVSM entre RMA. | 2. Introduction d'une séparation de 2,5 NM en approche finale jusqu'à 20 milles de l'extrémité de piste. |
| 3. Introduction de technologies MLAT et ADS-B pour minimums de séparation utilisés de 3 NM. | 4. Introduction d'un minimum réduit de séparation longitudinale basé sur la distance, dans NAT. |
| 5. Introduction d'une séparation longitudinale GNSS basée sur la distance dans l'espace aérien océanique. | 6. Explorer une séparation océanique réduite avec ADS-B (application de surveillance embarquée). |
| 7. Critères améliorés de séparation en turbulence de sillage, à l'appui de la gestion des conflits. | 8. Répondre à des questions d'États, de bureaux régionaux, d'organisations internationales et d'autres sources externes/internes en matière d'ATM. |
| 9. Fournir des services de secrétariat à des réunions de haut niveau sur l'environnement. | 10. Mettre en œuvre le RVSM en Eurasie (Fédération de Russie, Mongolie et autres États). |
| 11. Introduire l'utilisation d'informations de vols et de courants de trafic pour un environnement collaboratif. | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
634	651	684	1 969

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- Programme n° 2** Navigation fondée sur les performances (PBN)
- Objectif :** *Élaborer des SARP/éléments indicatifs en partenariat avec l'industrie pour réduire le taux d'accidents à l'approche et à l'atterrissage, optimiser l'espace aérien mondial et réduire les émissions/gaz à effet de serre*
- Résultat attendu :**
- Mise en œuvre mondiale de la PBN
 - PANS-OPS — 2012 ; Annexe 4 — 2011
 - Mise en œuvre mondiale des approches guidées verticalement
 - PANS-OPS — 2012
 - Introduction de nouveaux plans de vol OACI pour maximiser les aptitudes des aéronefs
 - PANS-ATM — 2012
 - Exploitation plus efficace dans l'espace aérien terminal
 - PANS-ATM et éléments indicatifs pour l'exploitation en région terminale — 2011

Projets/Activités :

1. Élaboration de spécifications de procédures de vol, de base de données NAV et de cartographie (IFPP).	2. Élaboration et actualisation de spécifications de navigation PBN (PBN SG).
3. Élaboration d'un nouveau système de classification des approches (PBNSG).	4. Coordination et soutien d'activités de planification régionale PBN et de mise en œuvre.
5. Éducation en PBN (gestion, espace aérien, opérations en descente continue (CDO), approbation de vols, procédures de vol).	6. Équipe spéciale PBN mondiale (promotion, équipes « Go »).
7. Établissement et soutien de bureaux régionaux de procédures de vol.	8. Mesure de l'efficacité des initiatives de mise en œuvre de la PBN.
9. Suivi de l'état de mise en œuvre de la PBN.	

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
593	611	644	1 848

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 3 Mise en œuvre de la gestion de la sécurité

Objectif : *Élaborer des programmes, des SARP/éléments indicatifs pour appuyer la mise en œuvre des programmes nationaux de sécurité qui remplacent l'action réactive par une action proactive à l'échelle mondiale ; assurer la formation pour les entités régionales et nationales*

Résultat attendu :

- Mise en œuvre harmonisée et mondiale de la gestion de la sécurité (cours de formation intensifs)
- Méthodologie de planification de la sécurité et mise en œuvre d'un suivi dans toutes les régions OACI
 - Établissement de groupes régionaux sur la sécurité de l'aviation (RASG) — 2011, ateliers sur le Plan mondial pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)
- Amélioration de la collecte de données sur la sécurité, disponibilité et analyse
 - Organisation d'ateliers — 2011

Projets/Activités :

1. Mise en œuvre du programme national de sécurité (PNS) et des systèmes de gestion de la sécurité (SMS).	2. Introduction d'un processus OACI de gestion interne de la sécurité (ISMP).
3. Analyse des données à communiquer à l'ANC en ce qui concerne les IHN agréés.	4. Révision du GASP et de la Feuille de route.
5. Mise en œuvre du GASP et de la Feuille de route — cadre de performance.	6. Élaboration et application dans toutes les régions OACI d'une méthodologie pour planification de la sécurité et suivi.
7. Organisation d'ateliers sur l'importance de la collecte et de l'analyse de données de sécurité pour sensibiliser les États africains.	8. Élaboration d'évaluations d'impact pour nouvelles SARP et PANS.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
1 650	1 616	1 698	4 964

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- Programme n° 4** Maintien de la navigabilité
- Objectif :** *Élaborer des SARP pour aider les États à assurer une exploitation viable des avions vieillissants, réduisant ainsi le risque d'accidents*
- Résultat attendu :**
- Renforcer les moyens de maintien de la navigabilité dans les États ; harmoniser l'emploi de la terminologie de navigabilité et restructurer l'Annexe 8
 - Annexes 6 et 8 — 2011 (AIRP, ateliers)
 - Éliminer progressivement l'emploi des halons comme agents d'extinction sur aéronefs civils
 - Annexes 6 et 8 — 2012 ; éléments indicatifs — 2011
 - Tenir le registre international des permis d'exploitation aérienne (AOC)
 - Première version — 2011

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. Harmoniser l'utilisation de la terminologie de navigabilité et restructurer l'Annexe 8. | 2. Éliminer progressivement l'utilisation des halons comme agents d'extinction sur les aéronefs civils. |
| 3. Actualiser les éléments indicatifs sur les questions de navigabilité pour les rendre plus lisibles à l'intention des États qui ont des moyens limités en matière de maintien de la navigabilité. | 4. Actualiser l'Annexe 8 en fonction des réalités opérationnelles. |
| 5. Entretenir le système international OACI d'informations sur les aéronefs. | 6. Répondre aux questions d'États, de bureaux régionaux, d'organisations internationales et d'autres sources externes/internes en matière de navigabilité. |
7. Traiter des plaintes d'États et des différends relatifs à des questions de navigabilité.
Coordonner les réponses/positions appropriées avec d'autres Directions selon les besoins et tenir au courant le Président/RK.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
558	582	613	1 753

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 5 ATM — Gestion mondiale

Objectif : *Permettre la gestion mondiale en temps réel de la navigation aérienne par l'élaboration et la mise en place d'un plan régional de navigation aérienne électronique (eANP) et d'autres outils, notamment le système de notification électronique des différences (EFOD)*

Résultat attendu :

- Tous les ANP disponibles sous forme numérique
 - Version CD-ROM (2011)
 - Système en ligne basé sur GIS (2012)
- Tenir à jour le système électronique de notification et publication des différences (EFOD)
 - EFOD entièrement opérationnel — 2013

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Élaborer un jeu d'outils de sécurité pour que les États gèrent l'évolution des SARP et la conformité, y compris la notification électronique des différences et la production de suppléments aux Annexes selon la demande. | 2. Élaboration d'un jeu d'outils électroniques pour aider les États et les PIRG dans la planification de la navigation aérienne. |
| 3. Élaborer un jeu d'outils de sécurité pour que les États collectent et échangent des données relatives aux aéronefs habituellement utilisés dans l'aviation internationale. | 4. Soutenir la mise en œuvre du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) — Cadre de performance pour les systèmes de navigation aérienne. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
--	--	--	--

(en milliers de CAD)

2011	2012	2013	TOTAL
260	266	275	801

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 6 Activités régionales liées à la sécurité

Objectif : *Activités techniques (sécurité des vols, gestion du trafic aérien, aérodromes, communication, navigation et surveillance et météorologie)*

Résultat attendu :

- Renforcer les programmes de travail régionaux liés à la sécurité
 - Tenue dans toutes les régions de séminaires et d'ateliers portant sur des questions techniques
 - Appui technique des groupes régionaux et sous-régionaux

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. Améliorer les spécifications et les éléments indicatifs pour la préparation aux pandémies. | 2. Mise en œuvre par les États de plans de préparation aux pandémies. |
| 3. Planification de procédures d'urgence et formation en pandémies et santé publique pour ANSP et exploitants d'aérodromes. | 4. Mesures prises pour élargir la participation à l'Arrangement de coopération pour la prévention de la propagation de maladies transmissibles par les voyages aériens (CAPSCA). |
| 5. Réunions du comité directeur de CAPSCA et réunions annuelles de l'équipe régionale de médecine aéronautique dans chaque région CAPSCA. | 6. Amélioration des moyens de recherche et de sauvetage. |
| 7. Fournir un soutien technique aux COSCAP et au programme ACIP. | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
424	436	458	1 317

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- Programme n° 7** Sécurité — Activités génératrices de produits (autofinancées)
- Objectif :** *Propriété intellectuelle, réinvestissement des recettes découlant du capital intellectuel de la navigation aérienne*
- Résultat attendu :**
- Environ 12 millions dollars de génération de recettes (pour le triennat)

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. ICARD (codes de noms à 5 lettres, désignateurs de routes, conception de routes, codes réservés pour installations et services). | 2. Publier le Doc 8585 — <i>Indicatifs des exploitants d'aéronefs et des administrations et services aéronautiques</i> tous les trois mois (jan/avr/juil/oct). |
| 3. Publier annuellement le Doc 7383 — <i>Services d'information aéronautique assurés par les États</i> (juin). | 4. Doc 8585, base de données. |
| 5. Fournir des services au Groupe de travail conjoint OACI/OMI. | 6. Actualiser le Manuel IAMSAR. |
| 7. Produire les dispositions 2011/2012 pour la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses. | 8. Produire les dispositions 2013/2014 pour la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses. |
| 9. Produire les dispositions 2015/2016 pour la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses. | 10. Produire les dispositions 2017/2018 pour la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses. |
| 11. Produire les dispositions 2019/2020 pour la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses. | 12. Élaborer des aides d'instruction en matière de marchandises dangereuses et diffuser des informations. |
| 13. Analyse/élaboration/mise en œuvre d'une base de données d'incidents/accidents de matières dangereuses et analyse continue des données. | 14. Élaboration de cours spécialisés sur les marchandises dangereuses (par exemple substances infectieuses et radioactives) et ensuite diffusion biannuelle dans les régions. |
| 15. Analyse/élaboration/mise en œuvre d'informations sur les marchandises dangereuses (Doc 9284, Supplément à 9284, Doc 9481 et documents de formation) en XML. | 16. Examiner les propositions d'amendements au Doc 7030 (Procédures complémentaires régionales) et aux Plans de navigation aérienne qui sont reçues dans la section ATM, et prendre les mesures nécessaires pour les faire approuver |
| 17. Élaborer et/ou exposer des questions ATM/SAR à des forums, conférences, séminaires, ateliers et cours, en représentant l'OACI. | 18. Examiner les Publications d'information aéronautique pour identifier les différences notables par rapport aux Annexe 1, 6 et 8. |
| 19. Fournir un soutien administratif pour les amendements aux PANS-OPS en ce qui concerne la navigation fondée sur les performances. | 20. Fournir un soutien administratif en ce qui concerne les amendements à l'Annexe 16 et les documents d'orientation correspondants. |

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- | | |
|--|--|
| 21. Répondre aux questions d'États, de bureaux régionaux, d'organisations internationales et d'autres sources externes/internes sur des questions SAR. | 22. Répondre à des questions d'États, de bureaux régionaux, d'organisations internationales ou d'autres sources externes/internes sur des questions de marchandises dangereuses. |
| 23. Actualisation de documents ATM. | 24. Actualisation de documents AGA. |
| 25. Actualisation de documents OPS. | 26. Actualisation de documents CNS. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
2 453	2 519	2 649	7 620

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 8 Coordination régionale des activités de sécurité

Objectif : *Coordination efficace et efficiente et facilitation des travaux des bureaux régionaux en matière de sécurité*

Résultat attendu :

- Fonctionnement amélioré des bureaux régionaux, aboutissant à de meilleurs services aux États

Projets/Activités :

1. Appuyer la résolution de comptes rendus ATS insatisfaisants, notamment en matière d'espace aérien supérieur.
2. Maintenir le point unique d'entrée au Siège.
3. Améliorer l'efficacité et la responsabilisation des bureaux régionaux.
4. Mener des séminaires et des ateliers.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
637	662	692	1 991

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 9 Sécurité des aéroports
Objectif : *Mettre en application des SARP/éléments indicatifs sur la conception et l'exploitation technique des aéroports pour optimiser la sécurité de l'exploitation technique des aéroports*

- Résultat attendu :**
- Conception optimisée des aéroports et exploitation d'aéroports améliorée
 ➤ Annexe 14, Vol. I — 2015
 - Codes de référence actualisés en prévision de nouveaux types d'aéronefs
 ➤ Annexe 14, Vol. I — 2015 ; éléments indicatifs — 2016
 - Conventions normalisées d'appellation de voies de circulation pour réduire les incursions sur piste
 ➤ Annexe 14, Vol. I — 2015
 - Réduction des sorties de piste par évaluation efficace de l'état des surfaces de pistes et comptes rendus de frottement
 ➤ SARP sur l'évaluation de l'état des surfaces de pistes et les comptes rendus de frottement — 2012
 - Mise en œuvre de systèmes perfectionnés de guidage de mouvements à la surface à l'appui de l'exploitation tous temps
 ➤ Disponibilité d'éléments indicatifs pour la certification des aéroports — 2012

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. Mise en œuvre efficace de la technologie LED dans les aides visuelles à la navigation. | 2. Normaliser les marques et les feux d'obstacles hors des surfaces de limitation d'obstacles. |
| 3. Revue générale de l'Annexe 14, Volume I, Chapitre 3, sur les caractéristiques physiques de tous les codes de référence d'aéroport. | 4. Normaliser les conventions d'appellation des voies de circulation pour aider à réduire les incursions sur pistes. |
| 5. Mise en œuvre de l'aire de sécurité en fin de piste (RESA) et mesures d'atténuation correspondantes. | 6. Réduction des sorties de piste par évaluation efficace de l'état des surfaces de pistes et comptes rendus de friction. |
| 7. Élaboration et mise en œuvre des PANS-Aéroports. | 8. Développement d'aides visuelles pour A-SMGCS et pour la prévention des incursions sur pistes, y compris une revue générale des barres d'arrêt et de l'interopérabilité des RGL vis-à-vis de leur utilisation avec d'autres marques, feux et repères visuels aux points d'attente. |
| 9. Réduction des incursions sur pistes par solutions technologiques. | 10. Éléments indicatifs pour la certification des aéroports. |
| 11. Réaction améliorée en matière d'urgences d'aéroport ainsi que de sauvetage et de lutte contre les incendies. | 12. Rehausser la sécurité opérationnelle et l'efficacité des héliports. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
541	558	584	1 683

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 10 Enquêtes sur les accidents

Objectif : *Actualiser ou amender les SARP/éléments indicatifs pour veiller à ce que les enquêtes soient menées efficacement et à ce que les recommandations formulées à la suite d'accidents et d'incidents d'aviation soient appliquées*

Résultat attendu :

- Appuyer la prévention et assurer l'investigation efficace des accidents et incidents d'aéronefs
- Évaluation améliorée des données d'enregistreurs de vol pour les enquêtes
 - Annexe 6, Parties I, II et III — 2011
- Introduction de systèmes légers d'enregistrement, recherche et récupération des enregistreurs de vol
 - Nouvelles SARP dans l'Annexe 6 — 2011
- Application de recommandations de sécurité d'intérêt mondial
 - Lignes directrices sur les définitions — 2010 ; recommandations de sécurité sur le site web de l'OACI — 2013

Projets/Activités :

1. Évaluation de l'emploi de moyens embarqués d'enregistrement de vues générales du cockpit.	2. Évaluation des données d'enregistreurs de vol pour les enquêtes.
3. Introduction de systèmes légers d'enregistrement et recherche et récupération des enregistreurs de vol.	4. Échange d'informations de sécurité dans les rapports finals.
5. Recommandations de sécurité adressées à l'OACI.	6. Élargir et réviser la documentation sur les méthodes d'enquête.
7. Appliquer les recommandations de sécurité d'intérêt général dans le monde.	8. Mise en œuvre de systèmes régionaux d'enquête sur accidents et incidents.
9. Élaborer des lignes directrices pour le traitement de recommandations de sécurité dans les États.	10. Assistance entre États dans les enquêtes.
11. Examiner les options pour augmenter la probabilité de disponibilité de données d'enregistreurs de vol pour les enquêtes.	12. Assistance aux États pour l'application des dispositions de l'Annexe 13.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
415	429	451	1 295

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 11 Audit de sécurité

Objectif : *Mettre en place une méthode de surveillance continue et des activités de soutien pour déterminer la capacité des États d'assurer la supervision de la sécurité et les encourager à remédier aux carences constatées*

Résultat attendu :

- Améliorer les aptitudes des États en supervision de la sécurité par l'identification des carences, et encourager leur résolution par les États (2013)
- Appliquer des stratégies d'intervention selon l'approche de surveillance continue (CMA) pour identifier les carences et faire le suivi des aptitudes des États en supervision (à partir de 2011)
- Identifier et gérer les problèmes graves de sécurité (PGS) comme suite à l'application de stratégies d'intervention en CMA (à partir de 2011)

Projets/Activités :

1. Exécuter des stratégies d'intervention selon la méthode de surveillance continue (CMA) pour identifier les carences et déterminer la capacité des États en matière de supervision.	2. Organiser des missions de validation coordonnée par l'OACI afin de confirmer les progrès réalisés par les États.
3. Identifier et gérer les problèmes graves de sécurité résultant de l'exécution de stratégies d'intervention en CMA.	4. Élaborer et entretenir le système de comptes rendus CMA en ligne et de gestion des données.
5. Gérer et administrer la formation assistée par ordinateur sur les stratégies d'intervention en CMA et former des auditeurs OACI en CMA, y compris dans les bureaux régionaux.	6. Instaurer des accords bilatéraux/multilatéraux entre l'OACI et des organisations internationales sur les échanges de données de sécurité et la reconnaissance dans le contexte de la CMA.
7. Promouvoir la coopération continue et la participation des États contractants aux activités CMA de l'USOAP, au moyen de séminaires et d'ateliers et d'une participation à des forums internationaux.	8. Effectuer le suivi des résultats de supervision de la sécurité en CMA, et produire et diffuser régulièrement, conformément aux décisions du Conseil, des analyses connexes pour des organes directeurs de l'OACI, le Secrétariat et des organisations internationales.
9. Maintenir la confiance du public et des États contractants dans les produits du programme, par le respect des principes du programme et l'application de critères et de méthodes cohérents et objectifs dans l'exécution d'interventions en CMA.	10. Missions USOAP.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013

(en milliers de CAD)

2011	2012	2013	TOTAL
3 670	3 861	4 304	11 835

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 12 Coopération civilo-militaire

Objectif : *Élaborer des éléments indicatifs pour les autorités de l'aviation en vue d'optimiser l'utilisation de l'espace aérien mondial et de réduire les émissions/gaz à effet de serre*

- Résultat attendu :**
- Améliorer la coopération entre autorités aéronautiques civiles et militaires (séminaires, ateliers)
 - Suivi du Forum mondial de gestion du trafic aérien sur la coopération civile-militaire (2012)
 - Éléments indicatifs sur la coopération civile-militaire (2011)

Projets/Activités :

- | | |
|--|---|
| 1. Suivi du Forum de gestion du trafic aérien mondial sur la coopération civile-militaire. | 2. Éléments indicatifs sur la coopération civile-militaire. |
|--|---|

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
134	137	142	412

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 13 SARP sur l'ATM

Objectif : *Élaborer avec l'industrie de l'aviation et diffuser aux États des SARP et des éléments indicatifs introduisant la gestion mondiale des courants de trafic et la prise de décision en collaboration*

Résultat attendu :

- Faciliter la mise en œuvre de la gestion des courants de trafic aérien et la prise de décisions en collaboration, aboutissant à un meilleur équilibre de la demande et de la capacité
 - Éléments indicatifs sur la gestion des courants de trafic aérien (ATFM) – 2011 (séminaires)

Projets/Activités :

1. Améliorer l'équilibre de la demande et de la capacité sur la base de la gestion des courants de trafic.	2. Introduire l'emploi d'un processus de prise de décision en collaboration.
3. Introduire l'application de la gestion de l'exécution du service.	4. Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les FIR/UIR en vue d'une mesure globale de l'efficacité et d'une analyse de monitoring.
5. Éléments indicatifs sur la gestion des courants de trafic aérien.	6. Introduire l'emploi des informations sur les vols et les courants de trafic pour l'environnement collaboratif.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
--	--	--	--

(en milliers de CAD)

2011	2012	2013	TOTAL
15	15	15	45

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- Programme n° 14** Organismes régionaux de supervision de la sécurité
- Objectif :** *Élaborer des éléments indicatifs ou y apporter les modifications nécessaires pour permettre aux États ayant des ressources limitées de maintenir des niveaux acceptables de supervision de la sécurité, et soutenir l'application de ces éléments*
- Résultat attendu :**
- Assistance coordonnée et directe aux États pour renforcer leurs moyens de supervision de la sécurité
 - Arrangements de coopération et partenariats pour appairer donateurs et projets
 - Assistance coordonnée aux systèmes régionaux de supervision de la sécurité
 - Formation d'inspecteurs coordonnée avec les centres de formation de GSI sanctionnés par l'OACI

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Élaborer un plan d'action stratégique OACI pour la coopération régionale. | 2. Faciliter l'établissement de systèmes régionaux de supervision de la sécurité et coordonner l'assistance à ces systèmes, y compris Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP) et Organismes régionaux de supervision de la sécurité (RSOO). |
| 3. Élaborer et entretenir des arrangements de coopération et des partenariats afin de soutenir des groupements régionaux. | 4. Réviser et actualiser le Doc 9734, Partie B — <i>Mise en place et gestion d'un système régional de supervision de la sécurité.</i> |
| 5. Coordonner et promouvoir la formation d'inspecteurs avec le réseau de centres de formation de GSI sanctionné par l'OACI. | 6. Fournir un soutien de l'OACI à des États pour rectifier des carences de supervision. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
671	692	728	2 091

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 15 Professionnels de l’aviation qualifiés

Objectif : *En collaboration avec une équipe spéciale de l’industrie, élaborer et mettre en place un programme mondial pour veiller à ce qu’il y ait suffisamment de professionnels de l’aviation pour répondre à la demande future*

- Résultat attendu :**
- Mise en œuvre de programmes visant à produire un nombre suffisant de professionnels qualifiés de l’aviation pour répondre à la demande future
 - Introduction de l’emploi d’une approche fondée sur les compétences dans la formation et l’évaluation — 2010
 - Amélioration de la sécurité, de la qualité et de la capacité de formation de navigants
 - Éléments indicatifs — 2011
 - Harmonisation de la formation de médecins-examineurs désignés (DME)
 - Évaluation de cours de formation de DME — 2013

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Identifier les obstacles de réglementation non nécessaires dans les processus de formation. | 2. Introduction de l’emploi d’une approche fondée sur les compétences dans la formation et l’évaluation. |
| 3. Améliorer la sécurité, la qualité et la capacité de la formation de navigants. | 4. Capacité/approche harmonisées et améliorées dans la formation, et approbation de la certification d’organismes de formation. |
| 5. Compétences des titulaires de MPL. | 6. Harmonisation de la formation pour médecins-examineurs désignés. |
| 7. Mise en œuvre d’une collecte annuelle de données sur les titulaires de licences d’aviation civile et la capacité de formation. | 8. Appuyer les travaux de l’équipe spéciale sur la prochaine génération de professionnels de l’aviation (NGAP). |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
36	38	40	114

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- Programme n° 16** Réponse aux risques critiques pour la sécurité
- Objectif :** *Élaborer, adopter et diffuser des SARP/éléments indicatifs et/ou des procédures qui traitent des situations présentant des risques immédiats ou des risques élevés pour la sécurité de l'aviation*
- Résultat attendu :**
- Amélioration de la sécurité des hélicoptères effectuant des vols de service médical d'urgence (EMS)
 - Annexe 6 — 2012
 - Mise en œuvre harmonisée et rapide des conditions de compétence linguistique
 - Éléments indicatifs — 2011
 - Application de conditions médicales révisées pour les titulaires de licences et les postulants
 - Conférences et séminaires régionaux — 2013
 - Mise en œuvre du système électronique de notification et publication des différences (EFOD)
 - Approche étagée dans la mise en œuvre de l'EFOD— 2011
 - Nouvelles SARP et nouveaux éléments indicatifs sur les carburants embarqués, pour traiter les problèmes de sécurité et améliorer l'efficacité des carburants
 - Annexe 6, Partie I — 2011
 - Nouvelles mesures pour les vols à durée de déroutement prolongée (EDTO) pour inclure les avions dotés de plus de deux moteurs à turbines
 - Annexe 6 et éléments indicatifs connexes — 2011
 - Amélioration de la sécurité par une approche fondée sur le risque, à l'usage des États et de l'industrie, pour gérer la fatigue des pilotes
 - Annexe 6 et éléments indicatifs connexes — 2011
 - Amélioration de la sécurité par une réduction de l'abus des pavillons de complaisance
 - Élaboration et application d'un système international d'informations sur les aéronefs — 2011
 - Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les accidents et incidents graves d'aéronefs
 - Collecte de données — 2011

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Améliorer la sécurité des hélicoptères dans les opérations de service médical d'urgence. | 2. Appliquer les conditions de compétence linguistique. |
| 3. Appliquer des spécifications médicales révisées pour les titulaires de licences et les postulants. | 4. Élaborer et appliquer le système électronique de notification et publication des différences (EFOD). |
| 5. Élaborer de nouvelles SARP et des éléments indicatifs sur les carburants embarqués afin de traiter les problèmes de sécurité et améliorer l'efficacité des carburants. | 6. Nouvelles mesures pour les vols à durée de déroutement prolongée (EDTO) pour inclure les avions dotés de plus de deux moteurs à turbines et incorporer des conditions de protection contre l'incendie. |
| 7. Améliorer la sécurité en fournissant aux États et à l'industrie une approche fondée sur le risque pour gérer la fatigue des pilotes. | 8. Améliorer la sécurité en réduisant les abus de pavillons de complaisance. |

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

- | | |
|--|--|
| 9. Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les accidents et incidents graves d'aéronefs. | 10. Appui au Groupe consultatif technique des Nations Unies en matière d'aviation (Division du maintien de la paix et Programme alimentaire mondial). |
| 11. Revoir SARP et éléments indicatifs pour améliorer la promptitude et la qualité des services de recherche et sauvetage. | 12. Traiter des plaintes d'États et des différends relatifs aux questions d'exploitation technique et de licences du personnel (plaintes et différends en général, ainsi que questions délicates). Coordonner les réponses/positions appropriées avec d'autres Directions, selon les besoins, et informer Pres/RK. |
| 13. Participer au Groupe de l'industrie sur la stratégie en matière de sécurité. | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
309	231	243	783

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A : Sécurité

Programme n° 17 Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP)
Objectif : *Coordonner les activités, les initiatives et les stratégies de réalisation du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique*
Résultat attendu : Amélioration de la sécurité de l'aviation en Afrique

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. Mettre en œuvre les activités de l'ACIP identifiées par le Conseil et approuvées par l'Assemblée (Plan AFI). | 2. Améliorer la sécurité de l'aviation en Afrique. |
| 3. Traiter des carences de l'aviation en Afrique. | 4. Améliorer le leadership et exécuter une gestion solide du programme en Afrique, pour aboutir à une plus grande responsabilisation dans la région. |
| 5. Élaborer des modalités de mise en œuvre dans la région AFI. | 6. Mener des séminaires et des ateliers. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL

* Les ressources nécessaires à ce programme sont indiquées à la section Bureaux régionaux, rubriques Bureau de Dakar et Bureau de Nairobi et l'Annexe 4.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B : Sûreté

Programme n° 18	Sûreté
Objectif :	<i>Élaborer des contre-mesures pratiques et des éléments indicatifs pour répondre efficacement aux menaces nouvelles et existantes auxquelles est confrontée l'aviation civile</i>
Résultat attendu :	Accroître le niveau de mise en œuvre de contre-mesures pratiques pour affronter les menaces nouvelles et émergentes contre l'aviation civile

Projets/Activités :

1. Évaluer et analyser les menaces existantes et potentielles contre l'aviation civile avec l'assistance du Groupe de travail d'AVSECP — Annexe 17.	2. Élaborer des contre-mesures pratiques pour affronter les menaces nouvelles et émergentes contre l'aviation civile, selon une approche fondée sur la gestion du risque.
3. Actualiser les SARP de l'Annexe 17 (Amendement n° 13) pour veiller à ce que les mesures AVSEC demeurent efficaces.	4. Stimuler la mise en œuvre harmonieuse des SARP et l'adoption de processus et concepts efficaces de sûreté.
5. Élaborer une stratégie pour aider les États contractants et l'industrie à employer des mesures de sûreté nouvelles et novatrices, y compris l'utilisation de technologies de pointe.	6. Collecter, analyser et actualiser la base de données sur les comptes rendus d'actes d'intervention illicite contre l'aviation civile.
7. Répondre à des demandes d'informations et d'orientations présentées par des États et l'industrie sur des questions de sûreté.	8. Organiser et appuyer des symposiums, séminaires et ateliers concernant différentes questions de sûreté de l'aviation, de facilitation et de DVLM.
9. Veiller à ce que les SARP de l'Annexe 17 soient tenues à jour en fonction de l'évolution des besoins des États.	10. Faire le suivi de la mise en œuvre de l'Annexe 17
11. Fournir des avis spécialisés et des conseils sur des questions AVSEC au Conseil, à l'UIC, à l'ATC et à différents organes du Secrétariat, ainsi qu'à des parties externes.	12. Avec l'assistance des groupes de travail d'AVSECP, rehausser l'application des principes de facteurs humains dans la sûreté de l'aviation (Doc 9808) afin d'assurer la mise en œuvre efficace des mesures et des normes.
13. Jouer un rôle de coordination pour différentes initiatives de recherche et développement liées à la sûreté qui se déroulent dans le monde, avec l'assistance du Groupe de travail d'AVSECP.	

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013

(en milliers de CAD)

2011	2012	2013	TOTAL
1 543	1 610	1 671	4 824

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B : Sûreté

Programme n° 19 Coordination régionale des activités de sûreté
Objectif : *Coordination efficace et facilitation des travaux de sûreté dans les bureaux régionaux*
Résultat attendu : Meilleur fonctionnement des bureaux régionaux, aboutissant à des services améliorés aux États

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Jouer un rôle de leadership en matière de sûreté, à travers les bureaux régionaux. | 2. Élaborer des mécanismes formels de monitoring pour assurer la mise en œuvre. |
| 3. Déterminer le niveau de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système efficace de supervision de la sûreté. | 4. Mener des séminaires et des ateliers. |
| 5. Maintenir le point unique d'entrée au Siège. | 6. Améliorer l'efficacité et la responsabilisation des bureaux régionaux. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
382	397	415	1 195

OBJECTIF STRATÉGIQUE B : Sûreté

Programme n° 20 Audit de sûreté

Objectif : *Améliorer la sûreté de l'aviation civile mondiale par la réalisation d'audits de sûreté de l'aviation et d'activités de soutien pour déterminer la capacité des États d'assurer la supervision de la sûreté et les encourager à remédier aux carences constatées*

Résultat attendu : Relever le niveau de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sûreté de l'aviation

Projets/Activités :

1. Identifier le niveau de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système efficace de supervision de la sûreté, ainsi que les carences dans la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Annexe 17 et des dispositions de l'Annexe 9 liées à la sûreté.
2. Valider la mise en œuvre des plans d'action corrective des États, grâce à des missions de validation coordonnées par l'OACI.
3. Identifier et gérer les problèmes graves de sûreté à la suite d'audits de la sûreté de l'aviation et de missions de validation coordonnées.
4. Faire le suivi des résultats d'audits de sûreté, et réaliser et diffuser régulièrement, et conformément aux décisions du Conseil, les analyses correspondantes pour les organes directeurs de l'OACI, le Secrétariat et des organisations internationales.
5. Promouvoir la coopération continue et la participation des États contractants aux activités de l'USAP, grâce à des séminaires et des ateliers et à une participation à des forums internationaux.
6. Maintenir la confiance dans les aboutissements des programmes, en assurant la conformité avec les principes d'audit et par l'application de critères et méthodes cohérents et objectifs dans l'exécution des audits de sûreté et des missions de validation coordonnées.
7. Établir ou réviser des accords bilatéraux/multilatéraux sur la coopération en matière de sûreté et l'échange de données avec des organismes internationaux et régionaux.
8. Élaborer et exécuter des cours de formation d'auditeurs, afin de tenir un tableau adéquat d'auditeurs certifiés en sûreté de l'aviation.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
3 457	3 548	3 345	10 349

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B : Sûreté

Programme n° 21 Facilitation

Objectif : *Élaborer des SARP/éléments indicatifs pour améliorer l'efficacité des mouvements de passagers et de fret*

Résultat attendu : Accroître l'uniformité de l'application des SARP de l'Annexe 9

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. Actualiser et promouvoir des lignes directrices sur les PNR | 2. Actualiser et promouvoir les lignes directrices RPCV, en coordination avec l'IATA et l'OMD |
| 3. Promouvoir la mise en œuvre des SARP sur les personnes non admissibles ou expulsées (Chapitre 5). | 4. Actualiser les SARP de l'Annexe 9 (Amendement 22) pour assurer que les procédures de contrôles frontaliers demeurent. |
| 5. Répondre aux demandes d'informations et d'orientations venant d'États et de l'industrie sur différentes questions de facilitation. | 6. Rehausser la coordination avec les États et les organismes partenaires au sujet de questions liées à la facilitation. |
| 7. Veiller à ce que les SARP de l'Annexe 9 restent valables en fonction de l'évolution des besoins des États. | 8. Faire le suivi de la mise en œuvre de l'Annexe 9. |
| 9. Fournir des avis spécialisés et des conseils sur des questions FAL au Conseil, à l'UIC, à l'ATC et à différents organes du Secrétariat, ainsi qu'à des parties externes. | 10. Élaborer des éléments indicatifs ou un modèle pour un comité FAL national/aéroportuaire, en consultation avec les États. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013

(en milliers de CAD)

2011	2012	2013	TOTAL
301	288	302	891

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B : Sûreté

Programme n° 22 ISD — Sûreté

Objectif : *Améliorer la capacité des États d'assurer la supervision de la sûreté en facilitant et en coordonnant l'assistance en partenariat avec les parties prenantes pour aider les États qui doivent mettre en œuvre les SARP et rectifier les carences relevées par l'USAP*

Résultat attendu : Augmenter le nombre des États qui se conforment à l'Annexe 17 ; augmenter les activités régionales AVSEC en coordination et coopération

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Élaborer des propositions d'assistance pour les États, afin de traiter des carences et de suivre la mise en œuvre. | 2. Concevoir des ateliers d'assistance sur des questions spécifiques et organiser et appuyer des conférences et séminaires AVSEC. |
| 3. Assurer la coordination et la liaison avec des donateurs pour renforcer la coopération et les partenariats ainsi que pour fournir une assistance directe à des États. | 4. Faciliter l'élaboration et la continuation de cours de formation et appuyer le réseau ASTC. |
| 5. Élaborer et exécuter des programmes d'assistance spécifiques à une région, en coordination avec les États donateurs et des organismes régionaux, afin de promouvoir une approche régionalisée et les meilleures pratiques. | 6. Fournir des services de secrétariat au Groupe régional AVSEC/FAL de NAM/CAR/SAM. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
1 500	1 553	1 486	4 539

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B : Sûreté

Programme n° 23 DVLM et gestion de l'identité

Objectif : *Améliorer la sûreté à l'échelle mondiale en fournissant aux États le leadership, les outils et l'assistance dont ils ont besoin pour mettre en œuvre efficacement des programmes DVLM*

Résultat attendu : Augmenter le nombre des participants au RCP OACI
Réduire les fraudes à l'émission de DVLM dans les États
Accroître l'aptitude des États à authentifier les documents de voyage aux frontières

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Actualiser les spécifications du Doc 9303 ou les rapports techniques connexes, selon les besoins, en fonction des besoins émergents des États, des enjeux et de l'évolution technologique, y compris l'élaboration de normes sur les documents sources. | 2. Répondre aux demandes d'informations et d'orientation présentées par des États et l'industrie sur différentes questions de DVLM. |
| 3. Élaborer des normes et spécifications pour assurer la sûreté et l'intégrité des documents sources. | 4. Fournir avis techniques et conseils sur des questions de DVLM au Conseil, à l'UIC, à l'ATC et à différents organes du Secrétariat, ainsi qu'à des parties externes. |
| 5. Mettre en œuvre des projets d'assistance à des États qui éprouvent des difficultés à respecter la date limite du 1 ^{er} avril 2010 pour l'introduction de DVLM selon les normes et spécifications de l'OACI. | 6. Concevoir et exécuter des programmes de moyens de référence et de formation professionnelle à l'appui des normes de DVLM ainsi que de l'intégrité et de la sûreté des documents de voyage. |
| 7. Mettre en œuvre des projets d'assistance aux États qui éprouvent des difficultés en relation avec des vulnérabilités en matière de sûreté, liées aux documents sources (certificats de naissance, cartes nationales d'identité, etc.) requis pour obtenir des documents de voyage. | 8. Mettre en œuvre des projets d'assistance à des États pour qu'ils introduisent des systèmes automatisés de traitement d'immigrants, dotés de lecteurs de passeports, afin de retirer tous les avantages de facilitation et de sûreté procurés par les DVLM et les technologies et processus connexes. |
| 9. Rehausser la coordination avec les États et les organismes partenaires dans les questions liées aux DVLM. | 10. Faire la liaison avec les organismes donateurs pour obtenir des fonds destinés à des projets visant à réaliser la conformité avec les spécifications de DVLM et secteurs connexes dans des États en développement. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013

(en milliers de CAD)

2011	2012	2013	TOTAL
330	338	353	1 021

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 24 Environnement — Sensibilisation

Objectif : *Renforcer la position dominante de l'OACI dans les questions d'environnement liées à l'aviation internationale, mieux appuyer les organes des Nations Unies et renforcer la coopération avec ces organes*

Résultat attendu : Faire davantage reconnaître l'OACI comme l'organisation chargée des questions environnementales dans l'aviation internationale

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Faciliter et entretenir le dialogue avec la collectivité de l'aviation sur les mesures relatives à l'impact de l'aviation sur le changement climatique. | 2. Faire le suivi des développements et tendances dans le domaine international en matière d'environnement et les traiter selon les besoins. |
| 3. Élaborer une stratégie de sensibilisation et un plan pour les médias en matière d'environnement, notamment : brochure, fascicule, affiche, CD, DVD, campagnes en vidéo et autres. | 4. Coordonner et rédiger des articles pour l'édition annuelle spéciale du <i>Journal de l'OACI</i> — trois éditions. |
| 5. Coordination, documentation et publication du rapport 2013 sur l'environnement. | 6. Rédiger des articles sur l'aviation et l'environnement pour des publications externes et internes — articles ad hoc (environ 20 au total). |
| 7. Rehausser la coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au sujet de la contribution de l'aviation au climat mondial, notamment en fournissant des renseignements actualisés sur les activités de l'OACI ainsi que des données pertinentes sur l'aviation. | 8. Rehausser la coopération avec le PNUE, notamment en matière de neutralité en carbone, de transport et d'énergie. |
| 9. Rehausser la coopération avec l'OMI sur les questions liées à l'environnement, notamment le changement climatique. | 10. Appuyer d'autres organismes et coopérer avec eux : IEA, BM, OMT, UNECE, UNESCAP, Protocole de Montréal, CDB, etc. |
| 11. Coopération avec le GIEC sur des scénarios, la collecte de données, la communication de données pour le 5 ^e rapport d'évaluation. | 12. Stimuler et suivre la recherche visant à traiter les incertitudes constatées dans le GIEC. |
| 13. Rehausser la coopération avec CCS/GGE. | 14. Rehausser la coopération avec l'OMS sur les questions de bruit et d'émissions. |
| 15. Coopération avec l'OMM (soutien mutuel, par exemple recherche sur la collecte de données à bord d'aéronefs). | 16. Stimuler une meilleure compréhension des effets environnementaux de l'aviation. |

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

17. Fournir indications, avis et soutien à l'intérieur et à l'extérieur sur les questions d'environnement.
18. Diffuser des informations sur les travaux de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement en aviation, y compris estimations d'impacts futurs par l'actualisation du site web public.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
1 086	1 121	1 176	3 382

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 25 Environnement — Qualité de l'air locale
Objectif : *Limiter ou réduire les effets des émissions de moteurs d'aviation sur la qualité de l'air locale*
Résultat attendu : Accroître l'efficacité des mesures relatives aux émissions de l'aviation qui agissent sur la QAL

Projets/Activités :

- | | |
|--|---|
| 1. Quantifier et modéliser les émissions d'aéronefs en matière de QAL (présent et futur). | 2. Veiller à ce que les modèles de QAL utilisés dans les évaluations OACI soient basés sur des hypothèses et données cohérentes. |
| 3. Établir des objectifs de technologie sur le moyen terme et le long terme pour les émissions en QAL. | 4. Élaborer une méthodologie et évaluer les interdépendances de conception et d'exploitation avec le bruit et les émissions de GES. |
| 5. Rehausser la compréhension des émissions en QAL (organiser des séminaires et des ateliers régionaux pour stimuler et rehausser l'harmonisation des meilleures pratiques internationales sur les émissions en QAL). | 6. Élaborer des indicateurs environnementaux et des éléments indicatifs connexes. |
| 7. Tenir à jour les bases de données et l'Annexe 16 : <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 16 — Protection de l'environnement : Vol. II, Émissions de moteurs d'aviation • Banque de données sur les émissions des moteurs. | 8. Élaborer des méthodologies de mesure pour les particules de matière (PM). |
| 9. Élaborer une norme de PM. | 10. Élaborer un nouveau ETM sur les émissions en QAL. |
| 11. Établir une base de données d'amendements de l'Annexe 16, Vol. II, et coopérer dans les activités de notification électronique des différences. | 12. Élaborer des éléments indicatifs sur l'évaluation de l'impact environnemental en QAL, dans les applications de CNS/ATM. |
| 13. Élaborer des éléments indicatifs sur le calcul, l'évaluation et les comptes rendus d'émissions de l'aviation en QAL. | 14. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices d'une réduction potentielle des émissions en QAL, à partir de principes uniformes d'organisation et de gestion de l'espace aérien et des aéroports, sur la base de décisions en collaboration. |
| 15. Élaborer des éléments indicatifs sur l'application de mesures fondées sur le marché afin de réduire les émissions de l'aviation en QAL. | 16. Mener des analyses économiques sur l'impact financier de l'application de mesures fondées sur le marché pour réduire les émissions en QAL. |
| 17. Mener une analyse coûts/avantages de différentes mesures fondées sur le marché pour réduire les émissions en QAL. | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
168	173	183	524

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 26 Environnement — Changement climatique

Objectif : *Limiter ou réduire les effets des émissions de gaz à effet de serre par l'aviation, et mettre en œuvre ou renforcer l'application du programme des Nations Unies pour la neutralité climatique dans les activités de l'OACI*

Résultat attendu : Accroître l'efficacité des mesures portant sur les émissions de l'aviation qui influent sur le climat mondial

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. Quantifier et modéliser les émissions de GES par les aéronefs (présent et futur). | 2. Fixer des objectifs de technologie pour le moyen terme et le long terme en matière d'émissions de GES. |
| 3. Étude sur indicateurs environnementaux. | 4. Quantifier les interdépendances de conception et d'exploitation avec le bruit et les émissions en QAL. |
| 5. Rehausser la compréhension des émissions en QAL (organiser séminaires et ateliers régionaux pour stimuler et rehausser l'harmonisation des meilleures pratiques internationales sur les émissions de GES). | 6. Fixer une norme mondiale de CO2 pour l'aviation. |
| 7. Développer les moyens de mesure de l'efficacité des carburants d'aviation. | 8. Fixer des objectifs opérationnels pour le moyen terme et le long terme en matière d'émissions de GES. |
| 9. Rehausser les aptitudes du calculateur OACI d'émissions de carbone. | 10. Élaborer des méthodologies de calculateur pour le transport aérien du fret. |
| 11. Élaborer et appliquer un mécanisme en vertu de l'Article 67 de la Convention pour collecter annuellement des données des États sur le trafic et les consommations de carburant afin de mesurer l'efficacité dans les consommations de carburants. | 12. Élaborer des moyens de mesure pour rendre compte des effets hors CO2 de l'aviation. |
| 13. Analyse économique de la nouvelle norme de CO2. | 14. Élaborer des nouveaux textes sur les émissions de GES pour l'ETM. |
| 15. Stimuler le développement et l'introduction dans le monde de carburants de remplacement en aviation. | 16. Élaborer un cadre mondial de mesures fondées sur le marché. |
| 17. Effectuer une analyse économique de l'impact financier de l'inclusion de l'aviation dans les mesures fondées sur le marché. | 18. Mener une analyse coûts-avantages de différentes mesures fondées sur le marché pour l'aviation. |
| 19. Étudier les aspects économiques des MFM pour les réductions d'émissions de l'aviation. | 20. Soutenir États et organisations dans l'élaboration d'interfaces sur le calculateur d'émissions de carbone. |
| 21. Élaborer des indications pour appuyer les États dans les plans nationaux d'action sur l'aviation et le changement climatique. | 22. Élaborer des indications pour appuyer les États dans le monitoring, la vérification et le compte rendu des émissions de GES. |

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

- | | |
|---|--|
| 23. Projets résultant de réunions de haut niveau et autres réunions ONU. | 24. Élaborer des éléments indicatifs sur l'évaluation de l'impact environnemental dans les applications CNS/ATM. |
| 25. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant d'une utilisation plus souple de l'espace aérien grâce à une meilleure coopération civile-militaire. | 26. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant de réductions dans les minimums de séparation entre aéronefs. |
| 27. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant de la mise en œuvre mondiale de la RNAV et de la navigation fondée sur les performances (PBN). | 28. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant de la mise en œuvre de techniques de gestion des courants de trafic aérien. |
| 29. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant d'une meilleure conception des régions terminales et de la gestion sur la base de procédures standard d'arrivée (STAR) et de départ aux instruments (SID) et de PBN. | 30. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant de l'intégration fonctionnelle de systèmes au sol et de systèmes embarqués. |
| 31. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant de l'exécution efficace des services de navigation aérienne sur la base d'une assistance météorologique améliorée. | 32. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant d'une planification de routes ATS améliorée et dynamique. |
| 33. Élaborer une méthodologie et évaluer les bénéfices potentiels d'une réduction des émissions de GES résultant de nouvelles SARP et orientations sur les carburants embarqués. | 34. Améliorer la méthodologie pour estimer la consommation de carburant sur la base d'études relatives aux différences régionales dans l'économie d'exploitation des compagnies aériennes internationales. |
| 35. Communication à la CCNUCC de données de consommation de carburants dans l'aviation internationale. | 36. Quantification des émissions OACI de gaz à effet de serre. |
| 37. Coordination de la vérification externe de l'inventaire OACI des émissions de gaz à effet de serre. | 38. Analyse des possibilités de réduction des émissions OACI de gaz à effet de serre. |
| 39. Rehausser la coopération avec UNEMG et UNIMG sur l'Initiative ONU de climat neutre. | 40. Participer aux réunions d'UNEMG en ce qui concerne le calculateur OACI de carbone et les inventaires. |
| 41. Développer l'interface du calculateur de carbone pour estimer les émissions de l'aviation ONU. | 42. Élaborer une méthodologie pour appuyer les compensations d'émissions OACI de gaz à effet de serre. |
| 43. Mettre en œuvre des pratiques d'acquisitions durables à l'OACI. | |

**OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et
développement durable du transport aérien**

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
1 271	1 308	1 379	3 959

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées
à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 27 Environnement — Bruit

Objectif : *Limiter ou réduire le nombre de personnes touchées par un niveau de bruit significatif des aéronefs*

Résultat attendu : Accroître l'efficacité des mesures relatives à l'impact du bruit des aéronefs

Projets/Activités :

- | | |
|--|--|
| 1. Quantifier et modéliser l'exposition au bruit des aéronefs (présent et futur). | 2. Veiller à ce que les modèles de bruit utilisés pour les évaluations OACI soient fondés sur des hypothèses et des données cohérentes. |
| 3. Fixer des objectifs technologiques pour le moyen terme et le long terme en matière de bruit. | 4. Élaborer une méthodologie et analyser les interdépendances de conception et d'exploitation avec la qualité de l'air locale et les émissions de GES. |
| 5. Élaborer une nouvelle norme de certification acoustique pour les avions à réaction subsoniques. | 6. Évaluer le bruit dans des secteurs plus éloignés (c'est-à-dire plus loin des aéroports) quant à son impact sur les SARP existantes et les méthodologies recommandées pour y faire face. |
| 7. Continuer d'évaluer l'effet environnemental des couvre-feux acoustiques d'une région sur d'autres régions et recommander des méthodologies pour y faire face. | 8. Rehausser la compréhension des problèmes de bruit des aéronefs (organiser des séminaires et ateliers régionaux pour promouvoir et rehausser l'harmonisation des meilleures pratiques internationales sur le bruit). |
| 9. Actualiser le Doc 9501 (ETM) avec des méthodes progressives de mesure et de modélisation. | 10. Évaluer les nouveaux concepts d'aéronefs (rotors ouverts, aile-fuselage incorporés) en regard des actuelles méthodes de certification. |
| 11. Établir une base de données des amendements de l'Annexe 16, Vol. I, et coopérer dans les activités de notification électronique des différences. | 12. Évaluer les problèmes émergents dans la planification des terrains en ce qui concerne leur impact sur les SARP existantes et recommander des méthodologies pour y faire face. |
| 13. Actualiser les orientations d'approche équilibrée avec des études monographiques de changements de population et de contours de bruit. | 14. Élaborer une méthodologie et analyser les bénéfices potentiels de réduction du bruit résultant d'une amélioration de la conception et de la gestion des aires terminales sur la base d'arrivées normalisées aux instruments (STAR), départs normalisés aux instruments (SID) et PBN. |
| 15. Répertorier les meilleures pratiques d'application et de quantification des bénéfices des procédures d'atténuation du bruit (par exemple NADP, CDA, réductions). | 16. Étudier l'impact économique d'une nouvelle norme acoustique. |
| 17. Tenir à jour les bases de données et l'Annexe 16 : <ul style="list-style-type: none">• Annexe 16 — Protection de l'environnement : Vol. I — Bruit• dB de bruit OACI | 18. Améliorer les échanges d'informations avec les organismes de normalisation (ISO, CEI et particulièrement SAE international) pour veiller à ce que leur production soit compatible avec les SARP de l'OACI. |

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

19. Appuyer l'évaluation des impacts du bruit des avions sur la santé et la tranquillité.
20. Élaborer une méthodologie et un plan pour une nouvelle norme de certification acoustique des supersoniques.
21. Établir une base de données sur le parc aérien pour le suivi à l'échelle mondiale des avions relevant du Chapitre 3.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
226	232	245	703

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 28

Liaison de données

Objectif :

Élaborer, adopter et diffuser des SARP et/ou éléments indicatifs pour la liaison de données air-air, air-sol et sol-sol afin d'optimiser les vols avec l'équipement et la technologie actuels

Résultat attendu :

- Mise en œuvre de communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC)
 - Actualisation du Manuel ATN (2011) ; étude régionale sur la situation en ADS-C et CPDLC (2012)
- Disponibilité d'orientations sur les applications de liaison de données en ATS
 - Actualisation du Manuel sur les liaisons de données en ATS (2011)
- Nouvelle série de messages de liaison de données
 - Actualisation du Manuel sur les liaisons de données en ATS (2013)

Projets/Activités :

- | | |
|---|---|
| 1. Rehausser l'efficacité/coûts-avantages de la mise en œuvre de l'actuelle liaison de données. | 2. Accroître les procédures harmonisées de liaison de données permettant un fonctionnement sans faille. |
| 3. Nouvelle série de messages de liaison de données pour DLIC, CPDLC et DFIS à l'appui de l'ATS, y compris D-OTIS, autorisations de départ, D-TAXI. | 4. Futurs problèmes de communication en matière de NextGen/SESAR. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013

(en milliers de CAD)

2011	2012	2013	TOTAL
470	487	513	1 470

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

- Programme n° 29** Météorologie
- Objectif :** *Élaborer, adopter et diffuser des SARP et des éléments indicatifs introduisant des services nouveaux et améliorés pour continuer à assurer la sécurité des vols*
- Résultat attendu :**
- Optimisation des trajectoires de vol en évitant les cendres volcaniques et les conditions MET dangereuses tout en prévenant la fermeture non nécessaire d'espaces aériens (fourniture de données en forme compatible avec le modèle d'échanges météorologiques de NextGen/SESAR
 - Annexe 3 (2013) ; séminaires régionaux (2013)
 - Dispositions de l'Annexe 3 et éléments indicatifs permettant l'utilisation d'observations locales entièrement automatisées
 - Annexe 3 (2011)

Projets/Activités :

1. Optimisation des trajectoires de vol pour éviter les cendres volcaniques et les conditions MET dangereuses, tout en prévenant des fermetures non nécessaires d'espaces aériens (fourniture de données dans une présentation compatible avec le modèle d'échanges météorologiques de NextGen/SESAR).
2. Utilisation optimale de la capacité aéroportuaire disponible par l'amélioration de l'exactitude et de la promptitude des renseignements MET (fournir des données à l'appui de NextGen/SESAR).

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
447	459	480	1 386

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

- Programme n° 30** CNS/Spectre de fréquences
- Objectif :** *Élaborer des SARP et des éléments indicatifs introduisant de nouvelles technologies de communication, navigation et surveillance pour optimiser l'espace aérien mondial et assurer la croissance viable de l'aviation tout en maintenant les fréquences aéronautiques actuelles*
- Résultat attendu :**
- Mise en œuvre de systèmes de renforcement basés sur satellite pour les approches de CAT I
 - Groupe d'experts des communications aéronautiques (ACP)
 - Annexe 10 (2011)
 - Déclarations actualisées sur la politique OACI relative au spectre de fréquences
 - Séminaires sur le spectre de fréquences dans des régions (2011)
 - Nouvelle déclaration de politique (2012)
 - SARP et éléments indicatifs pour GPS modernisé (L5)/GLONASS et GALILEO
 - Annexe 10 (2011)

Projets/Activités :

- | | |
|--|---|
| 1. Introduction de vols CAT 1 basés sur SBAS. | 2. Améliorations de la conscience des situations et des systèmes anticollision. |
| 3. Maintenir et défendre les allocations de fréquences aéronautiques à CMR-2011 de l'UIT. | 4. Introduction de moyens de surveillance étendus à des systèmes de multilatération à grande étendue. |
| 5. Utilisation des communications vocales SATCOM pour les communications ATS de routine (OCA). | 6. Améliorer la disponibilité et la performance de la constellation GNSS. |
| 7. Introduire des vols tous temps basés sur GNSS (CAT II/III). | 8. Maintenir et défendre les allocations de fréquences aéronautiques à CMR-2014 de l'UIT. |
| 9. Planification mondiale OACI pour la sécurité et l'efficacité. | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
778	799	840	2 417

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

- Programme n° 31** Information aéronautique numérique
- Objectif :** *Élaborer des SARP/éléments indicatifs pour la migration du système aéronautique de l'environnement actuel à un environnement numérique dans le cadre d'une des premières phases des programmes NextGen/SESAR*
- Résultat attendu :**
- Disponibilité de modèles d'échange de données et éléments indicatifs connexes
 - Annexe 15 (2011)
 - Disponibilité d'orientations et de moyens de formation concernant la dotation en personnel et la formation pour la transition d' AIS à AIM
 - Éléments indicatifs (2011)
 - Séminaires régionaux à l'appui de la mise en œuvre de la transition d' AIS à AIM (2013)

Projets/Activités :

1. Meilleure efficacité à l'égard des coûts, ponctualité et qualité des renseignements/données aéronautiques, y compris MET (fournir des données à l'appui de NextGen/SESAR).

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
980	1 009	1 058	3 048

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 32 Pérennité — Activités (autofinancées) génératrices de produits
Objectif : *Propriété intellectuelle, réinvestissement des recettes découlant du capital intellectuel de la navigation aérienne*
Résultat attendu : Accroître le roulement généré par les ventes de produits existants et nouveaux, par exemple bases de données, prévisions et études

Projets/Activités :

1. Sur la base des résultats d'analyses économiques, élaborer et fournir des pondérations sectorielles à la *Prorate Agency*, à l'appui du prorata des recettes passagers provenant de voyages intercompagnies.
2. Élaborer des analyses pour l'UPU à l'appui du calcul des tarifs fondamentaux de transport de la poste aérienne, sur une base annuelle.
3. Accroître les ventes en ligne de statistiques en raison de la valeur ajoutée de nouvelles collections de données.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
353	622	659	1 634

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 33 Transparence accrue des politiques aéronautiques

Objectif : *Améliorer la collecte et la diffusion des politiques et des pratiques des États concernant la réglementation du transport aérien, notamment en ce qui concerne les accords de services aériens (ASA) et l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne (y compris les redevances et les taxes)*

Résultat attendu : Accroître le nombre de nouveaux accords dans le Doc 9511 (WASA — Base de données sur les accords de services aériens du monde) et élargir les renseignements de tarifs dans le Doc 7100 (Tarifs d'aéroports et de services de navigation aérienne)

Projets/Activités :

- | | |
|---|--|
| 1. Actualiser les politiques des États en matière de redevances d'usage (Supplément au Doc 9082 — édition 2012). | 2. Publier les tarifs d'aéroports et de services de navigation aérienne (Doc 7100 — éditions 2011, 2012 et 2013). |
| 3. Élaborer un nouveau produit en ligne pour les tarifs d'aéroports et de services de navigation aérienne (tarifs électroniques). | 4. Actualiser les politiques et positions des États sur la fiscalité dans le domaine de transport aérien (Supplément au Doc 8632 — édition 2013). |
| 5. Publier des comptes rendus annuels de situation sur les tendances de la réglementation et de l'industrie (note d'information — actualisations 2011, 2012 et 2013). | 6. Tenir à jour et améliorer les bases de données sur l'évolution de la réglementation et de l'industrie : <ul style="list-style-type: none"> • renseignements sur les accords de libéralisation ; • propriété et contrôle des compagnies aériennes ; • protection des consommateurs ; • monographies sur la libéralisation. |
| 7. Actualiser/améliorer les indicateurs quantitatifs mondiaux pour évaluer le degré de libéralisation (chaque année). | 8. Publier les Accords de services aériens du monde (WASA, Doc 9511 — éditions 2011 et 2013) et améliorer le produit en ligne (2013). |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
235	241	253	728

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 34 Statistiques

Objectif : *Renforcer les séries de données du Programme statistique de l'OACI, produire des prévisions plus affinées et augmenter l'efficacité et les applications des analyses économiques servant de base à un processus d'aide à la décision pour la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement*

Résultat attendu : Améliorer l'exactitude des prévisions à long terme (croissance du trafic chaque année à comparer avec une projection à long terme)
Accroître l'étendue des comptes rendus (pourcentage d'États communiquant leurs statistiques au Programme statistique de l'OACI)

Projets/Activités :

1. Renforcer la structure et la gestion de la base de données statistiques intégrée pour procurer des données à l'OACI et à ses États contractants.
2. Renforcer l'efficacité des prévisions de l'OACI en produisant des prévisions génériques par régions et groupes de routes à l'appui des activités de planification de l'OACI et des États.
3. Renforcer l'efficacité et les applications des analyses économiques.
4. Mettre en œuvre un processus d'aide à la décision pour la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
603	363	380	1 346

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 35 Transport aérien durable

Objectif : *Promouvoir et actualiser les orientations de politique de l'OACI en matière d'économie du transport aérien et fournir un forum mondial pour relever les défis, notamment ceux de la libéralisation du transport aérien international, tout en renforçant l'assistance aux États dans le domaine du transport aérien par l'utilisation en commun de bases de données pour améliorer l'efficacité en évitant les doubles emplois dans les activités avec des organisations régionales et des organismes d'aviation civile*

Résultat attendu : Accroître le nombre des États utilisant le moyen OACI de Conférences de négociations sur les services aériens

Projets/Activités :

- | | |
|--|---|
| 1. Actualiser/réviser la politique et les éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international (Doc 9587 — 4 ^e édition). | 2. Actualiser/réviser le Manuel sur la réglementation du transport aérien international (Doc 9626 — 3 ^e édition). |
| 3. Examiner les incidences de l'expansion de l'Annexe de l'AGCS relative au transport aérien pour l'étendre aux services de manutention au sol et de gestion aéroportuaire (à la suite de la revue de l'AGCS et des questions de commerce des services). | 4. Examiner les perspectives futures de libéralisation de l'accès aux marchés à l'échelle mondiale (multilatéralisme dans l'échange de droits commerciaux). |
| 5. Actualiser/réviser les Modèles d'accords sur les services aériens (TASA) (édition 2012 — CD-ROM et/ou Doc 9587) et élaborer un produit en ligne. | 6. Conférences OACI de négociations sur les services aériens (ICAN/2011, 2012 et 2013). |
| 7. Ateliers/séminaires sur la politique de transport aérien. | 8. Faire le suivi et le compte rendu des développements à l'OMT concernant la revue de l'Annexe de l'AGCS relative au transport aérien. |
| 9. Fournir orientations, avis et soutien à l'interne et à l'externe sur les questions relatives à la durabilité de l'aviation civile. | 10. Fournir avis, orientations et soutien aux autres Directions et bureaux sur les questions de développement durable du transport aérien international concernant la politique de transport aérien et les pratiques de réglementation (par exemple les incidences de la libéralisation sur la sécurité et la sûreté, pavillons de complaisance). |
| 11. 6 ^e Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6). | 12. Suite à donner aux travaux de ATConf/6. |
| 13. Réunions du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien afin de préparer ATConf/6 (pré-conf et suivi). | 14. Étude sur les règles et pratiques de protection des consommateurs (préparation de ATConf/6). |
| 15. Revue des politiques de l'OACI en matière d'imposition dans le domaine du transport aérien international (Doc 8632 — 3 ^e édition), compte tenu des nouvelles politiques sur la protection de l'environnement. | 16. Examiner l'application des règles commerciales dans le transport aérien international (à la suite de la revue de l'AGCS et des questions de commerce des services). |

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

- | | |
|---|--|
| 17. Élaboration et exécution de programmes communs dans les activités de transport aérien, en coopération avec organismes régionaux et sous-régionaux. | 18. Participation de RO/AT dans les principales activités organisées par des organismes régionaux au sujet des objectifs, politiques, plans et activités de l'OACI en matière de transport aérien. |
| 19. Assistance dans l'organisation d'activités régionales et la diffusion des politiques, orientations et informations de l'OACI sur les programmes et activités de transport aérien . | 20. Assistance dans la collecte d'informations pour les bases de données statistiques du transport aérien, des enquêtes et des études. |
| 21. Fournir des outils pour l'échange de connaissances, d'expérience et d'informations entre l'OACI, les États et les organisations internationales en matière de transport aérien. | 22. Fournir une assistance directe aux États sur les questions de transport aérien. |
| 23. Une base de données sur le transport aérien (DBRAT) disponible pour être utilisée et actualisée grâce à des contributions de tous ses utilisateurs (Secrétariat de l'OACI, États membres, organisations internationales). | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
371	450	390	1 211

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 36 Rentabilité des aéroports et des services de navigation aérienne

Objectif : *Actualiser les politiques et les éléments indicatifs de l'OACI pour assurer la fourniture et la gestion efficace des services aéroportuaires et des services de navigation aérienne et en promouvoir l'application par les États et les fournisseurs*

Résultat attendu : Améliorer la mise en œuvre par les États des politiques de l'OACI sur les redevances d'usage des aéroports et des services de navigation aérienne (Doc 9082)

Projets/Activités :

- | | |
|--|---|
| 1. Actualiser/réviser les Politiques de l'OACI relatives aux redevances d'usage des aéroports et des services de navigation aérienne (Doc 9082 — 9 ^e édition). | 2. Actualiser/réviser le Manuel sur l'économie des aéroports (Doc 9562 — 3 ^e édition). |
| 3. Actualiser/réviser le Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne (Doc 9161 — 5 ^e édition). | 4. Élaborer des indications sur l'inclusion des grands principes des politiques de l'OACI sur les redevances d'usage dans des accords sur les services aériens. |
| 5. Ateliers régionaux sur l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne, y compris aspects de financement. | 6. Cours de formation OACI-ACI sur les redevances d'aéroports (deux fois par an). |
| 7. Réunion du Groupe d'experts sur l'économie des aéroports. | 8. Réunion du Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne. |
| 9. Étude sur les aéroports non viables. | 10. Fournir orientations, avis et soutien à l'interne et à l'externe sur les questions de gestion de l'infrastructure. |
| 11. Fournir avis, orientations et soutien à d'autres Directions et bureaux sur les questions concernant la politique de transport aérien et les pratiques de réglementation, et la gestion et l'économie de l'infrastructure (par exemple aspects économiques de la mise en œuvre du concept opérationnel mondial ATM et du GNSS). | 12. Élaborer des politiques sur la répartition des coûts de GNSS (pour inclusion dans Doc 9082). |
| 13. Élaborer des orientations et des monographies sur la commercialisation et la privatisation d'aéroports et de fournisseurs de services de navigation aérienne. | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
261	289	282	832

* Les ressources des bureaux régionaux sont indiquées à la section *Bureaux régionaux*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C : Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

Programme n° 37 Coordination régionale des activités liées à la pérennité du transport aérien
Objectif : *Coordination efficace et facilitation des travaux des bureaux régionaux sur la protection de l'environnement et le développement durable du transport aérien*
Résultat attendu : Meilleur fonctionnement des bureaux régionaux, aboutissant à une amélioration des services aux États

Projets/Activités :

1. Fournir orientations, avis et soutien à l'interne et à l'externe sur les questions relatives à la durabilité de l'aviation civile.
2. Fournir des services aux ateliers/séminaires sur la politique de transport aérien.
3. Fournir des services aux séminaires/symposiums sur les questions de fiscalité et sur la mise en œuvre des politiques de l'OACI.
4. Fournir des services aux conférences OACI de négociations sur les services aériens.
5. Amélioration de l'efficacité et de la responsabilisation des bureaux régionaux.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013			
<i>(en milliers de CAD)</i>			
2011	2012	2013	TOTAL
255	265	277	796

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

BUREAUX RÉGIONAUX

(page laissée intentionnellement en blanc)

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureau : APAC (Bangkok, Thaïlande)

Objectif : *Contribuer à la poursuite des objectifs de l'OACI, encourager les États auprès desquels le Bureau régional Asie et Pacifique est accrédité à appliquer les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et de la coopération technique.*

Programme	Activités
ATM – Optimisation de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la sécurité de l'espace aérien pour atteindre le TLS (RASMAG). • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien en route et de région terminale. • Surveillance améliorée au moyen de l'ADS-B. • Suivre et coordonner les activités de la RMA. • Mettre en œuvre le RVSM dans le reste de la région.
Navigation fondée sur les performances (PBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les réseaux de routes ATS pour réduire le temps ou la distance de vol. • Mise en œuvre de la PBN pour les opérations en région terminale.
Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied, dans le Bureau APAC, une base de données pour la surveillance des exploitants étrangers. • Appuyer la mise en œuvre du programme national de sécurité. • Renforcer les fonctions nationales de supervision de la sécurité en fournissant des programmes d'assistance.
Activités régionales liées à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité directeur du CAPSCA et réunion de l'Équipe régionale de médecine aéronautique tenues annuellement dans chaque région du CAPSCA.
Sécurité des aérodromes	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aérodromes. • Mise en œuvre de la certification des aérodromes.
Audits de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audits de supervision de la sécurité et exécuter des missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM). • Appuyer l'application de la méthode de surveillance continue aux audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité.
Météorologie	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), de la veille internationale des cyclones tropicaux (ITCW) et des SIGMET. • Mise en œuvre du SMPZ et des perfectionnements connexes. • Améliorer l'efficacité de l'échange des renseignements OPMET. • Définir les besoins MET régionaux pour l'appui de l'ATM.
Information aéronautique numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du WGS-84 et des e-TOD. • Fourniture renforcée des services AIS/AIM.
Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et analyser les menaces actuelles et potentielles pour l'aviation civile en suivant les orientations fournies dans le cadre du Groupe de travail AVSECP – Annexe 17. • Organiser des symposiums, séminaires et ateliers sur diverses questions concernant la sûreté de l'aviation, la facilitation et les DVLM et en assurer le soutien. • Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM). • Élaborer des propositions d'assistance visant à aider les États à combler les carences dans le domaine de la navigation aérienne et suivre la mise en œuvre.

BUREAUX RÉGIONAUX

Audits de sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).
ISD-Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des ateliers d'assistance sur des sujets spécifiques et organiser des conférences et séminaires AVSEC et en assurer le soutien.
Professionnels de l'aviation qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les exigences régionales de la planification des ressources humaines et une approche basée sur la compétence pour la formation et l'évaluation.
Coopération civilo-militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la coopération civilo-militaire.
CNS/Spectre des radiofréquences	<ul style="list-style-type: none"> • Interopérabilité des communications améliorée – mise en œuvre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) pour le réseau de communications sol – sol et le système de messagerie aéronautique (AMHS). • Interopérabilité des communications améliorée entre les ACC de FIR adjacentes – mise en œuvre de circuits de communications de données entre installations ATS (AIDC). • Communications et conscience de la situation renforcées dans les espaces aériens océaniques et espaces aériens isolés. • Conscience de la situation améliorée dans les opérations en région terminale et à la surface des aérodromes. • Coordination et mise en place d'installations de navigation pour répondre à l'exigence de mise en œuvre de la PBN. Protection et coordination en vue d'une utilisation optimale du spectre des radiofréquences. • Améliorer le processus de planification régionale de l'OACI.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
SÉCURITÉ	1 569	1 592	1 657	4 818
SÛRETÉ	941	955	994	2 891
DÉVELOPPEMENT DURABLE	627	637	663	1 927
TOTAL :	3 137	3 184	3 315	9 635

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureau : MID (Le Caire, Égypte)

Objectif: *Contribuer à la poursuite des objectifs de l'OACI, encourager les États auprès desquels le Bureau régional Moyen-Orient est accrédité à appliquer les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et de la coopération technique.*

Programme	Activités
ATM – Optimisation de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et coordonner les activités de la RMA. • Surveillance de la sécurité de l'espace aérien pour atteindre le TLS. • Mettre en œuvre le RVSM dans les autres parties de la Région. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien en route. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien de région terminale. • Aligner la classification de l'espace aérien supérieur.
Navigation fondée sur les performances (PBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les réseaux de routes ATS pour réduire le temps ou la distance de vol. • Mise en œuvre de la PBN pour les opérations en région terminale.
Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité. • Appuyer la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité (SGS).
Maintien de la navigabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Aider au renforcement de la capacité des États dans le domaine du maintien de la navigabilité.
Sécurité des aérodromes	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États à assurer l'efficacité de l'exploitation des futures générations d'aéronefs aux aérodromes existants. • Renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aérodromes. • Mise en œuvre de la certification des aérodromes.
Enquêtes sur les accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux États pour l'application des dispositions de l'Annexe 13.
Audits de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audits de supervision de la sécurité et exécuter des missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM). • Appuyer l'application de la méthode de surveillance continue aux audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité.
Coopération civilo-militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la coopération civilo-militaire.
SARP en matière d'ATM	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les FIR/UIR aux fins d'une analyse complète des activités de mesure et de surveillance de l'efficacité. • Mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant le plan de vol OACI.
Professionnels de l'aviation qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité régionale de formation et appuyer la mise en œuvre d'une approche fondée sur la compétence pour la formation et l'évaluation.
Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde/de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde en aidant les États et leur industrie aéronautique au moyen d'ateliers sur la Feuille de route, réaliser des analyses d'écart en matière de sécurité, suivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action.
Liaison de données	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des technologies interopérables. • Coordination améliorée entre les ACC de FIR adjacentes le long d'un grand courant de trafic.

BUREAUX RÉGIONAUX

Météorologie	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), la veille internationale des cyclones tropicaux (ITCW) et les SIGMET. • Mettre en œuvre le SMPZ et les perfectionnements connexes. • Définir les besoins MET régionaux pour l'appui de l'ATM. • Améliorer l'efficacité de l'échange des renseignements OPMET.
CNS/Spectre des radiofréquences	<ul style="list-style-type: none"> • Interopérabilité des communications améliorée – mise en œuvre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) pour le réseau de communications sol – sol. • Communications et conscience de la situation renforcées dans les espaces aériens océaniques et espaces aériens isolés. • Protection et utilisation optimale du spectre des radiofréquences.
Information aéronautique numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture renforcée des services AIS/AIM. • Mise en œuvre du WGS-84 et des e-TOD.
Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des symposiums, séminaires et ateliers sur diverses questions concernant la sûreté de l'aviation, la facilitation et les DVLM et en assurer le soutien.
Audits de sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).
ISD-Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des ateliers d'assistance sur des sujets spécifiques et organiser des conférences et séminaires AVSEC et en assurer le soutien.
Activités régionales liées à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de CAPSCA pour la Région MID.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
SÉCURITÉ	1 021	1 039	1 068	3 128
SÛRETÉ	612	624	641	1 877
DÉVELOPPEMENT DURABLE	408	416	427	1 251
TOTAL :	2 041	2 079	2 137	6 257

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureau: WACAF (Dakar, Sénégal)
Objectif: *Contribuer à la poursuite des objectifs de l'OACI, encourager les États auprès desquels le Bureau régional Afrique occidentale et centrale est accrédité à appliquer les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et de la coopération technique*

Programme	Activités
ATM – Optimisation de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et coordonner les activités de la RMA. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien en route. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien de région terminale. • Aligner la classification de l'espace aérien supérieur.
Navigation fondée sur les performances (PBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les réseaux de routes ATS pour réduire le temps ou la distance de vol. • Mise en œuvre de la PBN pour les opérations en région terminale.
Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité. • Renforcer les fonctions nationales de supervision de la sécurité en fournissant des programmes d'assistance. • Élaborer des contre-mesures pratiques et des éléments indicatifs pour répondre efficacement aux menaces existantes d'impact avec des oiseaux. • Appuyer les activités de l'ACIP.
Sécurité des aéroports	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéroports. • Appui à la mise en œuvre des exigences relatives à la certification des aéroports, y compris les SGS. • Améliorer la sécurité et l'efficacité des hélistations. • Appuyer les activités de l'ACIP.
Enquêtes sur les accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application des dispositions relatives aux enquêtes sur les accidents et les incidents.
Audits de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audits de supervision de la sécurité et exécuter des missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM). • Appuyer l'application de la méthode de surveillance continue aux audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité.
Coopération civilo-militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la coopération civilo-militaire.
SARP en matière d'ATM	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les FIR/UIR aux fins d'une analyse complète des activités de mesure et de surveillance de l'efficacité. • Mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant le plan de vol OACI. • Améliorer la mise en équilibre de la demande et de la capacité.
Professionnels de l'aviation qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre intégrale des spécifications de compétences linguistiques. • Renforcer la capacité régionale de formation et appuyer la mise en œuvre d'une approche fondée sur la compétence pour la formation et l'évaluation. • Appuyer les activités de l'ACIP.
Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde/de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde en aidant les États et leur industrie aéronautique au moyen d'ateliers sur la Feuille de route, réaliser des analyses d'écart en matière de sécurité, suivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action.

BUREAUX RÉGIONAUX

	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des ateliers déjà donnés sur la feuille de route et des analyses d'écart en matière de sécurité déjà effectuées et assistance aux États et à l'industrie au moyen de missions et de séminaires.• Appuyer les activités de l'ACIP
Liaison de données	<ul style="list-style-type: none">• Coordination améliorée entre les ACC de FIR adjacentes le long d'un grand courant de trafic.
Météorologie	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), la veille internationale des cyclones tropicaux (ITCW) et les SIGMET.• Mettre en œuvre le SMPZ et les perfectionnements connexes.• Définir les besoins MET régionaux pour l'appui de l'ATM (réunions de l'Équipe spéciale AFI ATM/MET).• Améliorer l'efficacité de l'échange des renseignements OPMET (dans le cadre de trois réunions de l'Équipe spéciale AFI OPMET/M (une par année).• Mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité concernant la fourniture de renseignements MET aéronautiques.• Améliorer les prévisions d'aérodrome et d'avertissement de région terminale (au moins une visite dans chacun des 24 États durant le triennat).• Développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans neuf États WACAF (IFFAS : Projet CODEVMET).
CNS/Spectre des radiofréquences	<ul style="list-style-type: none">• Interopérabilité des communications améliorée - mise en œuvre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) pour le réseau de communications sol – sol.• Communications et conscience de la situation renforcées dans les régions océaniques.• Conscience de la situation améliorée dans les opérations en région terminale et à la surface des aérodromes.• Communications et conscience de la situation renforcées dans les régions continentales isolées.• Protection et utilisation optimale du spectre des radiofréquences.
Information aéronautique numérique	<ul style="list-style-type: none">• Fourniture renforcée des services AIS/AIM.• Mise en œuvre du WGS-84 et des e-TOD.• Appuyer la mise en œuvre de SGQ concernant les services AIS/AIM.• Appuyer la mise en œuvre du projet AFI-CAD dans la Région AFI.
Sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer et analyser les menaces actuelles et potentielles pour l'aviation civile avec le concours du Groupe de travail AVSECP – Annexe 17.• Organiser des symposiums, séminaires et ateliers sur diverses questions concernant la sûreté de l'aviation, la facilitation et les DVLM et en assurer le soutien.
Audits de sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).
ISD-Sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des propositions d'assistance visant à aider les États à combler les carences et en suivre la mise en œuvre.• Créer des ateliers d'assistance sur des sujets spécifiques et organiser des conférences et séminaires AVSEC et en assurer le soutien.• Élaborer et exécuter des programmes d'assistance propres à la région en coordination les États donateurs et les entités régionales afin de promouvoir une approche et des meilleures pratiques régionalisées.

BUREAUX RÉGIONAUX

Maintien de la
navigabilité

- Appuyer les États dans la mise en œuvre des SARP relatives à la navigabilité.
- Aider les États à résoudre les carences constatées dans le domaine de la sécurité, dans le cadre du mandat de l'Équipe de sécurité du bureau régional (ROST).
- Assurer un appui continu des initiatives de l'ACIP relatives à l'établissement d'organismes régionaux de supervision de la sécurité et d'agences régionales d'enquête sur les accidents.
- Appuyer les activités liées à l'ACIP, notamment l'exécution d'analyses d'écart, l'élaboration de plans de mise en œuvre, les ateliers et séminaires.

Activités régionales
liées à la sécurité

- Appuyer la résolution des conditions ATS insatisfaisantes signalées, en particulier en ce qui concerne l'espace aérien supérieur.
- Appuyer les activités de l'ACIP.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
SÉCURITÉ	1 287	1 343	1 584	4 214
SÛRETÉ	772	785	828	2 386
DÉVELOPPEMENT DURABLE	515	523	552	1 590
TOTAL :	2 575	2 651	2 964	8 190

Outre les ressources ci-dessus, d'autres ressources ont été fournies à ce bureau par un virement de fonds du Compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date (voir l'Annexe 4 pour plus de précisions à ce sujet).

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureau: SAM (Lima, Pérou)

Objectif: *Contribuer à la poursuite des objectifs de l'OACI, encourager les États auprès desquels le Bureau régional Amérique du Sud est accrédité à appliquer les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et de la coopération technique*

Programme	Activités
ATM – Optimisation de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la sécurité de l'espace aérien pour atteindre le TLS. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien en route. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien de région terminale.
Navigation fondée sur les performances (PBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les réseaux de routes ATS pour réduire le temps ou la distance de vol. • Mise en œuvre de la PBN pour les opérations en région terminale.
Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes pour la mise en commun des données relatives à la sécurité. • Appuyer la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité. • Renforcer les fonctions nationales de supervision de la sécurité en fournissant des programmes d'assistance. • Un séminaire régional sur les UAS.
Maintien de la navigabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Aider et superviser le Comité technique du SRVSOP en ce qui a trait à la mise en œuvre des nouveaux amendements des Annexes 6 et 8 en LAR et celle du manuel de l'inspecteur de la navigabilité conformément au nouveau manuel de navigabilité.
Sécurité des aéroports	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises pour assurer le soutien et la mise en œuvre des spécifications d'aéroport. • Renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéroports. • Mise en œuvre de la certification des aéroports. • Accroître la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des hélistations.
Enquêtes sur les accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un mécanisme régional d'enquête sur les accidents et les incidents dans le cadre du RSOO de l'Amérique latine.
Audits de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audits de supervision de la sécurité et exécuter des missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM). • Appuyer l'application de la méthode de surveillance continue aux audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité.
Coopération civilo-militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la coopération civilo-militaire.
SARP en matière d'ATM	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les FIR/UIR aux fins d'une analyse complète des activités de mesure et de surveillance de l'efficacité. • Mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant le plan de vol OACI. • Améliorer mise en équilibre de la demande et de la capacité.

BUREAUX RÉGIONAUX

Professionnels de l'aviation qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les exigences régionales de la planification des ressources humaines et une approche basée sur la compétence pour la formation et l'évaluation.
Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en œuvre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde/de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde en aidant les États et leur industrie aéronautique au moyen d'ateliers sur la Feuille de route, réaliser des analyses d'écart en matière de sécurité, suivre l'élaboration et la mise en œuvre.
Liaison de données	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des technologies interopérables. Coordination améliorée entre les ACC de FIR adjacentes le long d'un grand courant de trafic.
Météorologie	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), la veille internationale des cyclones tropicaux (ITCW) et les SIGMET. Mettre en œuvre le SMPZ et les perfectionnements connexes. Définir les besoins MET régionaux pour l'appui de l'ATM. Améliorer l'efficacité de l'échange des renseignements OPMET.
CNS/Spectre des radiofréquences	<ul style="list-style-type: none"> Interopérabilité des communications améliorée – mise en œuvre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) pour le réseau de communications sol – sol. Communications et conscience de la situation renforcées dans les régions océaniques. Conscience de la situation améliorée dans les opérations en région terminale et à la surface des aéroports. Protection et utilisation optimale du spectre des radiofréquences. Mise en place de l'organisation régionale multinationale (RMO).
Information aéronautique numérique	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture renforcée des services AIS/AIM. Mise en œuvre du WGS-84 et des e-TOD.
Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des symposiums, séminaires et ateliers sur diverses questions concernant la sûreté de l'aviation, la facilitation et les DVLM et en assurer le soutien.
Audits de sûreté	<ul style="list-style-type: none"> Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).
ISD-Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> Créer des ateliers d'assistance sur des sujets spécifiques et organiser des conférences et séminaires AVSEC et en assurer le soutien.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
SÉCURITÉ	1 249	1 281	1 342	3 872
SÛRETÉ	749	769	805	2 323
DÉVELOPPEMENT DURABLE	500	512	537	1 549
TOTAL :	2 498	2 562	2 685	7 744

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureau: NACC (Mexico, Mexique)

Objectif: *Contribuer à la poursuite des objectifs de l'OACI, encourager les États auprès desquels le Bureau régional Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes est accrédité à appliquer les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et de la coopération technique*

Programme	Activités
ATM – Optimisation de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la sécurité de l'espace aérien pour atteindre le TLS. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien en route. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien de région terminale.
Navigation fondée sur les performances (PBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la PBN pour les opérations en région terminale. • Modifier les réseaux de routes ATS pour réduire le temps ou la distance de vol. • Assurer des services de secrétariat au programme PBN du GREPECAS CNS/ATM/SG.
Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité (PNS). • Renforcer les fonctions nationales de supervision de la sécurité en apportant une assistance.
Activités régionales liées à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des aéroports et réunions du Comité directeur du CAPSCA et de l'Équipe régionale de médecine aéronautique tenues annuellement. • Appuyer la résolution des conditions ATS insatisfaisantes signalées, en particulier en ce qui concerne l'espace aérien supérieur.
Maintien de la navigabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité des États dans le domaine du maintien de la navigabilité.
Sécurité des aéroports	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la mise en œuvre des spécifications d'aérodrome. • Renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéroports. • Mise en œuvre de la certification des aéroports. • Assurer des services de secrétariat au GREPECAS AGA/AOP/SG et au CARSAMPAF.
Enquêtes sur les accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication par les États à l'OACI de comptes rendus sur les événements concernant la sécurité. • Mise en application des dispositions relatives aux enquêtes sur les accidents et les incidents.
Audits de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'application de la méthode de surveillance continue aux audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité. • Participer aux audits de supervision de la sécurité et exécuter des missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).
Coopération civilo-militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la coopération civilo-militaire.
SARP en matière d'ATM	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les FIR/UIR aux fins d'une analyse complète des activités de mesure et de surveillance de l'efficacité • Mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant le plan de vol OACI. • Améliorer la mise en équilibre de la demande et de la capacité.
Professionnels de l'aviation qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les exigences régionales de la planification des ressources humaines et une approche basée sur la compétence pour la formation et l'évaluation.

BUREAUX RÉGIONAUX

Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde/de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde afin d'aider les États et leur industrie aéronautique.• Fournir des services de secrétariat au RASG-PA.• Appuyer les RSOO (ACSA et CASSOS).• Aider les États à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et à résoudre les carences dans le domaine de la navigation aérienne.
Liaison de données	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des technologies interopérables• Coordination améliorée entre les ACC de FIR adjacentes le long d'un grand courant de trafic.
Météorologie	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), la veille internationale des cyclones tropicaux (ITCW) et les SIGMET.• Mettre en œuvre le SMPZ et les perfectionnements connexes.• Définir les besoins MET régionaux pour l'appui de l'ATM.• Améliorer l'efficacité de l'échange des renseignements OPMET.
CNS/Spectre des radiofréquences	<ul style="list-style-type: none">• Interopérabilité des communications améliorée – mise en œuvre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) pour le réseau de communications sol – sol.• Communications et conscience de la situation ATM renforcées.• Fournir des services de secrétariat au programme d'automatisation et de conscience de la situation ATM du GREPECAS CNS/ATM/SG.• Protection et utilisation optimale du spectre des radiofréquences.• Améliorer le processus de planification régionale de l'OACI.
Information aéronautique numérique	<ul style="list-style-type: none">• Fourniture renforcée des services AIS/AIM.• Mise en œuvre du WGS-84 et des e-TOD.• Fournir des services de secrétariat au GREPECAS AIM/SG.
Sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer et analyser les menaces actuelles et potentielles pour l'aviation civile avec le concours du Groupe de travail AVSECP - Annexe 17.• Organiser des symposiums, séminaires et ateliers sur diverses questions concernant la sûreté de l'aviation, la facilitation et les DVLM et en assurer le soutien.
Audits de sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Appuyer la mise en œuvre du second cycle d'audits du programme universel OACI d'audits de sûreté.• Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).
ISD-Sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des propositions d'assistance visant à aider les États à combler les carences et en suivre la mise en œuvre.• Créer des ateliers d'assistance sur des sujets spécifiques et organiser des conférences et séminaires AVSEC et en assurer le soutien.• Élaborer et exécuter des programmes d'assistance propres à la région en coordination les États donateurs et les entités régionales afin de promouvoir une approche et des meilleures pratiques régionalisées.• Assurer des services de secrétariat au groupe AVSEC/FAL/RG-PA.• Coordonner les cours et ateliers de formation dans les ASTC de l'OACI.
Activités régionales liées à la sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre des dispositions relatives aux activités de recherche et de sauvetage.

BUREAUX RÉGIONAUX

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
SÉCURITÉ	1 336	1 367	1 441	4 144
SÛRETÉ	802	820	865	2 486
DÉVELOPPEMENT				
DURABLE	534	547	576	1 658
TOTAL :	2 672	2 734	2 882	8 288

Outre les ressources ci-dessus, d'autres ressources ont été fournies à ce bureau au moyen d'un remboursement provenant du fonds AOSC (voir l'Annexe 4 pour plus de précisions à ce sujet.)

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureau: ESAF (Nairobi, Kenya)

Objectif: *Contribuer à la poursuite des objectifs de l'OACI, encourager les États auprès desquels le Bureau régional Afrique orientale et australe est accrédité à appliquer les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et de la coopération technique*

Programme	Activités
ATM – Optimisation de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la sécurité de l'espace aérien pour maintenir un niveau de sécurité acceptable. • Suivre et appuyer les activités de la RMA. • Optimiser la structure de routes ATS de l'espace aérien en route de la Région ESAF. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien de région terminale. • Examen complet du réseau de routes ATS AFI. • Encourager la mise en œuvre de la surveillance dans les espaces aériens identifiés. • Aligner la classification de l'espace aérien supérieur.
Navigation fondée sur les performances (PBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la PBN pour les opérations en région terminale. • Modifier les réseaux de routes ATS pour réduire le temps ou la distance de vol.
Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité. • Appuyer la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité (SGS) aux aéroports certifiés. • Renforcer les fonctions nationales de supervision de la sécurité en fournissant des programmes d'assistance. • Élaborer et exécuter des ateliers/séminaires d'assistance propres à la région afin de promouvoir une « culture de la sécurité ». • Appuyer les activités de l'ACIP. • Deux séminaires régionaux sur l'intégration des UAS dans l'espace aérien non réservé. • Appuyer l'élaboration de procédures en vue de l'intégration des UAS dans l'espace aérien non réservé.
Maintien de la navigabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les États dans la mise en œuvre des SARP relatives à la navigabilité. • Coordonner et faciliter les activités liées à l'ACIP, telles que l'exécution d'analyses d'écart, l'élaboration de plans de mise en œuvre, les ateliers et séminaires. • Faciliter l'établissement de Centres d'excellence en médecine aéronautique dans le cadre des organismes régionaux de supervision de la sécurité en place.
Activités régionales liées à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la résolution des conditions ATS insatisfaisantes signalées, en particulier en ce qui concerne l'espace aérien supérieur. • Appuyer les activités de l'ACIP.
Sécurité des aéroports	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéroports. • Mettre en œuvre la certification des aéroports. • Appuyer les États dans la mise en œuvre des PAC visant à résoudre les carences constatées dans le cadre de l'USOAP. • Appuyer les activités de l'ACIP. • Mise en œuvre efficace des spécifications de conception et d'exploitation des hélistations.
Enquêtes sur les accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'établissement d'unités régionales d'enquête sur les accidents dans le cadre des organismes régionaux de supervision de la sécurité en place conformément aux plans de mise en œuvre de l'ACIP.

BUREAUX RÉGIONAUX

Coopération civilo-militaire	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la coordination et la coopération civilo-militaire.
SARP en matière d'ATM	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les FIR/UIR aux fins d'une analyse complète des activités de mesure et de surveillance de l'efficacité.• Améliorer la mise en équilibre de la demande et de la capacité.• Mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant le plan de vol OACI.
Professionnels de l'aviation qualifiés	<ul style="list-style-type: none">• Appuyer la mise en œuvre intégrale des spécifications de compétences linguistiques.• Appuyer les activités de l'ACIP.
Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Aider les États à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.• Coordonner et faciliter les ateliers et séminaires organisés à l'initiative du bureau régional et l'ACIP dans le but de réduire les risques d'accidents d'aviation.• Appuyer les activités de l'ACIP.
CNS/Spectre des radiofréquences	<ul style="list-style-type: none">• Communications et conscience de la situation renforcées dans les régions océaniques.• Conscience de la situation améliorée dans les opérations en route, en région terminale et d'aérodrome.• Interopérabilité des communications améliorée – mise en œuvre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) pour le réseau de communications sol – sol.• Protection et utilisation optimale du spectre des radiofréquences.• Veiller à ce que l'infrastructure de navigation PBN soit mise en œuvre de façon à répondre aux besoins opérationnels.
Information aéronautique numérique	<ul style="list-style-type: none">• Fourniture renforcée des services AIS/AIM.• Mise en œuvre du WGS-84 et des e-TOD.• Appuyer l'harmonisation et l'interopérabilité dans les applications de liaison de données concernant l'ATM.• Améliorer les communications par liaison de données afin de réduire le recours aux communications en phonie dans les grands courants de trafic.
Sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer et analyser les menaces actuelles et potentielles pour l'aviation civile avec le concours du Groupe de travail AVSECP - Annexe 17.• Organiser des symposiums, séminaires et ateliers sur diverses questions concernant la sûreté de l'aviation, la facilitation et les DVLM et en assurer le soutien.• Appuyer la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Afrique pour la sûreté de l'aviation civile qui a été approuvée par les ministres chargés de l'aviation civile en Afrique, à Abuja (Nigéria), en avril 2010.
Audits de sûreté	<ul style="list-style-type: none">• Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).

BUREAUX RÉGIONAUX

ISD-Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des propositions d'assistance visant à aider les États à combler les carences et en suivre la mise en œuvre. • Créer des ateliers d'assistance sur des sujets spécifiques et organiser des conférences et séminaires AVSEC et en assurer le soutien. • Élaborer et exécuter des programmes d'assistance propres à la région en coordination les États donateurs et les entités régionales afin de promouvoir une approche et des meilleures pratiques régionalisées.
Météorologie	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), la veille internationale des cyclones tropicaux (ITCW) et les SIGMET. • Mettre en œuvre le SMPZ et les perfectionnements connexes. • Définir les besoins MET régionaux pour l'appui de l'ATM (réunions de l'Équipe spéciale AFI ATM/MET). • Améliorer l'efficacité de l'échange des renseignements OPMET [dans le cadre de trois réunions de l'Équipe spéciale AFI OPMET/M (une par année)] • Mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité concernant la fourniture de services MET aéronautiques. • Améliorer les prévisions d'aérodrome et d'avertissement de région terminale (au moins une visite dans chacun des 24 États durant le triennat).
Audits de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audits de supervision de la sécurité et exécuter des missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM). • Appuyer l'application de la méthode de surveillance continue aux audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
SÉCURITÉ	1 326	1 407	1 425	4 158
SÛRETÉ	796	823	855	2 474
DÉVELOPPEMENT				
DURABLE	531	549	570	1 649
TOTAL :	2 653	2 778	2 850	8 281

Outre les ressources ci-dessus, d'autres ressources ont été fournies à ce bureau par un virement de fonds du Compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date (voir l'Annexe 4 pour plus de précisions à ce sujet).

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureau: EUR/NAT (Paris, France)

Objectif: *Contribuer à la poursuite des objectifs de l'OACI, encourager les États auprès desquels le Bureau régional Europe et Atlantique Nord Afrique orientale et australe est accrédité à appliquer les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et de la coopération technique*

Programme	Activités
ATM – Optimisation de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et coordonner les activités de la RMA. • Mettre en œuvre le RVSM dans les autres parties de la Région EUR. • Séparation horizontale réduite. • Surveillance de l'espace aérien pour veiller à ce que le risque cadre avec le TLS. • Optimiser la structure de routes ATS dans l'espace aérien en route EUR/NAT. • Aligner la classification des espaces aériens supérieur et inférieur.
Navigation fondée sur les performances (PBN)	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les réseaux de routes ATS pour réduire le temps ou la distance de vol. • Mise en œuvre de la PBN.
Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes pour la mise en commun des données relatives à la sécurité. • Renforcer la communication par les États à l'OACI de comptes rendus de sécurité. • Appuyer la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité. • Appuyer la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité. • Renforcer les fonctions nationales de supervision de la sécurité en fournissant des programmes d'assistance.
Sécurité des aéroports	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéroports. • Mise en œuvre de la certification des aéroports.
Enquêtes sur les accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication de comptes rendus sur les événements concernant la sécurité.
Audits de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audits de supervision de la sécurité et exécuter des missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM). • Appuyer l'application de la méthode de surveillance continue aux audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité.
Coopération civilo-militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la coopération civilo-militaire.
SARP en matière d'ATM	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une collecte annuelle de données sur les FIR/UIR aux fins d'une analyse complète des activités de mesure et de surveillance de l'efficacité. • Mise en œuvre de l'Amendement n° 1 de la quinzième édition des PANS-ATM (modifications concernant le plan de vol). • Organiser deux réunions de l'Équipe spéciale par année. • Améliorer la mise en équilibre de la demande et de la capacité.
Professionnels de l'aviation qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre intégrale des spécifications de compétences linguistiques. • Appuyer le perfectionnement des compétences en matière de conception des PANS-OPS dans la Région EUR. • Appuyer le perfectionnement des compétences en matière de transport de marchandises dangereuses dans la Région EUR.

BUREAUX RÉGIONAUX

Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. • Appuyer et coordonner la mise en œuvre des méthodologies du GASP et de la GASR en partenariat entre les États d'accréditation et l'industrie. • Appuyer la mise en œuvre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde/de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde en aidant les États et leur industrie aéronautique au moyen d'ateliers sur la Feuille de route, réaliser des analyses d'écart en matière de sécurité, suivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action. • Réduire les risques par la mise en œuvre de nouvelles technologies.
Liaison de données	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'harmonisation et l'interopérabilité dans les applications de liaison de données. • Améliorer les communications par liaison de données afin de réduire le recours aux communications en phonie dans les grands courants de trafic.
Météorologie	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), a veille internationale des cyclones tropicaux (ITCW) et les SIGMET. • Mettre en œuvre le SMPZ et les perfectionnements connexes. • Définir les besoins MET régionaux pour l'appui de l'ATM. • Améliorer l'efficacité de l'échange des renseignements OPMET.
CNS/Spectre des radiofréquences	<ul style="list-style-type: none"> • Interopérabilité des communications améliorée – mise en œuvre du réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) pour le réseau de communications sol – sol. • Communications et conscience de la situation renforcées dans les régions océaniques. • Conscience de la situation améliorée dans les opérations en région terminale et à la surface des aérodromes. • Protection et utilisation optimale du spectre des radiofréquences. • Processus de planification régionale de l'OACI.
Information aéronautique numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre de blocs d'espace aérien fonctionnels (FAB). • Fourniture renforcée des services AIS/AIM. • Mise en œuvre du WGS-84 et des e-TOD.
Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des symposiums, séminaires et ateliers sur diverses questions concernant la sûreté de l'aviation, la facilitation et les DVLM et en assurer le soutien.
Audits de sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la mise en œuvre des plans d'action correctrice des États dans le cadre de missions de validation ciblées, coordonnées par l'OACI (ICVM).
ISD-Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des ateliers d'assistance sur des sujets spécifiques et organiser des conférences et séminaires AVSEC et en assurer le soutien.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
SÉCURITÉ	2 029	2 104	2 176	6 309
SÛRETÉ	1 218	1 262	1 306	3 786
DÉVELOPPEMENT DURABLE	812	841	870	2 524
TOTAL:	4 059	4 207	4 352	12 618

(page laissée intentionnellement en blanc)

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

(page laissée intentionnellement en blanc)

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Gestion de l'administration et des services

Description : *Planifier, gérer et superviser les activités la Direction de l'administration et des services liées à la gestion des ressources humaines, à la technologie de l'information et des communications, aux services linguistiques et des publications, au Secrétariat du Conseil et de l'Assemblée, aux services de conférence et de bureau, à la gestion des dossiers et du site web, aux services de sécurité et aux services des voyages.*

Fournir un appui et des conseils stratégiques sur diverses questions de gestion à l'Assemblée, au Conseil, au Comité des ressources humaines et au Comité des finances ainsi qu'au Secrétaire général et à d'autres comités opérationnels du Secrétariat.

Collaborer à des initiatives interinstitutions de l'ONU, à l'appui de réformes administratives et de gestion visant à améliorer l'efficience et l'efficacité organisationnelles.

Résultats attendus :

1. Modernisation du processus administratif et de gestion:
 - Système de gestion électronique des documents et dossiers (EDRMS);
 - outils de traduction assistée par ordinateur (TAO).
2. Avancement des politiques, règles et procédures de gestion des ressources humaines afin de répondre aux besoins changeants de l'Organisation et de promouvoir un Secrétariat international du plus haut niveau, avec la plus forte motivation.
3. Allocation dynamique des ressources humaines pour faire face aux nouveaux défis grâce à l'identification des ressources requises pour appuyer les activités hautement prioritaires.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA-DADB	1 950	1 794	1 745	5 489

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Appui administratif de la Commission de navigation aérienne

Description : *Cette fonction consiste à fournir un appui administratif à la gestion de la Commission de navigation aérienne. Cela comprend l'établissement de calendriers, l'archivage de dossiers, les questions de procédures ainsi que le maintien et l'amélioration du site web de l'ANC.*

Résultats attendus :

1. Planification efficace des sessions et à long terme.
2. Dossiers précis sur les réunions de l'ANC.
3. Communication efficace de la documentation destinées à appuyer les réunions de l'ANC.
4. Assurance de la qualité des notes de travail de navigation aérienne.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA GB-ANB	447	464	489	1 400

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil

Description : *Fournir des services de Secrétariat aux réunions de la Plénière et du Comité exécutif de l'Assemblée et aux réunions du Conseil. Suivre les mesures prises pour donner suite aux décisions du Conseil et de l'Assemblée.*

Résultats attendus :

1. Publication dans les délais des décisions, procès-verbaux et feuilles d'action liés au Conseil.
2. Suivi amélioré des mesures prises pour donner suite aux décisions du Conseil et de l'Assemblée
3. Préparation dans les délais des comptes-rendus in extenso des réunions du Conseil et de la Commission de navigation aérienne, des réunions de la Plénière et du Comité exécutif de l'Assemblée et des réunions d'autres organes, sur demande.
4. Continuer la mise en œuvre du système de vote électronique pour l'élection du Conseil lors des sessions de l'Assemblée.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA GB-ACS	481	471	470	1 422

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Gestion budgétaire et financière

Description : *Cette fonction consiste à renforcer et maintenir des systèmes de gestion et de contrôle financiers ; appliquer le Règlement financier, les Règles financières et les procédures connexes ; assurer la responsabilisation des intéressés ; gérer les actifs financiers de l'Organisation ; appuyer l'attribution des ressources du programme et des ressources d'exploitation pour optimiser l'utilisation des fonds attendus et/ou disponibles sur la base des priorités de l'Organisation (planification et budget) ; gérer et rendre compte des transactions financières y compris les états financiers annuels et les rapports sur les donateurs.*

Résultats attendus :

1. Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes pour chaque année.
2. Application des dispositions transitoires IPSAS dans les délais imposés par ces normes et mise en œuvre d'autres perfectionnements.
3. Dépenses budgétaires conformes au Règlement financier et dans les limites des crédits approuvés.
4. Publication en temps opportuns de rapports et états financiers précis.
5. Publication pour janvier 2012 de règlements, politiques et procédures financiers révisés
6. Rédaction d'un Cadre de contrôle interne pour renforcer la gestion et la protection des ressources de l'OACI.
7. Préparation du budget de l'Organisation et approbation par les organes directeurs.
8. Paiement exact et dans les délais des membres du personnel, des experts des services extérieurs et des consultants.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA-FIN	3 231	3 260	3 410	9 901

Outre les ressources ci-dessus, d'autres ressources ont été fournies à ce bureau au moyen d'un remboursement provenant du fonds AOSC (voir l'Annexe 4 pour plus de précisions à ce sujet.)

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Services de conférence

Description : *Gestion stratégique, coordination et/ou restructuration des installations de conférence, des systèmes téléphoniques, du contrôle de l'inventaire et des locaux du siège et des bureaux régionaux ; offrir des services de conférence appropriés, opportuns et efficaces par rapport aux coûts. Maintien d'une communication efficace avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en ce qui concerne les dépenses d'exploitation et de maintenance, les projets conjoints avec partage des coûts ainsi que les réparations majeures des locaux de l'OACI.*

Résultats attendus

:

- | | |
|---|---|
| 1. Amélioration de la coordination et de la qualité des services de conférence et du soutien aux réunions du Conseil, de la Commission de navigation aérienne et des comités. | 2. Configuration d'une installation de vidéoconférence permanente au siège. |
| 3. Optimisation de l'espace utile afin de mieux utiliser l'espace existant pour les bureaux. | 4. Étude de la configuration du système téléphonique, avec prise en considération de l'intégration des bureaux régionaux. |
| 5. Mise à niveau du système d'interprétation avec passage de l'analogique au numérique dans les salles de conférence. | 6. Mise à niveau du système d'inscription en ligne et de l'automatisation des réservations de salles de conférence. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
PS-COS	2 488	2 395	2 452	7 336
MAA-COS	1 029	985	1 009	3 023
MAA GB-COS	1 459	1 410	1 444	4 313
TOTAL:	4 976	4 791	4 905	14 671

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Évaluation et vérification interne

Description : Conformément à sa charte, il incombe au Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO), d'améliorer l'économie, l'efficacité et l'efficacités des activités de l'OACI par l'exécution d'un programme agréé d'audits internes, d'évaluations et d'investigations. Les audits internes visent à identifier et recommander des mesures d'atténuation à l'égard des risques, des faiblesses de contrôle interne et d'inefficacités opérationnelles. Grâce à des évaluations structurées et systématiques, des recommandations sont formulées pour améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la durabilité de programmes, politiques et projets. Des investigations promptes et approfondies portent sur des allégations d'irrégularités, ce qui renforce le cadre de déontologie de l'Organisation. L'EAO contribue aussi à améliorer le fonctionnement et les processus de l'OACI par des avis donnés sur la gestion, ainsi qu'un soutien à l'AGEA, au Commissaire aux comptes et au Corps commun d'inspection (CCI).

Résultats attendus :

- | | |
|---|--|
| 1. Rapports d'audits internes indépendants et fondés sur le risque, en vue de réaliser une plus grande conformité avec les politiques, réglementations, règles et procédures établies et de rehausser l'économie, l'efficacités et l'efficacités des activités. | 2. Évaluations indépendantes avec des recommandations visant à améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la durabilité de programmes, politiques et projets. |
| 3. Appuyer le cadre de déontologie de l'OACI en appliquant un mécanisme de dénonciation d'irrégularités, et en coordonnant les enquêtes sur des allégations d'irrégularités. | 4. Amélioration des opérations et processus par des avis donnés à la direction. |
| 5. Mise en œuvre intensifiée de recommandations d'EAO, du Commissaire aux comptes et du Corps commun d'inspection grâce à des mesures systématiques de suivi. | 6. Un cadre de gestion du risque à l'échelle de l'Organisation. visant à évaluer les risques et leur impact sur les programmes et à intégrer des stratégies d'atténuation du risque dans la formulation et la planification des programmes . |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA-EAO	851	1 090	1 146	3 087

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Gestion exécutive

Description : *Comprend les Cabinets du Président et du Secrétaire général.*

Le Cabinet du Président fournit au Conseil et à ses organes auxiliaires l'appui et les services dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités statutaires et autres fonctions.

La Cabinet du Secrétaire général donne une orientation stratégique au Secrétariat et gère la mise en œuvre du mandat de l'Organisation en exécutant les politiques, directives et programmes de travail approuvés par l'Assemblée et le Conseil.

Les ressources comprennent également celles de l'Assemblée de 2013 afin d'assurer l'appui et les services dont l'Assemblée a besoin pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités statutaires et autres fonctions.

Résultats attendus :

- | | |
|--|---|
| 1. Conseiller le Conseil. | 2. Promouvoir des changements organisationnels et des parties prenantes liées à la mission et au mandat de l'Organisation. |
| 3. Appuyer la motivation des employés dans les programmes et opérations. | 4. Mettre en œuvre le Plan d'activités et le budget. |
| 5. Formuler des politiques et recommandations de planification à l'intention du Conseil. | 6. Répondre aux priorités et situations de crise naissantes en guidant et faisant la médiation des actions du Conseil en ce qui concerne les priorités organisationnelles et questions de gouvernance. |
| 7. Améliorer le moral des employés et instituer une planification de la relève. | 8. Gérer les ressources financières, humaines et physiques le plus économiquement et le plus efficacement possible de façon que les crédits ne soient pas dépassés et que les résultats attendus soient produits. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
PS-OSG	1 460	1 500	1 559	4 518
MAA GB-OSG	200	200	984	1 384
TOTAL:	1 660	1 700	2 543	5 903

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Ressources humaines

Description : *Amélioration continue des politiques, règles et procédures de gestion des ressources humaines pour appuyer la création d'une culture axée sur les résultats et répondre à l'évolution des besoins de l'Organisation en matière de personnel, par l'attrait, la fidélisation et la motivation d'un personnel compétent et varié. Cette stratégie couvre les ressources humaines et la planification de la relève, le recrutement, la rémunération et le perfectionnement/la formation du personnel, des systèmes efficaces de gestion des performances, la prestation de services et de conseils professionnels au personnel et aux gestionnaires de l'Organisation (gestion des contrats et des prestations, questions de sécurité sociale, pensions, assurances santé au travail et assurance-vie), la création d'un environnement favorisant l'épanouissement par des politiques claires, des relations de travail harmonieuses, un mécanisme efficace de résolution des conflits et un traitement juste et équitable de tout le personnel.*

Participer aux réunions du système commun des Nations unies et à l'achèvement/la réalisation d'études, de questionnaires, d'enquêtes sur les conditions d'emploi et les règles et règlements du système commun des Nations unies.

Résultats attendus :

1. Amélioration de la transparence, de la disponibilité et de l'uniformité dans la mise en œuvre d'un Règlement du personnel et de Règles administratives révisés grâce à la révision des politiques et procédures ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un manuel complet des ressources humaines en ligne.
2. Dotation en temps utile des postes sur la base d'une analyse et de rapports annuels sur les effectifs, identification et sélection de candidats du plus haut niveau de compétence et d'efficacité et respect des délais de recrutement. Fourniture d'un appui technique au Secrétaire général et au Comité des ressources humaines pour la sélection des postes de niveau élevé (D1 et D2).
3. Traitement précis et en temps utile des contrats et des prestations pour toutes les catégories de personnel (personnel ordinaire, experts en détachement, les experts associés/jeunes experts associés, stagiaires et consultants).
4. Amélioration des connaissances et compétences des membres du personnel, afin de répondre aux besoins changeants de l'Organisation, par la recherche de possibilités d'apprentissage et de développement et la gestion de plans et budgets de formation.
5. Conversion du barème des traitements et du système de classification des services généraux en un système à 7 niveaux, conformément aux changements du système commun des Nations unies.
6. Responsabilité et responsabilisation accrues des cadres hiérarchiques dans la gestion des performances grâce à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un système PACE révisé.
7. Planification et réalisation efficaces d'enquêtes sur les conditions d'emploi des administrateurs et des services généraux, à savoir l'enquête générale sur les traitements des services généraux; l'enquête sur l'indemnité journalière de subsistance (annuelle); les enquêtes relatives à l'ajustement de poste (annuelles); et les ajustements des traitements et émoluments du Secrétaire général et du Président).
8. Prestation de services de sécurité sociale et de soutien social, notamment les prestations de retraite, les assurances médicales, les demandes d'indemnité et les services médicaux.

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

9. Mise à jour, mise en œuvre et gestion des arrangements contractuels compte tenu des meilleures pratiques des Nations unies.
10. Élaborer un cadre de planification de la relève.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA-HR	3 588	3 863	4 059	11 510

Outre les ressources ci-dessus, d'autres ressources ont été fournies à ce bureau au moyen d'un remboursement provenant du fonds AOSC (voir l'Annexe 4 pour plus de précisions à ce sujet.)

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Technologie de l'information

Description : *Élaborer et tenir à jour un plan cadre des technologies de l'information (TI) et appuyer le Comité de gestion des technologies de l'information et des communications (TIC) dans la coordination et la hiérarchisation des activités TI ; protéger les services d'information et les services TI de l'OACI par le développement et la mise en œuvre d'un cadre de sécurité TI ; appuyer les activités des services commerciaux de l'OACI par la planification, le déploiement et la maintenance de l'infrastructure informatique requise, et notamment le courrier électronique, le réseau, l'entreposage des données et le web/SharePoint; offrir des services de soutien aux usagers; transformer les applications périmées en des plates-formes modernes en toute sécurité, rapidement et de manière économiquement efficace; veiller à ce que les données et renseignements saisis, produits ou partagés soient validés, sécurisés, de haute qualité et facilement accessibles, grâce à la formulation de politiques, de stratégies et de normes.*

Résultats attendus :

1. Coordination des priorités TI de l'Organisation et ajustement annuel du plan cadre TI.
2. Sécurité de l'information:
 - Amélioration de la protection des données à la feuille de route pour la sécurité des TIC
 - Mise en œuvre de la phase 2 du développement de la reprise après sinistre et mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information.
3. Gestion de l'infrastructure TI: moyens renforcés de communication, coûts réduits d'entreposage et amélioration de la disponibilité des données
 - Mise en œuvre d'une stratégie d'accès à distance pour que les bureaux régionaux accèdent aux systèmes et aux ressources du siège
 - mise en œuvre d'une stratégie unifiée des communications et intégration du courrier électronique, de la téléphonie en WiFi (VOIP), de la messagerie instantanée et de la conférence web pour le siège et les bureaux régionaux
 - Configuration et installation de moyens multimédias et web dans les salles de réunion du siège et des bureaux régionaux
 - achever le déploiement d'un système de gestion du cycle de vie des données
 - gestion des postes de travail conformément à la durée de vie de l'équipement; mise à niveau et maintenance des logiciels du serveur et de l'infrastructure d'entreposage des données
 - Développement d'applications spécialisées et soutien aux principaux systèmes d'entreprise
 - mise à niveau des applications de logiciels internes pour qu'elles soient compatibles avec Microsoft et Windows
4. Gestion du projet de système de planification des ressources (ERP): achever le déploiement initial du système Iris. Adapter le système aux nouveaux besoins et processus d'activités de l'OACI.

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

- | | |
|--|--|
| <p>5. Gestion de projet, conception de bases de données et soutien administratif et technique pour le développement et la mise en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • de systèmes EDRMS/CMS de gestion du savoir, des documents et dossiers • d'un système de traduction assistée par ordinateur (TAO) • mise à niveau des bases de données de l'OACI | <p>6. Appui aux programmes: travailler en collaboration avec les directions à l'élaboration des applications et bases de données nécessaires: EANP, IIAID, ISDCAS, EFOD, lettres aux États électroniques</p> |
|--|--|

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
PS-ICT	2 811	2 850	2 862	8 522
MAA-ICT	1 640	1 662	1 669	4 971
MAA GB-ICT	234	237	238	710
TOTAL:	4 685	4 750	4 770	14 204

Outre les ressources ci-dessus, d'autres ressources ont été fournies à ce bureau au moyen d'un remboursement provenant du fonds AOSC (voir l'Annexe 4 pour plus de précisions à ce sujet.)

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Services linguistiques

Description : Assurer des services adéquats d'interprétation et de traduction dans les six langues de l'OACI (français, anglais, espagnol, russe, arabe et chinois) pour les activités d'appui aux programmes et pour les activités du Conseil, de ses organes directeurs et de la Commission de navigation aérienne. Veiller à la publication dans les délais des notes de travail destinées aux réunions de l'OACI sur la base de la distribution simultanée dans les six langues. Veiller à mettre à disposition en temps voulu des communications et publications aux États membres.

Résultats attendus :

1. Assurer les services suivants: interprétation pour l'appui aux programmes (1465 séances par an); traduction pour l'appui aux programmes (neuf millions de mots par an); services d'édition pour les publications (55 000 pages par an); services de référence (8280 travaux par an); additions et mise à jour de 2900 fiches de terminologie ICAO TERM en six langues.
2. Enrichissement de la liste des fournisseurs de services de traduction et d'interprétation.
3. Mise en œuvre d'un système de traduction assistée par ordinateur (TAO).
4. Processus amélioré d'externalisation.

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
PS-LPB	8 657	8 889	9 133	26 679
MAA GB-LPB	4 089	4 200	4 315	12 604
TOTAL:	12 745	13 090	13 448	39 283

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Services juridiques et relations extérieures (LEB)

Description : *Cette fonction comprendra des avis juridiques aux autres Directions et bureaux de l'Organisation, aux États membres, aux organes directeurs, au Président du Conseil et au Secrétaire général, sur des questions de constitution, de politique, d'administration, de procédures et autres; la préparation d'instruments internationaux de droit aérien; la promotion de la ratification d'instruments de droit aérien international; l'accomplissement de fonctions de dépositaire d'instruments de droit aérien international; l'enregistrement d'accords aéronautiques en application des articles 83 et 83 bis de la Convention de Chicago; une participation au système interne de justice; une participation à la mise en œuvre de certains aspects de la politique et de la déontologie de l'OACI; une assistance à l'Organisation, aux membres des délégations nationales et au personnel de l'OACI au sujet des privilèges et immunités; la liaison avec l'État hôte, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations.*

Résultats attendus :

- | | |
|--|--|
| 1. Protection des intérêts juridiques de l'OACI et vérification que l'Organisation fonctionne selon les normes juridiques les plus élevées | 2. Toute la documentation officielle a une base juridique pour les mesures qui y sont proposées |
| 3. Avis de haute qualité et dans les limites de temps stipulées | 4. Un projet d'instrument juridique sur les passagers perturbateurs/indisciplinés avant la fin du triennat |
| 5. Ratification continue des instruments de droit aérien international par les États | 6. Tous les dépôts d'instruments de ratification traités dans les sept jours ouvrables après réception |
| 7. Élimination au cours du triennat de l'accumulation d'accords en attente d'être enregistrés, et tenir à jour les enregistrements | 8. Traitement rapide de recours de membres du personnel |
| 9. Administration efficace de la politique de l'OACI en matière de divulgation financière | 10. Prévention et atténuation de différends entre États en matière d'aviation civile |
| 11. Décroissance de la possibilité de différends entre l'OACI et des parties prenantes | 12. Assistance prompte et de haute qualité en matière de protocole |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
PS-LEB	1 956	2 048	2 011	6 015
<i>Outre les ressources ci-dessus, d'autres ressources ont été fournies à ce bureau au moyen d'un remboursement provenant du fonds AOCS (voir l'Annexe 4 pour plus de précisions à ce sujet.)</i>				

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Services de gestion des dossiers et du site web

Description : *Gestion des dossiers officiels de l'Organisation; maintenance de la base de données des dossiers officiels de l'Organisation ; archives ; prestation de services de référence pour le Secrétariat et les usagers externes; mise en place et amélioration d'un portail web sécurisé (ICAO-NET) pour les États membres, les délégations nationales et les organisations internationales; production et diffusion de lettres aux États et distribution interne des publications et de la documentation.*

Résultats attendus :

1. Gestion améliorée de la production, du traitement et de la diffusion de l'information, de la correspondance et de la documentation grâce à l'introduction d'un système CMS/EDRMS de gestion du contenu.
2. Mise en place d'un nouveau cadre et d'une nouvelle stratégie de gouvernance de la gestion du site web public.
3. Mise en œuvre d'un calendrier de conservation des dossiers.
4. Développement d'un référentiel web des informations et de documentation de l'OACI qui sont disponibles à la bibliothèque et au service des archives.
5. Mise à jour des normes et procédures existantes du Secrétariat et des instructions générales du Secrétariat liées à la gestion des dossiers.
6. Augmentation de la gamme des produits et des services qui sont commercialisés (ICAO eSHOP), et notamment la production de CD-ROM.
7. Contrôle d'inventaire amélioré.

Gestion des dossiers

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
PS-RMS	721	721	685	2 127
MAA-RMS	166	166	158	491
MAA GB-RMS	222	222	211	654
TOTAL:	1 110	1 109	1 053	3 272

Gestion du site web

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
PS-WLM	211	218	226	655
MAA-WLM	23	24	25	73
TOTAL:	235	242	251	728

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Coordination régionale et communication

Description : *Ce service est chargé de coordonner la gestion et les activités administratives des sept bureaux régionaux et du programme ACIP au siège. Il est chargé d'élaborer, de négocier et d'administrer des accords officiels de coordination entre l'OACI et différentes organisations internationales et différents organismes régionaux. Il fournit tout le soutien administratif du Groupe de travail du Conseil sur l'efficacité. Il est chargé d'élaborer et de gérer un vaste programme de communication pour rehausser la visibilité et l'image de l'OACI*

Résultats attendus :

- | | |
|---|---|
| 1. Coordonner étroitement les activités des bureaux régionaux avec le siège, pour améliorer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes | 2. Normaliser les descriptions d'emplois et les plans de bureaux dans les bureaux régionaux pour obtenir une performance plus fiable dans la réalisation des objectifs stratégiques en regard de moyens de mesure objectifs |
| 3. Les bureaux régionaux d'Afrique mèneront le programme ACIP pour améliorer la performance de sécurité dans la région et accomplir le mandat résultant de la réunion régionale AFI | 4. Les bureaux régionaux mèneront des projets TCB de caractère régional, aideront la TCB à identifier de nouveaux projets et à rehausser l'image de l'OACI en tant qu'agence de mise en œuvre pour l'aviation |
| 5. Conclure des accords officiels sur la coopération avec l'UE, l'UA, la CAAC, la CAFAC, la CEAC, la CLAC et d'autres organismes régionaux pour améliorer la coordination et rehausser l'efficacité de l'exécution de programmes d'aviation au bénéfice des États des régions | 6. Les fonctions administratives confiées à l'OACI par les divers accords de coopération seront accomplies de façon fiable et des relations de travail positives seront entretenues |
| 7. Mettre en œuvre une stratégie progressive de communications complètement et efficacement avec des messages axés sur l'action et harmonisés avec les différents secteurs d'intérêt | 8. Rehausser la visibilité et l'image de l'OACI par l'exécution d'une stratégie de sensibilisation et l'établissement de relations efficaces avec des secteurs clés |
| 9. Appuyer le Groupe de travail sur l'efficacité dans tous les aspects de ses travaux. Les comptes rendus, rapports et documents connexes seront produits et répertoriés promptement et d'une façon professionnelle | |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA-RCC	541	564	792	1 897

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DE SOUTIEN

Fonction : Services de sécurité

Description : *Protéger l'ensemble de l'Organisation, son personnel et ses biens en mettant en œuvre des mesures pour renforcer les politiques de sécurité des locaux du siège et en veillant au respect des règles et politiques de sécurité des Nations unies. Procéder à des examens des risques et des menaces en coopération avec les autorités du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (DSS).*

Résultats attendus :

- | | |
|---|--|
| 1. Création et maintien d'un environnement de travail sûr pour les délégations nationales, les participants aux réunions et les membres du personnel. | 2. Accroître la sensibilisation du personnel par la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à la sûreté à l'intention des employés, sur une base continue. |
| 3. Efficacité accrue des communications liées aux lignes directrices et procédures de sécurité dans l'ensemble de l'Organisation. | 4. Renforcement des mesures de contrôle d'accès et de la sécurité des bureaux. |
| 5. Détermination et mise en œuvre de mesures d'atténuation pour améliorer la prévention en matière de sécurité et sûreté. | 6. Promotion de programmes de formation aux premiers soins, aux situations d'urgence, à l'antiterrorisme et aux interventions post-traumatiques. |

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
MAA-ISEC	247	66	67	379

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES

(page laissée intentionnellement en blanc)

FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES

Fonds :	Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)
Description :	<i>Le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) a été créé pour grouper les recettes des activités qui génèrent des recettes, renforcer ces flux de recettes et gérer les coûts efficacement conformément à C-DEC 177/2. L'ARGF a pour objet de maximiser la génération de recettes dans des activités qui ne contribuent pas directement aux Objectifs stratégiques de l'OACI. Un des résultats attendus est de contenir l'augmentation des contributions imputées aux États contractants de l'OACI</i>
Enjeux :	<ul style="list-style-type: none">• Développer des opportunités d'affaires et des partenariats contribuant à soutenir et promouvoir plus efficacement les activités du programme ordinaire de l'OACI• Déterminer et mettre en place le cadre voulu de gouvernance pour optimiser les résultats• Identifier et attribuer tous les coûts qui sont directement en rapport avec des activités génératrices de recettes• Gérer plus efficacement toutes les recettes et tous les coûts de l'ARGF• Établir des étalons de mesure pour les recettes et les coûts dans chaque secteur de produits• Maximiser les synergies internes et développer de nouvelles opportunités de génération de recettes• Établir des priorités de développement et évaluer les risques• Protéger la propriété intellectuelle de l'OACI et gérer le cachet de qualité de l'OACI• Maximiser les opportunités de licences et de partenariats
Approches stratégiques :	<p>Périodiques, publications, rapports spéciaux, <i>Journal de l'OACI</i>, programmes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer et coordonner les activités de commercialisation et de promotion par une approche structurée de gestion des produits• Accroître les ventes de publications électroniques (CD-ROM, MP3) et planifier la conversion de publications traditionnelles en applications électroniques rehaussées• Mettre en œuvre des processus de renouvellement et développer des publications par abonnement et des produits en ligne pour augmenter la loyauté de la clientèle• Améliorer l'emploi du site web de l'OACI (ICAO eShop) pour augmenter les ventes de publications de l'OACI• Refocaliser la position du <i>Journal de l'OACI</i> et la stratégie globale de rédaction pour le rendre rentable• Maximiser les activités de vente de publicité pour le <i>Journal de l'OACI</i>, les rapports spéciaux et le site web• Augmenter les recettes de publicité du <i>Journal de l'OACI</i> et éliminer le déficit• Optimiser l'utilisation des médias OACI pour promouvoir et augmenter la visibilité des activités du programme ordinaire <p>Reproduction, vente de documents et distribution externe :</p> <ul style="list-style-type: none">• Fournir des services de haute qualité et rentables à des clients internes et externes en matière de pré-publication, reproduction, distribution et services à la clientèle• Améliorer les processus, réduire les coûts et améliorer les marges sur les contrats de services externes <p>Événements et symposiums :</p> <ul style="list-style-type: none">• Gérer, coordonner et appuyer l'exécution d'événements de haute qualité étroitement liés à nos activités de programme ordinaire• Assurer les ressources nécessaires et le cadre de soutien pour promouvoir les événements

FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES

- Maximiser la génération de recettes par des programmes novateurs de parrainage
- Renforcer les solutions éprouvées et déjà mises en œuvre
- Concevoir et mettre en œuvre des outils afin de faciliter la gestion d'événements pour les gestionnaires de projets

Formation :

- Continuer de soutenir l'élaboration de cours de formation qui rehaussent les activités du programme ordinaire de l'OACI
- Développer et accroître les cours et moyens de formation dans des secteurs qui maximisent le produit de l'investissement

Licences et partenariats :

- Gérer les accords en vigueur et assurer la visibilité maximale et la promotion de services
- Identifier et développer des opportunités de licences pour informations et données OACI
- Assurer la protection de la propriété intellectuelle de l'OACI

Marchandises dangereuses :

- Gérer et élargir le portefeuille de produits et services en matière de marchandises dangereuses
- Mettre sur le marché le service en ligne ICAO/OAG de données sur les marchandises dangereuses
- Développer des initiatives d'affaires et des partenariats avec les principaux utilisateurs de données de marchandises dangereuses dans l'industrie

Services de conférence et de bureau :

- Gérer et exécuter des services de conférence de haute qualité et rentables
- Veiller à ce que tous les services de soutien d'événements soient bien à jour, de la plus haute qualité et adaptés aux besoins des clients
- Fournir des services à la clientèle de la plus haute qualité possible

Résultats attendus :

- | | |
|--|--|
| 1. Accroître les recettes de publications en optimisant la politique de prix, les tarifs des commissions d'agents de vente, mettre en œuvre de nouvelles activités de promotion et tactiques de vente. | 2. Réduire le nombre des publications imprimées traditionnellement et convertir en versions électroniques. Lancer des nouveaux produits électroniques avant la fin de 2011, par un nouveau système de commerce électronique. |
| 3. Éliminer le déficit du <i>Journal de l'OACI</i> avant la fin de 2012, tout en rehaussant l'impact rédactionnel. | 4. Accroître les opportunités de génération de recettes au moyen de rapports spéciaux et d'éditions avec publicité. |
| 5. Établir des relations avec les partenaires clés de l'industrie et développer des partenariats pour maximiser leur visibilité à travers des opportunités de médias OACI. | 6. Réaliser une augmentation stable des recettes de publicité pour les médias OACI et rendre l'OACI moins dépendante de l'externalisation de ventes de publicité. |
| 7. Concevoir, promouvoir et exécuter des événements, symposiums, séminaires et cours de formation de haute qualité dans nos différents secteurs tout en maximisant les opportunités de recettes. | 8. Veiller à ce que les gestionnaires d'événements des Directions soient satisfaits des activités de soutien pour l'exécution d'événements, en termes de qualité et de promptitude. |

FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES

- | | |
|--|---|
| 9. Assurer reproduction, distribution et services à la clientèle pour respecter tous les besoins et toutes les conditions de l'Organisation | 10. Élargir les services de reproduction externe pour réduire les coûts globaux de reproduction, de vente et de distribution externe sans ajouter de nouvelles ressources |
| 11. Gérer les accords de licences en vigueur afin d'obtenir une augmentation des recettes pour l'OACI au moment du renouvellement de contrats. Identifier de nouvelles opportunités de licences et de partenariats | 12. Fournir des services de conférence de haute qualité aux clients internes et externes ; veiller à ce que les outils de soutien soient bien à jour et répondent aux besoins des clients |
| 13. Continuer d'élargir les programmes de formation existants et élaborer de nouveaux programmes d'une façon efficace en regard des coûts | |

Prévisions financières 2011-2013 de l'ARGF <i>(en milliers de CAD)</i>			
Activités	Recettes	Dépenses*	Excédents
Reproduction, ventes, distribution externe	28 372	15 494	12 877
Services et moyens de conférence	7 956	7 790	166
Commissariat	1 840	1 639	201
Marchandises dangereuses	6 564	2 441	4 123
Périodiques	2 654	2 398	256
Événements	2 225	807	1 418
Statistiques/licences	2 196	928	1 268
Gouvernance de RGA		4 919	(4 919)
Total	51 806	36 416	15 390

Estimation du fonds tenu en réserve 1 250

Contribution au programme ordinaire 14 140

* Inclut des dépenses en immobilisations de 1,09 million CAD.

FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES

Programme :	Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement Programme de coopération technique
Objectif :	<i>Assister les États membres pour la mise en place d'une infrastructure d'administration de l'aviation civile et de ressources humaines ainsi que pour la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des Plans de navigation aérienne (ANP) dans l'optique des objectifs stratégiques de l'Organisation.</i>
Résultat attendu :	Les États membres améliorent leur capacité de réaliser leurs objectifs d'aviation civile conformément aux SARP de l'OACI.

Projets/activités :

1. Coopérer avec les États membres et d'autres parties prenantes pour concevoir, formuler et mettre en œuvre des projets d'aviation civile, et mobiliser les ressources.
2. Explorer des sources potentielles de financement de projets de coopération technique en aviation civile, notamment financement par des tiers au bénéfice d'États ayant besoin d'assistance, dépourvus des ressources financières requises pour la mise en œuvre de leur programme de développement de l'aviation civile.
3. Encourager les États à prendre dûment en compte, dans la mise en œuvre de projets d'aviation civile par l'intermédiaire de la Direction de la coopération technique, les constatations et recommandations du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) afin de rectifier les carences et de résoudre les problèmes graves de sécurité dans les délais requis.
4. Faire un usage efficace des résultats des audits pour définir et élaborer des projets potentiels avec l'accord de l'État audité.
5. Élaborer à l'échelle de l'organisation une stratégie de réaction aux désastres naturels, aux calamités nationales et aux situations post-conflits.
6. Améliorer la qualité du service, l'image et le profil de la TCB auprès des États membres en appliquant une norme de gestion de la qualité (ISO 9001) et en veillant à ce que tous les efforts soient déployés pour tenir au minimum les frais généraux d'administration imputés aux projets.
7. Élaborer des procédures de coordination entre la TCB et les bureaux régionaux pour renforcer la continuité des activités.
8. Tenir à jour des listes d'experts et de fournisseurs.

FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES

MISE EN ŒUVRE ESTIMATIVE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (2010)
(en milliers de USD)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	USD	%
1. SÉCURITÉ	140 000	75 %
2. SÛRETÉ	35 000	19 %
3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TRANSPORT AÉRIEN	12 000	6 %
TOTAL	187 000	100 %

ESTIMATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2011-2012-2013

En pourcentage de la mise en œuvre estimative du programme 2010

	Sécurité	Sûreté	Environnement
Estimation pour 2011-2012-2013	75 %	19 %	6 %

Note: L'ampleur du Programme de coopération technique pour 2011-2012-2013 ne peut pas être déterminée avec une grande précision et, par conséquent, ne peut pas être exprimée en dollars. Le programme exprimé ci-dessus sous forme de pourcentages par rapport aux Objectifs stratégiques de l'OACI est fourni à des fins d'estimation seulement.

DÉPENSES ESTIMATIVES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT (AOSC) POUR 2011-2012-2013
(en milliers de CAD)

	2011	2012	2013	TOTAL
TCB — GESTION ET ADMINISTRATION	10 700	11 000	11 600	33 300

Note : Les prévisions budgétaires pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement sont données à des fins de planification et à titre indicatif seulement. Elles seront revues annuellement et soumises au Conseil pour approbation en parallèle avec des prévisions actualisées des niveaux de programmes pour l'année à venir, et révisées s'il y a lieu.

(page laissée intentionnellement en blanc)

ANNEXES

(page laissée intentionnellement en blanc)

ANNEXE 1: MISE EN CORRESPONDANCE DES PROGRAMMES ET DES FONCTIONS DE SOUTIEN AVEC LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Objectif stratégique	Programme n ^o	Titre du programme	Direction/Bureau
PROGRAMME	SÉCURITÉ*		
	1	ATM – Optimisation de l’espace aérien	ANB
	2	Navigation fondée sur les performances (PBN)	ANB
	3	Mise en œuvre de la gestion de la sécurité	ANB
	4	Maintien de la navigabilité	ANB
	5	ATM - Gestion mondiale	ANB
	6	Activités régionales liées à la sécurité	ANB
	7	Sécurité — Activités génératrices de produits (autofinancées)	ANB
	8	Coordination régionale des activités liées à la sécurité	RCC
	9	Sécurité des aéroports	ANB
	10	Enquêtes sur les accidents	ANB
	11	Audits de sécurité	ANB
	12	Coopération civilo-militaire	ANB
	13	SARP sur l'ATM	ANB
	14	Organismes régionaux de supervision de la sécurité	ANB
	15	Professionnels de l’aviation qualifiés	ANB
	16	Réponse aux risques cruciaux pour la sécurité	ANB
	17	Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP)	RO
	SÛRETÉ*		
	18	Sûreté	ATB
	19	Coordination régionale des activités liées à la sûreté	RCC
	20	Audit de sûreté	ANB/ATB**
	21	Facilitation	ATB
	22	ISD-Sûreté	ATB
	23	DVLM et gestion de l’identité	ATB
	PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TRANSPORT AÉRIEN*		
	24	Environnement - Relations extérieures	ATB
	25	Environnement - Qualité de l’air locale	ATB
	26	Environnement – Changements climatiques	ATB
	27	Environnement - Bruit	ATB
	28	Liaison de données	ANB
	29	Météorologie	ANB
	30	CNS/Spectre des radiofréquences	ANB
	31	Information aéronautique numérique	ANB
	32	Développement durable — Activités génératrices de produits (autofinancées)	ATB
	33	Transparence accrue des politiques relatives à l’aviation	ATB
	34	Statistiques	ATB
35	Développement durable du transport aérien	ATB	
36	Rentabilité des aéroports et des services de navigation aérienne	ATB	
37	Coordination régionale des activités liées au développement durable	RCC	

	Objectif stratégique	Programme n°	Titre du programme	Direction/Bureau
SOUTIEN DU PROGRAMME	SOUTIEN DU PROGRAMME			
		PS-COS	PS - Services de conférence	ADB-COS
		PS-ICT	PS - Technologies de l'information	ADB-ICT
		PS-LEB	PS - Services juridiques et relations extérieures	LEB
		PS-LPB	PS – Services linguistiques	ADB-LPB
		PS-OSG	PS - Gestion exécutive	OSG
		PS-RGA	PS - Services d'imprimerie et de distribution	ADB-LPB
		PS-RMS	PS - Gestion des dossiers	ADB-RMS
		PS-WLM	PS - Gestion du web et de la bibliothèque	ADB-WLM
GESTION ET ADMINISTRATION	GESTION ET ADMINISTRATION			
		MAA-COS	MAA - Services de conférence	ADB-COS
		MAA-CRC	MAA - Coordination et communications régionales	RCC
		MAA-DADB	MAA - Gestion des services administratifs	ADB-D/ADB
		MAA-EAO	MAA - Évaluation et vérification interne	EAO
		MAA-FIN	MAA - Budget et gestion financière	FIN
		MAA-HR	MAA - Ressources humaines	ADB-HRB
		MAA-ICT	MAA - Technologies de l'information	ADB-ICT
		MAA-ISEC	MAA - Services de sûreté	ADB-ISEC
		MAA-RMS	MAA - Gestion des dossiers	ADB-RMS
		MAA-WLM	MAA - Gestion du web et de la bibliothèque	ADB-WLM
	GESTION ET ADMINISTRATION - ORGANES DIRECTEURS			
		MAA GB-ACS	MAA GB - Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil	ADB-ACS
		MAA GB-ANB	MAA GB - Soutien administratif de la Commission de navigation aérienne	D/ANB
		MAA GB-COS	MAA GB - Services de conférence	ADB-COS
		MAA GB-ICT	MAA GB - Technologies de l'information	ADB-ICT
		MAA GB-LPB	MAA GB - Services linguistiques	ADB-LPB
		MAA GB-OSG	MAA GB - Gestion exécutive	OSG
		MAA GB-RMS	MAA GB - Gestion des dossiers	ADB-RMS

* Plusieurs des listes de programmes sont prises en charge par les bureaux régionaux.

** Les délibérations sur la répartition finale des tâches de l'ancienne Sous-Direction des audits de sécurité et de sûreté entre l'ANB et l'ATB ne sont pas terminées.

ANNEXE 2 : BUDGET-PROGRAMME ORDINAIRE SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET LES POSTES DE DÉPENSES

1. La présente note donne une vue d'ensemble des besoins du budget de l'OACI pour 2011-2013 selon la présentation habituelle, à savoir la structure organisationnelle. Étant donné que le budget 2008-2010 fonctionnait encore selon la structure organisationnelle, la présente annexe permet une certaine comparaison entre les ressources budgétaires approuvées pour le triennat en cours et celles estimées pour le prochain.

2. Une description des Directions de l'Organisation, des principaux services et de leurs responsabilités est fournie ci-après :

3. La **Direction de la navigation aérienne** s'occupe des activités au titre des Objectifs stratégiques de l'OACI intitulés *Sécurité et Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien*, dérivés du mandat enchâssé dans la Convention de Chicago. Elle est responsable de plusieurs activités critiques au titre du GASP et du GANP, notamment l'élaboration et la tenue à jour de normes sur la sécurité et la durabilité, la mise en œuvre de l'USOAP, la mise en œuvre des processus de gestion de la sécurité de l'OACI et la collaboration avec les PIRG et les bureaux régionaux en ce qui concerne la mise en œuvre des installations et services de navigation aérienne. Ces activités l'amènent entre autres :

- a) à s'occuper de questions techniques à l'échelon mondial en rapport avec la plupart des articles de la Convention, 16 des 18 Annexes, plus de 100 manuels et documents pratiques, et plus de 40 groupes d'experts, groupes d'études et équipes spéciales ;
- b) à couvrir tous les aspects techniques de l'aviation, notamment les domaines suivants : aéroports, enquêtes sur les accidents, gestion du trafic aérien, médecine aéronautique, météorologie, gestion de l'information aéronautique, communications, surveillance, navigation, exploitation, navigabilité, formation et licences du personnel ;
- c) à réaliser des audits de la sécurité et des missions de validation ;
- d) à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie mondiale pour la sécurité de l'aviation ;
- e) à identifier des activités critiques en matière de sécurité, dans lesquelles les efforts de l'OACI peuvent avoir une incidence substantielle et positive ;
- f) à gérer un effectif volontaire de plus de 600 experts venus du monde entier qui travaillent au sein de groupes d'experts, de groupes d'étude et d'équipes spéciales à élaborer de futures normes et pratiques recommandées (SARP) ;
- g) à organiser des conférences et des réunions à l'échelon division ;
- h) à assurer des services à la Commission de navigation aérienne (ANC) et au Conseil ;
- i) à entretenir des services essentiels et des produits critiques pour l'aviation ;
- j) à coordonner les tâches liées à l'aviation en cas de crise ;
- k) à aider les États à mettre en œuvre des programmes nationaux de sécurité, à exécuter leurs plans d'action correctrice pour pallier les carences et les failles détectées et surmonter les carences en matière de navigation aérienne ;
- l) à faciliter et coordonner l'assistance en matière de sécurité assurée par des États donateurs ;
- m) à encourager et à appuyer la création d'organismes régionaux de supervision de la sécurité ;
- n) à gérer les activités de la Commission d'examen des résultats d'audit.

4. La **Direction du transport aérien** est responsable de la fourniture de l'assistance d'experts demandée par l'Assemblée, le Conseil, le Comité du transport aérien (ATC), le Comité de l'intervention illicite (UIC), le Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne (GSC), le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) et les conférences spéciales, réunions à l'échelon division, réunions de groupes d'experts et réunions de groupes de travail qui sont éventuellement convoquées dans le domaine du transport aérien (à savoir la sûreté de l'aviation et la facilitation, l'environnement et l'économie). La Direction participe à l'élaboration et à la tenue à jour de normes et pratiques recommandées (SARP) des Annexes 9, 16 et 17 et à la promotion de leur mise en œuvre, et elle est responsable de l'élaboration de politiques et d'orientations OACI en matière de transport

aérien (telles que la réglementation et l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne) ainsi que de spécifications pour les documents de voyage lisibles à la machine. Elle est également chargée de l'élaboration de politiques et de mesures liées à l'environnement telles que le Programme d'action OACI sur l'aviation internationale et les changements climatiques, destinées à renforcer la durabilité du transport aérien. De plus, la Direction gère le Programme universel d'audits de sûreté (USAP) et aide les États à pallier les carences détectées par l'USAP. En outre, elle tient à jour des statistiques sur l'aviation civile, y compris des prévisions, et les rend disponibles. Des données sur les actes d'intervention illicites et la protection de l'environnement (bruit et émissions) sont aussi conservées au sein de la Direction. Celle-ci fournit des avis techniques à d'autres services de l'Organisation, assure la liaison et fournit des apports sur les questions mentionnées ci-dessus à l'ensemble du système des Nations Unies (notamment à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et à d'autres organisations internationales (y compris les organisations régionales de l'aviation civile). Pour le triennat 2011-2013, la Direction du transport aérien jouera un rôle de chef de file pour ce qui est de la réalisation des Objectifs stratégiques de l'Organisation en matière de sécurité ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable du transport aérien.

5. La **Direction des affaires juridiques et des relations extérieures** est responsable de ce qui suit : fourniture d'avis juridiques aux autres Directions et aux divers services de l'Organisation, aux États membres, aux organes directeurs, au Président du Conseil et au Secrétaire général, sur des questions de constitution, de politiques, d'administration, de procédures et autres ; facilitation de l'élaboration d'instruments de droit aérien internationaux ; promotion de la ratification des instruments de droit aérien internationaux ; fonctions de dépositaire en rapport avec les instruments de droit aérien internationaux ; enregistrement des accords aéronautiques en application des Articles 83 et 83 *bis* de la Convention de Chicago ; participation à l'administration du système interne de justice ; participation à la mise en œuvre de certains aspects de la politique de l'OACI en matière de déontologie ; assistance à l'Organisation, aux membres des délégations nationales et au personnel de l'OACI en matière de privilèges et immunités ; et liaison avec l'État hôte, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations.

6. Les **bureaux régionaux et le Bureau de la coordination régionale et communication (RCC) :**

- a) Les bureaux régionaux (implantés à Paris, Dakar, Nairobi, Lima, Mexico, Bangkok et Le Caire) sont avant tout responsables de préserver une liaison continue avec les États auprès desquels ils sont accrédités ainsi qu'avec des organisations compétentes, des organismes régionaux de l'aviation civile et des institutions et programmes de Nations Unies. Ils assurent une coordination interrégionale et encouragent la mise en œuvre harmonisée, en temps opportun, des politiques, décisions, normes et pratiques recommandées et plans de navigation aérienne de l'OACI. Ils fournissent aussi des orientations techniques et aident les États dans la mise en œuvre.
- b) Les activités de coordination régionale du Bureau de la coordination régionale et communication (RCC) consistent à promouvoir l'efficacité et l'efficience accrue des bureaux régionaux, à veiller à ce que les bureaux régionaux de l'OACI soient tenus pleinement informés des politiques de l'OACI, définies par les organes directeurs de l'Organisation, et à renforcer la coordination avec les organisations régionales et les organismes régionaux de l'aviation civile. Le RCC veille aussi à ce que les besoins administratifs des bureaux régionaux soient promptement satisfaits. Le Bureau fournit un appui de secrétariat aux organes directeurs de l'OACI pour les questions à caractère régional et représente les bureaux régionaux lorsqu'un apport régional est demandé. Il assure la liaison et coordonne les travaux des sept bureaux régionaux avec ceux du siège sur les questions liées au recrutement du personnel, aux vérificateurs externes et aux audits, et à la mise en œuvre des politiques et aux collectes des données. Le RCC encourage aussi le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des bureaux régionaux et est responsable de la coordination des principales réunions régionales qui font intervenir les divers bureaux régionaux.

- c) Le RCC est responsable d'élaborer, de négocier et de finaliser des accords de coopération avec des organisations régionales et des organismes régionaux de l'aviation civile. Ce processus fait partie de la mise en œuvre de la politique de l'OACI en matière de coopération régionale, qui engage l'OACI à fournir sur les questions techniques et de politiques liées à l'aviation civile internationale, assistance, avis et toutes autres formes de soutien, dans la mesure du possible, aux États contractants pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en rapport avec la Convention relative à l'aviation civile internationale et les Objectifs stratégiques de l'OACI. Dans la mise en œuvre de la politique de l'OACI en matière de coopération régionale, le RCC fait un emploi optimal des ressources du siège et de ses bureaux régionaux, et appliquent les principes énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée de l'OACI, les orientations et les documents de politique.
- d) Le Groupe communication du RCC appuie l'OACI dans la réalisation de ses Objectifs stratégiques et de son programme de travail en faisant mieux connaître ses réalisations et ses politiques au public en général, aux médias d'information habituels et autres, et aux éléments sociaux et politiques influents à l'échelle mondiale. Il s'efforce aussi d'entretenir l'image de l'Organisation dans la ville hôte de Montréal, ainsi que celle des bureaux régionaux, à solidifier les partenariats avec les États membres dans des activités de sensibilisation, et à faire participer le personnel à l'élaboration de projets de communication. Une coopération étroite avec les bureaux régionaux garantit l'exécution efficace du programme OACI de communications au public, notamment en ce qui concerne les relations avec les médias.

7. La **Direction de l'administration et des services** est responsable de fournir à l'Organisation le soutien administratif nécessaire dans les domaines suivants : ressources humaines ; services de conférences et de bureau ; technologie de l'information et des communications ; courrier, distribution et ventes ; web, bibliothèque et archives ; services linguistiques, imprimerie et publications ; et secrétariat de l'Assemblée et du Conseil.

8. L'organigramme actuel est reproduit en Appendice B.

9. Le **Tableau 3** fournit une ventilation du budget 2011-2013 selon la structure organisationnelle. La comparaison avec le budget 2008-2010 peut se faire grâce aux colonnes en pourcentage.

TABLEAU 3 : BUDGETS POUR 2011-2013 ET 2008-2010 SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE*

(en milliers de CAD)

	2011	2012	2013	Total	% du Total	2008	2009	2010	Total	% du Total
OSG	1 660	1 700	2 543	5 903	2 %	1 641	1 694	2 472	5 807	2 %
ANB	17 450	17 848	18 958	54 255	19 %	14 598	15 333	16 897	46 828	19 %
ATB	10 546	10 973	10 919	32 439	11 %	7 561	8 925	9 971	26 457	11 %
LEB	2 171	2 269	2 243	6 682	2 %	1 818	1 953	2 249	6 021	2 %
RO	21 686	23 181	24 377	69 244	24 %	18 787	19 368	20 311	58 466	24 %
ADB	30 496	30 671	31 301	92 467	33 %	26 893	27 172	27 810	81 875	34 %
FIN	4 199	4 252	4 435	12 886	5 %	2 674	2 566	2 585	7 826	3 %
EAO	851	1 090	1 146	3 087	1 %	739	770	786	2 295	1 %
RGA	1 551	1 596	3 016	6 163	2 %	2 351	2 227	2 285	6 862	3 %
TOTAL	90 609	93 580	98 938	283 127	100 %	77 062	80 009	85 367	242 437	100 %

* Tableau amendé pour tenir compte de la restructuration organisationnelle qui a eu lieu durant le triennat 2008-2010 et tenir compte de la centralisation des ressources TI dans ADB.

10. Le **Tableau 4** fournit la ventilation du budget 2011-2013 par postes principaux de dépenses, appelés « blocs budgétaires ». Au titre des postes, il y a les postes AI et les postes Services généraux. Pour les hors-postes, il y a les dépenses en immobilisations, les services de consultation et l'externalisation, les coûts discrétionnaires liés au personnel, les dépenses d'exploitation, les SIP, les réunions, les déplacements en mission et les réceptions. Ces expressions sont définies au paragraphe 13 ci-après. Comme dans les budgets antérieurs, les ressources pour les postes constituent approximativement 75 %.

Bloc budgétaire	BUDGET PROPOSÉ				DÉPENSES		BUDGET
	2011	2012	2013	TOTAL	2008	2009	2010
Postes							
Postes AI	49 750	51 268	54 150	155 169	40 319	42 559	48 029
Postes Services généraux	16 340	16 720	17 113	50 173	15 279	14 737	15 939
<i>Total des postes :</i>	<i>66 090</i>	<i>67 988</i>	<i>71 263</i>	<i>205 341</i>	<i>55 598</i>	<i>57 296</i>	<i>63 969</i>
Hors-postes							
Dépenses en immobilisations	1 040	690	584	2 313			136
Coûts discrétionnaires liés au personnel	925	1 118	1 223	3 266	1 430	885	1 643
SIP	207	212	217	635	110	201	206
Services de consultant et externalisation	3 537	3 458	3 510	10 505	664	2 821	474
Dépenses opérationnelles	10 792	11 408	12 691	34 891	8 536	9 882	12 832
Réunions	1 129	1 245	1 857	4 231	451	828	2 013
Déplacements en mission	3 796	4 045	3 838	11 678	2 327	2 884	4 025
Représentation	79	81	83	242	46	46	70
Taux de change - Gain/Perte					-25	-141	
<i>Total hors-postes :</i>	<i>21 504</i>	<i>22 256</i>	<i>24 001</i>	<i>67 762</i>	<i>13 538</i>	<i>17 405</i>	<i>21 398</i>
TOTAL :	87 594	90 244	95 264	273 103	69 136	74 701	85 367

11. Les changements concernant les postes selon la structure organisationnelle et la catégorie de postes sont indiqués dans le **Tableau 5**. Ce tableau indique les augmentations dues à l'intégration de l'ACIP, d'AVSEC, d'ENV et des services linguistiques (28 postes), les recommandations de la lettre Charte et d'autres exigences (20 postes), et les réductions obtenues par élimination de postes vacants (et/ou par attrition).

TABLEAU 5 : POSTES AU BUDGET*												
Direction/Service		Année 2010 Révision**	AMENDEMENTS			INTÉGRATION				Année 2013 Total	Changement net	
			Transferts	Reclassi- fication	Suppression	ACIP	AVSEC	ENV	Langues			Nouveau/CL/R
OSG	P	5,0			-1,0						4,0	-1,0
	GS	2,0									2,0	
	Total P + GS	7,0			-1,0						6,0	-1,0
FIN	P	7,0							3,0		10,0	3,0
	GS	10,0							3,0		13,0	3,0
	Total P + GS	17,0							6,0		23,0	6,0
EAO	P	3,0							1,0		4,0	1,0
	GS	2,0									2,0	
	Total P + GS	5,0							1,0		6,0	1,0
ANB	P	60,0	1,0								61,0	1,0
	GS	46,0					2,0			2,0	50,0	4,0
	Total P + GS	106,0	1,0				2,0			2,0	111,0	5,0
ATB	P	30,0			-2,0		3,0	5,0		1,0	37,0	7,0
	GS	26,0			-4,0		3,0	1,0			26,0	
	Total P + GS	56,0			-6,0		6,0	6,0		1,0	63,0	7,0
LEB	P	7,0			-1,0					1,0	7,0	
	GS	4,5								1,0	5,5	1,0
	Total P + GS	11,5			-1,0					2,0	12,5	1,0
RO	P	73,0		1,0	-1,0	1,0				1,0	75,0	2,0
	GS	81,0		-1,0						2,0	82,0	1,0
	Total P + GS	154,0			-1,0	1,0				3,0	157,0	3,0
ADB	P	64,0	-1,0		-6,1				7,0	3,0	66,9	2,9
	GS	85,5			-10,6				6,0	2,0	82,9	-2,6
	Total P + GS	149,5	-1,0		-16,7				13,0	5,0	149,8	0,3
TOTAL	P	249,0		1,0	-11,1	1,0	3,0	5,0	7,0	10,0	264,9	15,9
	GS	257,0		-1,0	-14,6		5,0	1,0	6,0	10,0	263,4	6,4
	Total P + GS	506,0			-25,7	1,0	8,0	6,0	13,0	20,0	528,3	22,3

* À l'exclusion des postes financés par les virements internes indiqués dans l'Annexe 4.
 ** Tableau révisé pour tenir compte de la restructuration organisationnelle qui a eu lieu durant le triennat 2008-2010; RCC est inclus sous RO.

12. Suite à l'analyse selon la structure organisationnelle, le **Tableau 6** indique la répartition des ressources entre le siège (Montréal) et les bureaux régionaux des ressources, en comparant le budget 2008-2010 au budget 2011-2013.

TABLEAU 6 : RÉSUMÉ DU BUDGET 2011-2013 PAR EMPLACEMENT						
<i>(en milliers de CAD)</i>						
	2011	2012	2013	Total	Pourcentage	
					2008-2010	2011-2013
Siège*	67 231	69 291	73 289	209 811	76,8 %	76,8 %
Bureau WACAF	2 575	2 651	2 964	8 190	3,0 %	3,4 %
Bureau EUR/NAT	4 059	4 207	4 352	12 618	4,7 %	4,6 %
Bureau APAC	3 137	3 184	3 315	9 635	3,4 %	3,5 %
Bureau MID	2 041	2 079	2 137	6 257	2,2 %	2,3 %
Bureau NACC	2 672	2 734	2 882	8 288	3,0 %	3,0 %
Bureau SAM	2 498	2 562	2 685	7 744	3,0 %	2,8 %
Bureau ESAF	2 653	2 778	2 850	8 281	3,0 %	3,0 %
Réunions des Bureaux régionaux	522	547	573	1 642	0,6 %	0,6 %
SIP	207	212	217	635	0,2 %	0,2 %
Total - Bureaux régionaux	20 363	20 953	21 975	63 292	23,2 %	23,2 %
TOTAL	87 594	90 244	95 264	273 103	100 %	100 %

* Comprend 1 412 000 CAD par année (en moyenne) pour RCC; tableau amendé pour refléter la centralisation des ressources TI dans ADB.

13. Une description d'ensemble est fournie ci-après de ce qui est inclus dans les principaux postes de dépenses, à savoir les blocs budgétaires définis par le système ERP de l'OACI :

- a) **Postes AI** : traitements et autres droits reçus par les membres du personnel de la catégorie des administrateurs, en particulier les salaires, ajustements de poste, indemnités pour personnes à charge, assurances médicales, contributions de pension de l'Organisation, indemnités/voyages pour études, voyages de congé dans les foyers, primes lors du recrutement et de la cessation de services tels que primes d'affectation, primes de rapatriement, frais de déménagement et congés accumulés.
- b) **Postes des services généraux** : traitements et autres droits reçus par les membres du personnel de la catégorie des services généraux, en particulier salaires, indemnités pour personnes à charge, indemnités pour connaissances linguistiques, assurances médicales et contributions à la pension de l'Organisation.
 - i) Des coûts standard ont été utilisés pour chaque catégorie de postes (administrateurs et services généraux), au siège et dans les bureaux régionaux. Les droits du personnel sont conformes aux règles du personnel, lesquelles ont été approuvées par le Conseil et sont fondées sur des taux qui sont établis par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour l'ensemble du régime commun des Nations Unies.

- ii) En plus des augmentations annuelles de salaire, des augmentations obligatoires des coûts pour les postes sont imputables à des révisions des traitements résultant de l'inflation ou d'autres facteurs déterminés par la Commission de la fonction publique internationale des Nations Unies.
- c) **Services de consultation et externalisation** : la rémunération payée aux bénéficiaires de contrats spéciaux de service, les frais d'externalisation des services linguistiques et des TI, et les autres services contractuels externes.
- d) **Coûts discrétionnaires liés au personnel** : coûts de formation du personnel, bien-être du personnel, sûreté du personnel et autres coûts liés au personnel.
- e) **Déplacements en mission** : coûts des déplacements et indemnités journalières de subsistance pour déplacements officiels. Sont ici compris :
 - i) les missions auprès des États contractants en rapport avec la mise en œuvre du programme de travail, ce qui inclut consultations, fourniture d'avis et d'assistance et activités liées aux audits de la supervision ;
 - ii) les missions pour des réunions, au niveau gouvernemental ou non gouvernemental, sur des questions aéronautiques pour présenter le point de vue de l'OACI ou pour demeurer informé de l'évolution technique ;
 - iii) les missions pour représenter l'OACI à des réunions pertinentes des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales.
- f) **Dépenses en immobilisations** : achats de matériel d'une valeur supérieure à 5 000 USD ayant une vie utile de plus d'un an. Cela comprend les achats liés aux TI tels que les serveurs, et pour l'achat d'équipement de bureaux hors-TI, tels que des télécopieurs et des appareils d'audiovision, des meubles et accessoires de bureau, et des véhicules. La plupart des crédits liés aux achats sont destinés au remplacement de matériel désuet ou hors d'état de fonctionner.
- g) **Dépenses opérationnelles** : comprend entre autres :
 - i) **Logiciel/matériel de technologie de l'information** : les crédits pour ce poste sont destinés à l'acquisition et à l'entretien du matériel lié à la technologie de l'information/bureautique, aux logiciels en ce qui concerne les ordinateurs de bureau, à l'infrastructure de la technologie de l'information et aux principales applications des systèmes qui ne répondent pas à la description d'un poste des dépenses en capitaux. Le crédit pour l'équipement est principalement destiné à remplacer le matériel désuet. Les crédits pour le logiciel comprennent les frais de licences et d'entretien annuel, les améliorations ainsi que les remplacements et l'acquisition de logiciels plus modernes.
 - iii) **Location, entretien et sûreté des locaux** : ce poste comprend les loyers des locaux, les coûts d'entretien et de sûreté des locaux du siège à Montréal et des locaux des sept bureaux régionaux. Conformément à l'accord avec le gouvernement hôte, l'OACI doit verser au Gouvernement du Canada 25 pour cent du loyer et du coût de fonctionnement des locaux du siège. Le Gouvernement du Canada prend à sa charge, annuellement, 75 pour cent du loyer et des coûts de fonctionnement, et tous les impôts fonciers. La location des locaux a été fixée, mais les coûts de fonctionnement sont fondés sur les dépenses réelles du Gouvernement du Canada. Le budget est fondé sur les

renseignements reçus de ce dernier. Les locaux des bureaux APAC, MID, WACAF et d'une partie des locaux du bureau EUR/NAT sont fournis sans frais de loyer par les gouvernements hôtes respectifs, à savoir la Thaïlande, l'Égypte, le Sénégal et la France, respectivement. Les coûts de location et d'entretien des bureaux NACC et SAM sont en partie subventionnés par les Gouvernements mexicain et péruvien, respectivement.

- iii) **Communications, télécommunications, diffusion** : ce poste comprend les services de téléphone et de téléphone cellulaire, les services de longue distance et les frais de téléphones longue distance pour les fax et la transmission des données.
- iv) **Fournitures de bureaux et services** : ce poste comprend des photocopieuses, les fournitures de bureau et les services d'imprimerie internes des bureaux régionaux.
- v) **Contributions aux services communs des Nations Unies** : l'OACI participe à certains services qui sont fournis conjointement par le régime des Nations Unies, et en bénéficie. Les coûts de ces services sont partagés par toutes les organisations participantes selon une formule de partage des coûts convenue.
- vi) **Services ARGF** : ce poste comprend les ressources nécessaires aux directions/services pour obtenir des services d'imprimerie et de diffusion assurés par les RGA.
- h) **Projets spéciaux de mise en œuvre** : ressources nécessaires pour la mise en œuvre des projets spéciaux afin de donner des avis aux États sur la mise en œuvre des parties des plans régionaux qui ont une incidence significative sur la sécurité et l'efficacité. Les plans des projets sont soumis au Conseil pour approbation avant le lancement du projet. Bien que mis en œuvre par les bureaux régionaux, ces projets sont gérés par la Direction de la navigation aérienne.
- i) **Réunions** : ressources nécessaires pour des réunions à l'interne, pouvant inclure traitements et indemnités pour le personnel temporaire, notamment les interprètes, coûts de déplacement du personnel du Secrétariat, surtemps, location des salles de conférence/de l'équipement audiovisuel, fournitures de bureau et de reproduction, frais de représentation et dépenses diverses.
- j) **Représentation** : frais de représentation.

14. Concernant les déplacements, le Secrétariat a entrepris une révision de ces politiques actuelles afin de réduire les coûts. Par la suite, il était convenu de mettre en œuvre les modifications suivantes :

- L'arrêt-repos d'une journée est annulé ;
- Tous les voyages officiels doivent se faire en classe économique, quelque que soit la durée du voyage ;
- La durée de voyage donnant droit à la classe affaire passe de 7 à 9 heures ;
- L'excédent de 15 pour cent sur les indemnités journalières de subsistance pour les membres du personnel de niveau D-1 et au-dessus a été annulé ;
- Les droits à une somme forfaitaire pour les congés dans les foyers et les indemnités pour frais d'étude sont diminués de 75 à 65 pour cent.

ANNEXE 3 : LISTE DÉTAILLÉE DES IMMOBILISATIONS

(en milliers de CAD)

Bureau	Bien	2011	2012	2013
<i>Dakar</i>	Véhicule officiel			41
	Deuxième véhicule	39		
<i>Bangkok</i>	Appareil de radioscopie des bagages	61		
	Photocopieur numérique		13	
<i>Le Caire</i>	Véhicule officiel		40	
	Deuxième véhicule	39		
	Système de sonorisation	26		
<i>Mexico</i>	Imprimante/photocopieur/scanneur multifonctions	9		
	Véhicule officiel			41
	Matériel de vidéo-conférence	6		
<i>Lima</i>	Matériel de bureau	25	14	
	Véhicule officiel			41
	Meubles et accessoires	23	9	6
<i>D/ADB</i>	CATS	307	105	107
	EDRMS	300	300	200
<i>ICT</i>	Rétablissement après désastre et poursuite des activités TI		157	
	Remplacement du serveur/mémoire	51	52	67
	Amélioration de la mémoire			80
	Système de message unifié	154		
Total:		1 039	690	583
			TOTAL POUR LE TRIENNAT :	2 312

ANNEXE 4 : AUTRES VIREMENTS ENTRE FONDS

D'autres virements effectués entre fonds pour le triennat 2011-2012-2013 seront utilisés pour financer certaines activités sans modifier les contributions des États contractants :

- a) **Remboursement provenant du fonds AOSC** : Au cours des exercices 2007-2009, le Conseil a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle politique de recouvrement des coûts pour tenir compte des dépenses engagées par le Budget-Programme ordinaire pour la fourniture de services de soutien à la TCB. Le Conseil est convenu que les coûts devraient être établis en dollars plutôt qu'en postes. À compter de 2010, les postes qui auparavant étaient payés par le fonds AOSC ont été intégrés au budget ordinaire et un virement de caisse de 1,7 million CAD, équivalant à la valeur estimée de ces postes, a été effectué du fonds AOSC au budget ordinaire. La valeur de ces postes sera donc ajoutée au Budget-Programme ordinaire et financée par un remboursement provenant du fonds AOSC. Ce montant, estimé à 5,3 millions CAD pour le triennat 2011-2012-2013, correspond à la valeur des services que le Programme de coopération technique reçoit du Budget-Programme ordinaire. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ce montant en fonction de l'objectif stratégique ou de la stratégie d'exécution de soutien applicables :

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
Programme	49	50	51	149
Soutien au programme	387	399	425	1 211
MAA/MAA-GB	1 276	1 310	1 365	3 951
Total	1 712	1 758	1 841	5 311

- b) **Virement de fonds du Compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date** : Le Conseil est convenu d'utiliser le Compte des mesures incitatives pour les arriérés de longue date pour renforcer les activités liées à la *Sécurité* dans les bureaux régionaux d'Afrique, y compris le financement pour répondre aux besoins de l'ACIP à compter de 2012. Ce compte avait été créé pour financer les activités liées à la sûreté de l'aviation et les projets nouveaux ou imprévus dans le domaine de la sécurité de l'aviation, et/ou pour accroître l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de l'OACI. Le solde actuel de ce compte est de 2,2 millions CAD et ce montant sera utilisé pour augmenter les ressources des bureaux régionaux suivants durant le triennat 2011-2012-2013 :

Ressources du budget ordinaire 2011-2012-2013				
<i>(en milliers de CAD)</i>				
	2011	2012	2013	TOTAL
ESAF (Nairobi)		426	481	906
WACAF (Dakar)	189	623	483	1 296
Total	189	1 049	964	2 202

ANNEXE 5 : RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

1. INTRODUCTION

1.1 La présente Annexe donne des renseignements supplémentaires sur les vues du Conseil et ses recommandations pour l'établissement du budget pour 2011 – 2012 – 2013.

1.2 Le Conseil a été saisi de la première proposition budgétaire à sa 189^e session et il l'a communiquée à son Comité des finances pour qu'il l'examine en détail. Le Comité des finances a procédé à une consultation approfondie de tous les directeurs et autres cadres supérieurs dans leurs domaines de responsabilité respectifs afin de bien comprendre comment le budget avait été élaboré et d'analyser attentivement les secteurs où il serait possible de réaliser des économies.

1.3 Le Comité des finances a présenté deux séries de recommandations au Conseil : la première, à la 189^e session, faisait suite à l'examen initial des propositions du Secrétaire général et la seconde, à la 190^e session, portait sur l'approbation du total du budget. Un grand nombre des recommandations initiales avaient été incorporées dans la proposition révisée du Secrétaire général. Toutes les recommandations ont été approuvées par le Conseil et restent valides. Les recommandations présentées ci-après sont donc celles du Conseil.

2. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL (189^e SESSION)

2.1 À sa 189^e session, le Conseil a constaté que la plupart des programmes avaient certains points en commun et que ces programmes seraient mis en œuvre sur trois périodes budgétaires distinctes au cours du triennat. Il a noté que les programmes ne seraient pas tous lancés immédiatement et que, dans certains cas, ils étaient clairement interconnectés. Il estimait aussi que la réalisation des programmes laissait une place considérable aux partenariats et à la coopération avec d'autres organisations : l'IATA, l'ACI, la CANSO et les universités McGill et Leiden ont déjà indiqué qu'ils souhaitaient participer à de tels partenariats.

2.2 L'intention du Conseil était d'exercer une gouvernance stratégique, non de microgérer. Le Conseil a précisé que les suggestions détaillées avaient pour but d'aider le Secrétaire général, non de le confiner à un plan d'action déterminé. De même, les effectifs, postes et compétences mentionnés par le Conseil désignaient des postes et les tâches correspondantes, non certains membres du personnel en particulier.

2.3 Le Conseil a donc recommandé :

- a) que le Secrétaire général examine les programmes dans le cadre de chaque direction ainsi que de l'ensemble des directions pour déterminer s'il était possible, sans déroger aux principes d'une bonne gestion des programmes et des projets, de combiner certains programmes pour éviter les chevauchements et réduire les coûts indirects et les frais d'administration ;
- b) que le Secrétaire général examine l'ensemble de programmes révisé pour déterminer ceux qui devraient être exécutés immédiatement durant le triennat et ceux qui pourraient être mis en œuvre progressivement ;
- c) que le Secrétaire général examine la possibilité d'étaler la réalisation des programmes sur deux triennats et réduire ainsi les coûts pour la période 2011-13 ;
- d) que le Secrétaire général établisse un budget pour chacun des trois exercices plutôt que de seulement indiquer un total pour l'ensemble du triennat ;

- e) que le Secrétaire général approfondisse la possibilité d'établir des partenariats avec des organisations œuvrant dans le cadre des travaux de l'OACI. Ces partenariats devraient être officialisés dans un protocole d'accord afin qu'ils soient clairs et transparents.

2.4 En examinant les programmes de plus près, le Conseil a noté qu'il était nécessaire d'assurer un bon équilibre des ressources entre les fonctions essentielles et les fonctions d'appui, ainsi que dans la manière de calculer l'attribution des dépenses d'appui. La méthode actuelle, qui consiste à appliquer une majoration uniforme pour compenser la hausse des frais administratifs généraux, risque de conduire à une sous-évaluation ou à une surévaluation des dépenses d'appui attribuées à chaque programme. Le Conseil a souligné que les ressources devraient être affectées en priorité à la réalisation des objectifs stratégiques et des programmes qui répondent aux besoins des États, et que les améliorations d'efficacité et les économies devaient provenir des domaines d'appui ainsi que des processus et de la gouvernance internes.

2.5 Tout en reconnaissant le rôle de la sensibilisation, le Conseil a souligné que la fonction essentielle d'élaboration et d'actualisation d'éléments indicatifs pour aider tous les États devait avoir priorité sur des activités discrétionnaires telles que la tenue de séminaires, d'ateliers ou de symposiums, qui bien qu'utiles, ne s'adressent qu'à un public limité. En principe, ces activités ne devraient pas avoir d'incidence sur le budget, et devraient être financées par les États ou organisées en collaboration avec d'autres organisations sur une base de recouvrement des coûts.

2.6 Le Conseil recommande :

- a) que le Secrétaire général examine attentivement si les postes doivent être occupés par un personnel permanent ou s'il ne serait pas préférable dans certains cas d'avoir recours à des contrats à court terme pour répondre à des besoins spécifiques (et peut-être changeants) ;
- b) que les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (P) soient examinés dans tous les domaines pour s'assurer que la charge de travail correspond bien au travail à accomplir : les membres du personnel ne devraient pas avoir à exécuter des tâches qui sont au-dessus de leur classe, mais les postes ne devraient pas non plus être surclassés ;
- c) que le classement des postes de la catégorie des services généraux (GS) soit examiné de la même manière. Il semble en outre que le ratio des effectifs GS/P soit plus élevé que prévu et le Secrétaire général devrait progressivement réduire le nombre de postes de secrétaire pour le personnel P-5 et D-1 ;
- d) que tous les membres du personnel reçoivent une formation à la gestion des programmes et des projets adaptée à leurs responsabilités afin d'assurer la réalisation des programmes prévus dans le plan d'activités.

2.7 Dans le cadre de son examen, le Conseil a admis l'importance des activités indiquées ci-après et a cherché à en accroître l'efficacité. Le Secrétaire général devra veiller dans tous les cas à assurer un bon équilibre entre la qualité, la ponctualité et les coûts. Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :

- a) les technologies de l'information et des communications peuvent augmenter considérablement la productivité et l'efficacité du processus administratif, mais le travail dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la gestion des sites web, ne semble pas cohérent. Il est urgent d'optimiser l'utilisation de la Section de la technologie de l'information et des communications (ICT) et le Secrétaire général devrait évaluer quelle part de cette activité pourrait être assurée par le personnel ou par des entrepreneurs spécialisés, compte tenu de l'efficacité et de l'efficience de chaque option ;

- b) le Groupe consultatif sur l'évaluation et les audits (AGEA) et le Commissaire aux comptes ont tous deux signalé que des ressources supplémentaires à la vérification interne et à l'évaluation devraient être affectées en priorité des ressources supplémentaires afin d'aider l'Organisation à optimiser ses ressources. Le Conseil a proposé que le Secrétaire général examine la possibilité de prévoir au budget un plus petit nombre de postes de base supplémentaires, en faisant appel au besoin à des consultants spécialisés dans le domaine de la vérification et à l'appui de personnel détaché ou de stagiaires ;
- c) le Conseil constate que les services linguistiques sont une question politique délicate et note qu'il n'existe pas de solution unique capable de produire des résultats optimaux. Tout le personnel des services linguistiques de l'OACI doit au moins satisfaire aux normes du système de qualification des Nations Unies. Le Secrétaire général doit examiner, par exemple, s'il est possible de compléter le personnel de base par des entrepreneurs bien qualifiés pour réaliser des projets spécifiques. La gestion des services linguistiques gagnerait peut-être à être réexaminée, éventuellement en répartissant les rôles et les tâches comme suit : court terme (par ex., interprétation et traduction de documents à bref délai), moyen terme (par ex., documents destinés à l'Assemblée, aux conférences ou aux symposiums) et plus long terme (par ex., manuels et documents d'orientation). Il convient de noter que même si la qualité de la traduction doit être élevée dans tous les cas, le contrôle de la qualité est absolument essentiel dans le cas des normes relatives à la sécurité et à la sûreté auxquelles doivent se conformer les États ;
- d) les politiques de voyage pourraient être largement réexaminées, notamment en ce qui concerne la justification de la nécessité de voyager, la classe de voyage, la durée des missions et le nombre de fonctionnaires participant à un événement donné. Tous les déplacements officiels doivent contribuer à réaliser un objectif stratégique d'une manière spécifique et quantifiable. Le Secrétaire général pourrait aussi envisager d'inviter les agences de voyage à présenter une soumission en vue de devenir fournisseurs de services de voyage pour l'OACI ;
- e) la question du Fonds de production de recettes auxiliaires (ARGF) préoccupe fortement le Conseil. Les présentes recommandations doivent être prises en compte en même temps que les recommandations formulées par le Comité des finances en réponse au rapport de l'EAO sur l'audit de l'ARGF. Nombreux sont ceux qui ont fait observer que ce groupe semblait être en sureffectif et que les postes semblaient être considérablement surclassés. Les postes en question doivent être définis plus clairement et une fois les contrats aux tarifs des Nations Unies expirés, ces postes, s'ils sont encore justifiés, devraient être renouvelés aux tarifs commerciaux locaux. Il importe aussi de quantifier les coûts, les avantages et les risques des nouveaux projets et que, s'ils sont justifiés, ces projets soient gérés conformément aux principes commerciaux. L'ARGF et les projets qu'il gère doivent être justifiés sur la base des coûts intégralement répartis (y compris tous les frais généraux) et non uniquement sur la base de coûts marginaux ;
- f) les effectifs des bureaux régionaux suscitent aussi des préoccupations. Le Conseil a constamment recommandé de déléguer certaines responsabilités de mise en œuvre de la politique de l'OACI aux bureaux régionaux, mais ces recommandations visaient un transfert de fonctions et de personnel du siège aux bureaux régionaux et non une simple augmentation des effectifs des bureaux régionaux. Il est également important, pour ce qui est du personnel, de distinguer entre les nouvelles responsabilités des bureaux régionaux et celles qui sont directement liées aux activités du siège. Le Comité a noté des différences considérables dans les ratios P/GS entre les régions, mais estime que les effectifs de chaque bureau régional, tant sur le plan du nombre que de la spécialité ou de la description de

tâches, devraient traduire les priorités et les préoccupations particulières de chaque région.

INDICATEURS

2.8 Beaucoup des éléments proposés ci-dessus sont mesurables et le Conseil aussi bien que le Secrétaire général tireraient avantage de l'utilisation d'indicateurs de référence et d'indicateurs de productivité. Pareils indicateurs devraient aussi être établis pour suivre les progrès des programmes et des projets, y compris les difficultés qui risquent d'en compromettre la réalisation.

2.9 Le Conseil a recommandé :

- a) que le Secrétaire général examine la possibilité de définir des indicateurs, par exemple : ratio global P/GS par direction, par région et par rapport à des organisations comparables ; coût du soutien informatique assuré par ICT, coût des services d'appui assurés par les Ressources humaines et autres coûts administratifs ; coût du soutien linguistique, coût de la traduction interne/externe par page unitaire de traduction (TPU), nombre de mots traduits à l'interne par jour (par exemple, le nombre de mots traduits à l'OACI par comparaison avec l'ONU), services d'interprétation prévus et assurés ; coûts des programmes/coûts totaux ;
- b) que le Secrétaire général mette en place une procédure pour suivre la réalisation des programmes et des projets du début à la fin, comprenant des registres de risques et une méthode de validation par étapes qui permette de vérifier de manière indépendante s'ils sont réalisés conformément aux objectifs convenus.

ORGANES DIRECTEURS

2.10 Le Conseil est conscient également que les délibérations des organes directeurs occasionnent des coûts pour l'Organisation. Sans vouloir mettre un frein aux délibérations et aux débats, il estime que des mesures visant à améliorer le processus pourraient aider et le Conseil et le Secrétariat. Il a noté avec intérêt que la Commission de navigation aérienne avait fait des progrès considérables vers la tenue de réunions sans papier.

2.11 Le Conseil a donc recommandé :

- a) que le Secrétaire général étudie des façons de réduire progressivement le nombre et le volume des documents imprimés destinés au Conseil et à ses organes auxiliaires de manière à passer progressivement à un environnement sans papier ;
- b) que le Secrétaire général, en consultation avec le Groupe de travail sur l'efficacité (WGOE), fasse preuve de rigueur dans la préparation de l'ordre du jour du Conseil pour que celui-ci puisse se concentrer sur les questions qui requièrent des analyses et des décisions stratégiques. Il serait utile aussi que le WGOE étudie des moyens de réduire davantage le nombre de réunions du Conseil et de ses organes auxiliaires sans nuire à l'efficacité du processus ;
- c) que le Conseil examine également la possibilité de travailler en groupes ad hoc pour élaborer et produire ses propres notes de travail plutôt que de faire appel instinctivement au Secrétariat.

FONDS VOLONTAIRES

2.12 Le Conseil a noté qu'il existe dans le triennat actuel (2008 – 2010) des fonds pour la sûreté de l'aviation et l'environnement financés par des ressources extrabudgétaires, notamment le report de contributions volontaires, les comptes des mesures incitatives pour les arriérés de longue date et les fonds pour les langues et le plan Afrique-océan Indien (AFI). Il avait été décidé que 50 % des fonds destinés à la sûreté de l'aviation seraient incorporés dans le budget du programme ordinaire pour le triennat 2008 – 2010 et que le reste serait versé au budget du triennat 2011 – 2013. Le Conseil avait déjà approuvé l'incorporation du Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) dans le budget du prochain triennat. Le fonds pour l'environnement avait été créé dans le cadre de la Résolution A36-22 de l'Assemblée, en grande partie pour appuyer le processus du Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques (GIACC). Le fonds pour les langues, créé pour ajuster le budget 2008 – 2010 au début du triennat, était largement financé par un report du triennat précédent et par des recettes ARGF supérieures aux prévisions.

2.13 Le Conseil a estimé que les contributions volontaires sont très utiles comme financement supplémentaire, pour répondre aux circonstances spéciales qui pourraient survenir dans certains États ou certaines régions ou pour financer des programmes qui pourraient s'ajouter durant le triennat. Il faut par conséquent mettre en place des procédures de gestion pour tenir compte de ces fonds.

2.14 Le Conseil a donc recommandé que le Secrétaire général envisage de proposer la création de fonds particuliers, selon les besoins, avec un ensemble cohérent de principes concernant la portée, l'encaissement et le décaissement des fonds, et un mécanisme solide et léger de gouvernance qui tienne pleinement compte des frais généraux prévus dans le budget du Programme ordinaire.

3. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL (190^e SESSION)

3.1 À la 11^e séance de sa 190^e session, le 14 juin 2010, le Conseil a examiné la proposition révisée du Secrétaire général. Il s'est dit satisfait du grand nombre de recommandations que le Secrétaire général avait incorporées dans la nouvelle proposition et a estimé qu'elle présentait un équilibre entre ce qui pourrait être accompli immédiatement et ce qui pourrait être réalisé à plus long terme. La proposition révisée a été bien accueillie et a beaucoup amélioré la présentation du budget, mais les recommandations qui n'ont pas été totalement prises en compte restent valides et il conviendrait d'y donner suite durant le triennat 2011 – 2013.

3.2 Le Conseil est convenu que le scénario du milieu (273 millions CAD) permettrait d'exécuter la plupart des priorités des programmes et qu'il devrait se répartir comme suit : 87,5 millions CAD en 2011, 90 millions CAD en 2012 et 95,4 millions en 2013 (à titre comparatif, le budget de 2010 s'élevait à 85,5 millions CAD – voir la Résolution A36-29). Le Programme exposé dans le présent document et les projets qu'il contient devraient, en substance, être tels qu'ils sont décrits. Le Conseil estime cependant qu'il conviendrait de le modifier pour ajouter le Programme ACIP aux exercices 2 et 3, y compris le soutien approprié aux bureaux régionaux. Le Secrétaire général doit aussi s'assurer que l'attribution des ressources aux bureaux régionaux correspond à leurs besoins particuliers.

3.3 Le Conseil a recommandé que le Secrétaire général examine plus avant les éléments ci-après :

- a) Mise en place d'un outil de compte rendu de gestion permettant d'établir que les dépenses sont correctement appliquées aux postes budgétaires convenus par le Conseil.
- b) Présentation en temps utile du plan d'activités triennal au Conseil pour information.

- c) En ce qui concerne la bonne gouvernance, le Conseil a jugé nécessaire de réévaluer complètement les besoins de l'Organisation en matière de traduction, tout en garantissant un service d'interprétation adéquat. Il faut en priorité assurer une traduction de haute qualité des documents essentiels à la mission de l'OACI, tels que les SARP, les manuels et les éléments indicatifs, dès que possible après l'approbation du texte. La traduction des documents concernant les phases informelles et les phases Comité de l'élaboration de politiques revêt une priorité moindre. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de procéder à un examen et de faire rapport le plus tôt possible, et de proposer des améliorations qui seront mises en œuvre progressivement au cours du triennat.
- d) Tels qu'ils sont assurés actuellement, les services ICT ne semblent pas correspondre aux besoins et aux priorités de l'Organisation : par exemple, plusieurs longues interruptions de service ont eu lieu récemment et il y a lieu de revoir la conception du site web et des portails de l'OACI. Le Secrétaire général devrait évaluer les options permettant d'assurer un service solide et fiable, par un fournisseur extérieur si cette solution est la plus efficace, afin de garantir que l'OACI dispose du service dont elle a besoin. Ce service est particulièrement important pour que l'Organisation passe à un environnement de travail sans papier. Le Secrétaire général devrait immédiatement commencer à mettre en œuvre cette recommandation.
- e) Le Secrétaire général devrait aider le Conseil à effectuer une évaluation exhaustive des moyens d'améliorer le processus de gouvernance, et réduire ainsi les frais généraux administratifs de l'Organisation. Il faut établir une distinction nette entre la présentation de renseignements et la prise de décision, cette dernière devant être beaucoup mieux définie.
- f) Le Conseil a demandé un gel immédiat des effectifs. De préférence, il devrait y avoir une réduction du nombre total des effectifs de l'Organisation durant le triennat. On devrait miser davantage sur l'exécution directe par le personnel de première ligne du cadre organique, d'où une augmentation du ratio entre les postes de la catégorie P et ceux de la catégorie GS. Ceci sera facilité par des inspections des emplois visant à vérifier que tous les postes sont correctement classés (comme il avait été recommandé) et par un processus d'évaluation amélioré visant à vérifier que les effectifs de chaque classe sont évalués et récompensés de manière uniforme dans toute l'Organisation. Le Conseil estime que cet objectif devrait être réalisé uniquement par l'attrition naturelle due aux départs à la retraite, au non-renouvellement des contrats et à d'autres départs, et non par des cessations d'emploi forcées au début du triennat — ce qui ne serait ni nécessaire ni souhaitable. La mise en œuvre progressive au cours du prochain triennat permettrait aussi d'éviter des coûts supplémentaires de cessation d'emploi.
- g) Des économies significatives peuvent être réalisées par l'adoption d'un processus « sans papier » de diffusion des documents aux organes directeurs ; cependant, pour que cela fonctionne bien, l'interface ICT doit être attrayante, conviviale et fiable. Une approche graduelle pourrait être adoptée immédiatement ; toutefois, une réduction cible de 50 % des documents distribués aux organes directeurs à compter de janvier 2011 pourrait être proposée, cette cible passant à 90 % en janvier 2012. Le Secrétaire général devrait également examiner si un plus grand nombre de publications destinées à la vente pourraient être diffusées électroniquement contre paiement au téléchargement et/ou être imprimées sur demande.
- h) Des indicateurs de référence et des indicateurs de productivité seront élaborés pour aider le Conseil et le Secrétaire général à suivre les progrès des programmes et des projets, y compris les difficultés qui risquent d'en compromettre la réalisation. Ces indicateurs

doivent être précis et comparables afin qu'ils puissent être appliqués d'une manière uniforme.

FONDS VOLONTAIRES

3.4 Le Conseil a confirmé qu'il était à la fois souhaitable et pratique d'appuyer une augmentation du financement volontaire provenant des États et d'autres sources. Ces fonds pourraient être employés pour aider les États ou les Régions qui ont des besoins urgents ou pour financer des programmes qui pourraient s'ajouter durant le triennat ; il faudra établir une procédure pour en tenir compte. Le Comité a donc recommandé que le Secrétaire général propose une politique de financement exhaustive pour la sécurité, la sûreté et l'environnement, ainsi que pour tout autre fonds qui pourrait être nécessaire, avec un ensemble cohérent de principes concernant la portée, l'encaissement et le décaissement des fonds, et un mécanisme solide de gouvernance qui tienne pleinement compte des frais généraux prévus dans le budget du Programme ordinaire.

4. CONCLUSION

4.1 Le Conseil et son Comité des finances ont bénéficié d'une coopération sans réserve du Secrétaire général et de son personnel et le processus d'établissement du budget s'en est trouvé amélioré. Le Conseil comprend clairement les éléments constitutifs du budget ainsi que les programmes et les projets qui les composent et qui seront réalisés au cours du prochain triennat. Le Conseil et le Secrétaire général comprennent aussi que le travail doit continuer pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organe directeur et du Secrétariat. Avec ces améliorations, l'Organisation sera mieux équipée pour s'acquitter de son mandat, qui est de fournir le cadre nécessaire au développement durable, à la sécurité et à la sûreté de l'industrie de l'aviation civile internationale.

(page laissée intentionnellement en blanc)

APPENDICES

(page laissée intentionnellement en blanc)

APPENDICE A

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACC	Centre de contrôle régional
ACIP	Programme de mise en œuvre complet AFI
ACS	Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil
ADB	Direction de l'administration et des services
ADS-B	surveillance dépendante automatique en mode diffusion
ADS-C	surveillance dépendante automatique en mode contrat
AFI	Région Afrique-océan Indien
AGA	Section des aérodromes, routes aériennes et aides au sol
AIRP	Groupe d'experts de la navigabilité
ANB	Direction de la navigation aérienne
ANC	Commission de navigation aérienne
ANP	Plan de navigation aérienne
ANSP	fournisseur de services de navigation aérienne
AOC	permis d'exploitation aérienne
AOSC	dépenses des services d'administration et de fonctionnement
APAC	Bureau Asie et Pacifique
ARGF	Fonds de génération de produits auxiliaires
ASA	Section des audits de sûreté de l'aviation
ASIA/PAC	Région Asie et Pacifique
A-SMGCS	système perfectionné de guidage et de contrôle des mouvements à la surface
ASTP	mallette pédagogique de sûreté de l'aviation
ATB	Direction du transport aérien
ATC	Comité du transport aérien
ATM	gestion du trafic aérien
AVSEC	sûreté de l'aviation
AVSECP	Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation
CAAC	Commission arabe de l'aviation civile
CAD	dollars canadiens
CAEP	Comité de la protection de l'environnement en aviation
CAFAC	Commission africaine de l'aviation civile
CAR/SAM	Région Caraïbes et Amérique du Sud
CCS	Conseil des Chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CDO	opérations en descente continue
CEAC	Conférence européenne de l'aviation civile
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CHR	Comité des ressources humaines
CLAC	Commission latino-américaine de l'aviation civile
CNN	croissance nominale nulle
CNS	communication, navigation et surveillance
COS	Section des services de conférence et de bureau
COSCAP	Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité
CPDLC	communications contrôleur-pilote par liaison de données
CRN	croissance réelle nulle
DBRAT	base de données sur le transport aérien
DFIS	service d'information de vol par liaison de données
DGCA	Groupe des Directeurs généraux de l'aviation civile sur le climat

DLIC	fonction d'initialisation de la liaison de données
DME	médecin-examineur désigné
D-OTIS	service d'informations opérationnelles de région terminale par liaison de données
D-TAXI	délivrance d'autorisation de circulation au sol par liaisons de données
DVLM	document de voyage lisible à la machine
eANP	plan de navigation aérienne électronique
EAO	Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion
EDTO	vol à durée de déroutement prolongée
EDRMS	système de gestion des documents et dossiers électroniques
EFOD	notification électronique des différences
ENV	Sous-Direction de l'environnement
EPO	Bureau des relations extérieures et de l'information du public
ERP	système de planification des ressources
ESAF	Afrique orientale et australe
eTOD	base de données électronique sur le relief et les obstacles
EUR/NAT	Europe et Atlantique Nord
FAB	bloc d'espace aérien fonctionnel
FAL	Facilitation
FIC	Comité des finances
FIN	Sous-Direction des finances
FIR/UIR	Région d'information de vol/Région supérieure d'information de vol
GANP	plan mondial de navigation aérienne
GASP	Plan (OACI) pour la sécurité de l'aviation dans le monde
GATS	General Agreement on Trade in Services
GES	Gaz à effet de serre
GGE	Groupe de la gestion de l'environnement
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLONASS	système mondial de satellites de navigation
GNSS	système mondial de navigation par satellite
GREPECAS	Groupe régional CAR/SAM de planification et de mise en oeuvre
GS	catégorie des services généraux
HLM	réunion de haut niveau
HRB	Sous-Direction des ressources humaines
IAMSAR	Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes
IAVW	veille des volcans le long des voies aériennes internationales
ICAN	Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens
ICARD	indicatifs de routes et de codes internationaux
ICT	technologie de l'information et des communications
ICVM	Mission de validation coordonnée par l'OACI
IFFAS	Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation
IIAID	base de données internationale OACI de renseignements sur les aéronefs
IHN	indicateur de haut niveau
IPC	indicateur clé de performance
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISD	soutien de la mise en œuvre et du développement
ISEC	services de sécurité
ISMP	processus interne de gestion de la sécurité
ISO	Organisation internationale de normalisation
IT	Instructions techniques
ITCW	veille internationale des cyclones tropicaux
JSC	Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne

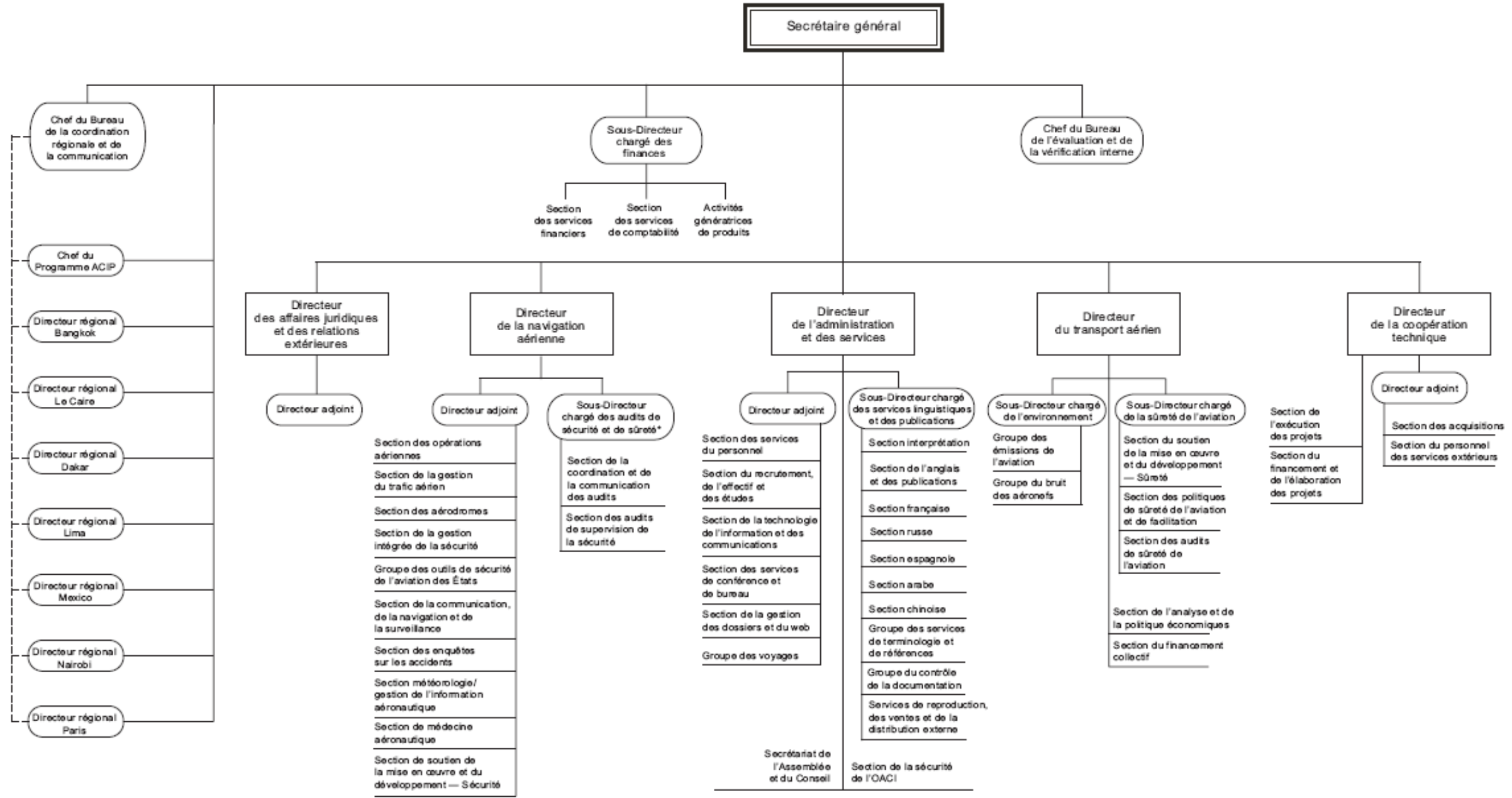
LEB	Direction des affaires juridiques
LED	diode électroluminescente
LPB	Sous-Direction des services linguistiques et des publications
MAA	gestion et administration
MAA-GB	gestion et administration — organes directeurs
MET	météorologie aéronautique
MFM	mesures fondées sur le marché
MID	Moyen-Orient
MLAT	multilatération
MPN	mallette pédagogique normalisée
NACC	Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes
NAM	Région Amérique du Nord
NAT	Région Atlantique Nord
NextGen	Système de transport aérien de la prochaine génération
NGAP	Professionnels de l'aviation de la prochaine génération
NM	mille marin
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OAG	Official Airline Guide
OCA	altitude de franchissement d'obstacles
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OPMET	renseignements météorologiques d'exploitation
P	catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur
PACE	Système d'amélioration des performances et des compétences
PANS	Procédures pour les services de navigation aérienne
PANS-ATM	Procédures pour les services de navigation aérienne - Gestion du trafic aérien
PANS-OPS	Procédures pour les services de navigation aérienne - Exploitation technique des aéronefs
PBN	navigation fondée sur les performances
PBN-SG	Groupe d'étude sur la navigation fondée sur les performances
PCO	Bureau de la planification et de la coordination mondiale
PCT	Programme de coopération technique
PGS	problème grave de sécurité
PGSu	problème grave de sûreté
PIRG	Groupe régional de planification et de mise en œuvre
PNS	Programme national de sécurité
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PS	Soutien des programmes
QAL	qualité de l'air locale
RAO	Bureau des affaires régionales
RASG	groupe régional de sécurité de l'aviation
RASMAG	Groupe consultatif sur le contrôle de sécurité de l'espace aérien régional
RCP	répertoire de clés publiques
RESA	aire de sécurité d'extrémité de piste
RGE	représentation géographique équitable
RGL	feux de piste
RHP	point d'attente sur piste
RMS	Section de la gestion des dossiers
RNAV	navigation de surface
ROST	Équipe de sécurité du bureau régional
RSOO	Organisme régional de supervision de la sécurité

RVSM	minimum de séparation verticale réduit
SAM	Amérique du Sud
SARP	Normes et pratiques recommandées
SATCOM	communication par satellite
SBAS	système de renforcement satellitaire
SESAR	Programme de recherche ATM dans le cadre du Ciel unique européen
SGS	système de gestion de la sécurité
SID	départ normalisé aux instruments
SIGMET	message d'information météorologique
SMPZ	Système mondial de prévisions de zone
SSA	Sous-Direction des audits de sécurité et de sûreté
STAR	arrivée normalisée en zone terminale
TAO	traduction assistée par ordinateur
TASA	modèle d'accord sur les services aériens
TCB	Direction de la coopération technique
TI	technologies de l'information
TIC	technologies de l'information et des communications
TLS	niveau de sécurité visé
TMA	Région de contrôle terminale
UA	Union africaine
UAS	système d'aéronef sans pilote
UE	Union européenne
UIC	Comité de l'intervention illicite
UIT	Union internationale des télécommunications
UNEMG	Groupe de la gestion de l'environnement
UPU	Union postale universelle
USAP	programme universel d'audits de sûreté
USD	Dollars des États Unis
USOAP	programme universel (OACI) d'audits de supervision de la sécurité
WACAF	Afrique occidentale et centrale
WASA	Accords sur les services aériens du monde
WGS	système géodésique mondial
WLM	Groupe de la gestion du web et de la bibliothèque
XML	langage de balisage extensible

APPENDICE B

STRUCTURE DU SECRÉTARIAT DE L'OACI

1^{er} mai 2010 (Révision)



* Titre et structure à l'étude

----- coordination

NON MIS EN VENTE
Imprimé à l'OACI